

16
17

Financement agricole Canada

Rapport annuel 2016-2017

PROPOSITION DE VALEUR AUX CLIENTS DE FAC

Voici sur quoi vous pouvez compter :

FAC est fière de servir l'industrie agricole canadienne en tant que plus important fournisseur de financement de cette industrie depuis 1959.

D'abord et avant tout au service des producteurs primaires, nous servons également les fournisseurs et les transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole.

Nous offrons des solutions souples de financement et des logiciels de gestion à prix concurrentiel, de l'information et de la formation.

Ces services aident nos clients à prendre de saines décisions d'affaires et favorisent leur prospérité.

Nous aimons prendre le temps de connaître nos clients et les besoins, les objectifs et la vision qui leur sont propres. Nous les aidons à surmonter les difficultés et à saisir les occasions.

Faire affaire avec nous, c'est simple comme tout.

**FAC et l'agriculture... passionnément
et pour longtemps.**

2	Message du président-directeur général
4	Message du président du Conseil d'administration
5	Message du ministre de l'Agriculture
6	Faits saillants de 2016-2017
7	Profil de la société
9	Rôle d'intérêt public
11	Gouvernance d'entreprise
15	Conseil d'administration et Équipe de gestion d'entreprise
16	Responsabilité sociale d'entreprise
17	Rapport de gestion
62	États financiers
117	Glossaire
120	Bureaux de FAC

Message du président-directeur général

À FAC, notre passion, c'est l'agriculture, et nous sommes fiers d'être un partenaire de confiance de milliers de Canadiens qui, d'un océan à l'autre, travaillent avec acharnement pour subvenir aux besoins alimentaires d'une population mondiale grandissante.

Plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, FAC est un témoin privilégié des efforts et de la détermination des Canadiens qui œuvrent en agriculture, de la qualité de la gestion qu'ils exercent dans leurs exploitations, et de leur capacité à réussir dans cette industrie en perpétuel changement.

Nous contribuons à assurer la vigueur et la stabilité de l'agriculture canadienne

Nous avons continué de remplir le mandat spécial de FAC au cours de cet exercice : plus de 80 % de nos clients exploitent des petites et moyennes entreprises, nous avons décaissé 3,2 milliards de dollars en prêts à des agriculteurs âgés de moins de 40 ans et la solidité de notre portefeuille, qui s'élève maintenant à plus 31,2 milliards de dollars après 24 années consécutives de croissance, reflète la croissance et la prospérité des familles agricoles canadiennes.

Étant donné que l'agriculture est notre seule raison d'être, nous avons un point de vue unique et un engagement indéfectible envers cette industrie et les clients que nous servons. Nous avons conçu un éventail de produits et de services souples afin que les clients de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole aient accès au capital dont ils ont besoin, des producteurs primaires aux exploitants d'agroentreprises et d'entreprises agroalimentaires qui ajoutent de la valeur ici même, au Canada, en y effectuant leurs opérations de transformation avant de vendre leurs produits sur les marchés canadiens et internationaux.

À titre de société d'État fédérale, FAC a pour mission de faire progresser l'agriculture et de mettre en valeur le secteur rural canadien, et nous demeurons une présence stable en cette ère de changement pour les économies du monde entier. Depuis toujours, l'agriculture est une industrie fondée sur les partenariats, et à FAC, nous croyons que l'union fait la force. Nous attachons de l'importance à nos relations constructives avec les coopératives de crédit et les banques du Canada, notamment aux partenariats qui nous permettent d'offrir des prêts plus élevés pour garantir l'accès au capital.

L'agriculture est depuis toujours une industrie cyclique qui peut être mise à rude épreuve par les conditions météorologiques défavorables, les maladies et les facteurs économiques. Au cours de la dernière année, nous avons aidé nos clients à surmonter plusieurs difficultés liées aux intempéries et à la production, notamment lors de la sécheresse en Ontario et au Québec, de l'éclosion de

tuberculose bovine en Alberta ou de l'automne pluvieux qui a nui à la récolte dans l'Ouest. Nous sommes fiers de la capacité de l'industrie à se relever et à aller de l'avant.

Nous ne cessons de perfectionner nos priorités d'intérêt public et nos pratiques commerciales pour remplir notre mandat à l'égard des Canadiens en tant que société d'État fédérale. Soucieux d'aider l'agriculture à devenir un chef de file en matière de création d'emplois et d'innovation, nous nous efforçons de répondre aux besoins en évolution de l'industrie et de nos clients.

Nous soutenons la création d'emplois et l'innovation

Le rythme de l'innovation en agriculture s'accélère à mesure que le marché évolue et que la technologie transforme nos façons de mener nos activités d'affaires.

Nos clients sont sur le Web et en déplacement, ce qui nous oblige à recentrer nos efforts pour nous assurer d'offrir une expérience client extraordinaire, notamment en prenant le virage numérique. Nous voulons que nos clients et nos employés aient accès à l'information dont ils ont besoin en tout temps, en tout lieu, et sur n'importe quel appareil, et nous sommes en bonne voie de répondre à cette attente.

Un vibrant esprit d'innovation règne à FAC, et je suis fier du travail qu'accomplissent nos employés pour offrir une expérience client inégalée et permettre à la société d'exercer ses processus d'affaires de façon encore plus agile, tout en gardant à l'esprit nos responsabilités en tant que prêteur prudent. Pour être en mesure d'apporter un soutien à long terme à l'industrie agricole, nous devons gérer chaque aspect de nos activités d'affaires avec diligence et rigueur.

Nous apportons une valeur ajoutée qui ne se limite pas qu'aux transactions de prêt en offrant des programmes et des ressources d'apprentissage gratuits à nos clients et à d'autres personnes. Nos plateformes en ligne suscitent des milliers de vues, et plus de 11 000 personnes ont assisté à nos activités d'apprentissage en 2016-2017.

L'agriculture est un domaine de carrière viable et les besoins sont criants : des données de Statistique Canada indiquent que 7 % des emplois en agriculture sont vacants à l'heure actuelle, et cette proportion devrait augmenter à 25 % dans 10 ans. Nous contribuons à inspirer la prochaine génération grâce à nos partenariats avec les cercles 4-H et des programmes scolaires comme Agriculture en classe et à nos activités avec des étudiants de niveau postsecondaire. De plus en plus nombreux, les jeunes insufflent leur optimisme et leur énergie à l'industrie, et les taux d'inscription aux programmes d'agriculture sont à la hausse.



En 2016-2017, nous avons accru notre soutien aux agriculteurs et entrepreneurs âgés de moins de 40 ans en améliorant notre programme de prêt Jeune agriculteur et en lançant le prêt Jeune entrepreneur, qui vise à appuyer les jeunes dans les secteurs de la vente au détail d'intrants agricoles, de la fabrication et de la transformation alimentaire. Ces deux produits de prêt mettront un capital plus important à la disposition des jeunes Canadiens et les aideront à se lancer en agriculture ou à développer leur entreprise.

Nous stimulons la croissance et le potentiel

Cette année spéciale dans l'histoire de notre pays m'emballe au plus haut point. L'agriculture a beaucoup évolué au cours des 150 dernières années et demeure un élément vital de l'économie canadienne. Notre industrie agricole et agroalimentaire emploie 2,2 millions de Canadiens, ce qui représente un emploi sur huit, et apporte une contribution annuelle de plus de 100 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada, ce qui est supérieur au PIB national des deux tiers des pays du monde.

Je vous invite à consulter le site Web AgriculturePlusQueJamais.ca pour vous laisser inspirer par les histoires de Canadiennes et de Canadiens qui font progresser cette industrie. *L'agriculture, plus que jamais* est une cause pilotée par des centaines de partenaires de l'industrie qui font la promotion de l'agriculture. Un moment-phare de la cause en 2016-2017 a été le Jour de l'agriculture canadienne, célébré à l'échelle nationale le 16 février dernier, et nous sommes déterminés à tirer parti de nos progrès l'année prochaine.

FAC est une présence stable pour l'agriculture canadienne depuis plus de 50 ans. Nous continuons à améliorer la qualité de vie des gens dans les régions rurales du Canada grâce

à nos initiatives de responsabilité sociale d'entreprise. Par exemple, nous avons recueilli l'équivalent de 6,7 millions de repas, un record absolu, que nous avons fournis à des banques alimentaires partout au Canada dans le cadre de l'édition 2016-2017 de FAC en campagne contre la faim. Nous promouvons la sécurité en milieu agricole en soutenant les activités de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole et en offrant le programme AgriRetour en partenariat avec l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) et la Fondation Rick Hansen, pour aider des producteurs et des travailleurs agricoles à retourner travailler à la ferme après une blessure. Enfin, notre contribution au service ambulancier aérien STARS permet d'offrir du transport aux patients des régions rurales de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Est de la Colombie-Britannique dont la vie est en danger. Pour en apprendre davantage au sujet de nos initiatives de responsabilité sociale d'entreprise, je vous invite à lire notre Rapport sur la RSE en ligne au fac.ca/RapportRSE.

En tant que Canadiens, nous pouvons être fiers d'appartenir à l'un des rares pays qui sont en mesure de répondre à une demande mondiale grandissante d'aliments sains et de haute qualité, produits de manière durable. L'ultime raison d'être de FAC est aussi mue par cet esprit d'optimisme. Nous servons l'industrie qui nourrit la planète, et c'est un honneur d'assumer cette responsabilité, aujourd'hui et dans l'avenir.

Michael Hoffort, président-directeur général

Message du président du Conseil d'administration



En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole du Canada, FAC assume depuis longtemps son engagement à servir l'agriculture et à mettre en valeur le secteur rural canadien.

L'exercice 2016-2017 a été un autre exercice fructueux pour FAC; il s'est traduit par d'excellents résultats sur le plan des activités de prêt, une croissance de son portefeuille, une gestion du risque d'entreprise et des progrès au chapitre de ses stratégies et de ses initiatives.

Le Conseil d'administration de FAC exerce un rôle de leadership et de surveillance indépendante de la gestion et des activités de la société. Au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer notre fierté à l'égard de la façon responsable dont FAC s'acquitte de son mandat et contribue à l'agriculture et aux collectivités canadiennes.

Après plus de 50 ans de présence sur le marché, FAC demeure pertinente pour l'industrie en assurant une source stable de financement à l'agriculture canadienne ainsi qu'aux agroentreprises et exploitations agroalimentaires de toutes tailles. FAC possède une connaissance approfondie de l'industrie, ce qui lui permet d'appuyer la réussite à long terme de l'industrie par la création de produits, de services et de programmes novateurs qui améliorent l'expérience qu'elle offre à ses 100 000 clients répartis à la grandeur du Canada.

Le Conseil d'administration appuie la direction et les employés de FAC et apprécie vivement la passion et le professionnalisme dont ils font preuve dans l'établissement de relations, dans l'atteinte des objectifs d'affaires de FAC et dans le respect de ses engagements en matière d'intérêt public. Un vent de renouveau souffle sur le Conseil d'administration en 2017-2018 et nous souhaitons la bienvenue à de nouveaux membres. Nous sommes impatients de bénéficier des perspectives et des contributions de tous les membres du Conseil d'administration au cours du prochain exercice.

Au 21^e siècle, l'agriculture canadienne est une industrie qui a des retombées locales, nationales et mondiales. FAC est fière d'être le partenaire de familles ayant une exploitation agricole, de producteurs, d'agroentrepreneurs et d'exploitants d'entreprises agroalimentaires du Canada et elle continuera de servir l'industrie avec excellence.

Respectueusement présenté au nom du Conseil d'administration de FAC.



Dale Johnston, président du Conseil d'administration

Message du ministre de l'Agriculture



Le Canada a la réputation bien méritée, ici et dans le monde, de produire des aliments sains et de haute qualité. L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des secteurs les plus dynamiques de notre économie, et des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre travaillent pour nourrir la planète tout en créant des emplois et en stimulant l'économie locale aux quatre coins du pays.

En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, FAC offre un accès à du capital peu importe le cycle économique et adapte ses produits et ses services financiers et commerciaux afin de répondre aux besoins variés de tous les secteurs de l'industrie, qu'il s'agisse de nouveaux venus ou de producteurs qui envisagent

de prendre de l'expansion ou de transférer leur ferme à la relève. FAC est aussi un partenaire de confiance dans les collectivités à l'échelle du pays en raison de son engagement envers l'agriculture et de ses efforts visant à améliorer la qualité de vie dans nos collectivités.

Je travaille en étroite collaboration avec FAC pour établir des relations solides, créer des liens avec les intervenants et faire progresser cette industrie. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre de mandat, notre travail comporte un éventail de priorités consistant à soutenir les familles d'agriculteurs, les producteurs et les entreprises tout au long de la chaîne de valeur agricole au Canada, et à remplir nos engagements envers les Canadiens.

Cette année est une année marquante pour toute la population canadienne. Tandis que nous soulignons le 150^e anniversaire de la Confédération, nous pouvons être très fiers de la croissance et de la prospérité soutenues de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et de l'impact considérable qu'elle a sur notre économie et notre mode de vie. Ensemble, nous pouvons protéger et stimuler le potentiel de l'agriculture canadienne en veillant à consolider nos relations internationales, à nous attaquer au changement climatique et à promouvoir la durabilité de nos pratiques agricoles et de notre gestion de l'environnement.

Je remercie le Conseil d'administration et les employés de FAC de leur participation aux efforts en vue d'aider le secteur agricole et agroalimentaire à continuer de croître et à devenir encore plus vigoureux, sûr et novateur.

A handwritten signature in dark ink that reads "Lawrence MacAulay". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

**L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

Faits saillants de 2016-2017*

Notre mandat d'intérêt public est exécuté et notre mission est accomplie lorsque nous soutenons et renforçons l'agriculture canadienne.

Lorsque nous exploitons pleinement notre solidité financière

Un portefeuille de
31,2 G\$
et 24 années de croissance

Autonomie financière
avec un bénéfice net de
613,8 M\$

25 154
facilités de crédit
approuvées cette année

Grâce à des employés compétents et engagés envers l'industrie agricole

100 bureaux
situés principalement en
région rurale

Employeur
de niveau platine
selon Aon Hewitt

Plus de **1 800**
employés
à l'échelle du pays

Nous servons l'industrie canadienne en inspirant l'innovation et la passion

Plus de **100 000 clients**
partout au Canada

3 M\$ investis dans les collectivités
grâce à des initiatives
d'investissement communautaire

86 % de nos clients
sont des PME liées
à l'agriculture

3,2 G\$ en prêts aux
jeunes agriculteurs
de moins de 40 ans

*Résultats au 31 mars 2017.

Profil de la société

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État fédérale à vocation commerciale qui est financièrement autonome; elle rend compte aux Canadiens et au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. FAC fournit du financement et d'autres services à plus de 100 000 clients¹. La société compte plus de 1 800 employés répartis dans 100 bureaux situés principalement dans les collectivités rurales canadiennes et son siège social est à Regina, en Saskatchewan.

Les membres de notre grande équipe sont passionnés de leur travail et possèdent une expertise professionnelle dans de nombreux domaines liés à l'agriculture. Nous offrons du financement et d'autres services à des producteurs primaires, des exploitants d'entreprises agroalimentaires et des agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'agriculture. Le secteur de la production primaire est le principal secteur d'activité de FAC et représente 83,6 % de son portefeuille de prêts. Nous proposons gratuitement à nos clients et à l'industrie des connaissances et des formations sur la gestion d'entreprise. Nous offrons des logiciels de gestion et de comptabilité conçus pour l'agriculture. Par l'intermédiaire d'Avrio Capital, nous investissons dans des fonds de capital-risque axés sur l'agriculture, procurant d'autres solutions de capital et d'expertise au nombre croissant d'entreprises novatrices qui aideront l'industrie à réaliser un potentiel inexploité.

Les origines de FAC remontent à 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. Puis, en 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est établie, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de société d'État mandataire pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat de même que des pouvoirs de prêt et des pouvoirs administratifs élargis. Ce nouveau mandat permet à

la société d'offrir des services financiers à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

En 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* permet à la société d'offrir une gamme encore plus vaste de services aux producteurs agricoles, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs.

Depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes à l'écoute de nos clients et nous adaptons continuellement nos produits et nos services à leurs besoins particuliers. Ensemble, FAC et la communauté agricole ont fait face aux transformations radicales dans le monde de la production, de la technologie et des marchés, transformations qui ont stimulé l'industrie. S'il y a une réalité qui n'a pas changé au fil du temps, c'est que l'agriculture est importante pour le Canada et pour FAC. Avec son portefeuille de première qualité de plus de 31,2 milliards de dollars et une 24^e année consécutive de croissance, FAC est un partenaire solide, stable et engagé à servir l'industrie agricole canadienne, peu importe le cycle économique.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie et est la source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs. Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle. Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents. Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés. FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

¹Les clients de FAC comprennent tous les clients ayant un solde de prêt actif qui sont des emprunteurs principaux, des coemprunteurs ou des cautions pour des prêts à des particuliers ou à des sociétés, dans les champs d'activité de la production primaire, de l'agroentreprise et agroalimentaire et des alliances.

Valeurs d'entreprise

FAC a pris l'engagement d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie. Elle le fait en visant toujours plus haut, en menant ses activités au profit de ses clients et en favorisant la réalisation du plein potentiel de chaque employé.

Les valeurs d'entreprise de FAC représentent les valeurs essentielles suivantes :

L'intégrité avant tout

Nous agissons de façon éthique et honnête. Nous traitons nos clients, nos collègues et tous les intervenants avec respect.

Le client d'abord

Nous avons nos clients à cœur et sommes fiers de leur offrir une expérience extraordinaire fondée sur la qualité de nos relations personnelles, notre flexibilité et notre connaissance de l'industrie.

L'excellence en tout temps

Nous avons pris un engagement commun de rendement élevé, de responsabilisation et d'efficacité dans notre quête d'excellence.

Le travail d'équipe

Nous sommes persuadés de l'effet synergique du travail d'équipe. Que ce soit dans la prestation de services adaptés aux besoins des clients ou dans la conception de solutions qui profitent à l'industrie, nous travaillons ensemble et formons une seule équipe.

L'engagement communautaire

Nous prenons notre responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer à la vie communautaire des collectivités où nos clients et employés vivent et travaillent, de nous efforcer de réduire notre impact sur l'environnement et de contribuer à la réussite de l'industrie agricole.

Pratiques culturelles

Aux valeurs d'entreprise de FAC viennent s'ajouter des pratiques culturelles qui décrivent les comportements que les membres du personnel et du Conseil d'administration sont tenus de manifester avec leurs collègues, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les intervenants.

Pour de plus amples renseignements sur FAC, visitez le fac.ca/QuiNousSommes.

Rôle d'intérêt public

Le mandat de FAC est précisé dans la *Loi sur le Financement agricole Canada* dans les termes suivants :

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la Société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le rôle d'intérêt public de FAC est la pierre angulaire de l'ensemble de nos activités visant à faire progresser l'agroindustrie canadienne. Nos priorités s'inscrivent dans le mandat du gouvernement fédéral de soutenir le secteur agricole de sorte que ce dernier, qui est déjà dynamique, devienne un secteur de premier plan en fait de création d'emplois et d'innovation.

FAC donne accès à du capital

FAC procure du capital à l'industrie agricole sous forme d'une vaste gamme de produits et de services financiers et commerciaux adaptés aux besoins particuliers de celle-ci. Nous prêtons des fonds aux acteurs de tous les secteurs d'activité – les producteurs primaires, les exploitants d'entreprises agroalimentaires et les agroentrepreneurs – qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'industrie agricole.

L'accès à du capital permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires novateurs grâce auxquels ils peuvent prendre de l'expansion, abaisser leurs coûts de production, développer de nouveaux produits et être concurrentiels sur les marchés étrangers.

Une saine concurrence sur le marché et un choix d'options de financement sont nécessaires pour assurer la réussite des agroentrepreneurs et des producteurs canadiens, et ce, peu importe le cycle économique. FAC collabore avec des coopératives de crédit afin de se pencher sur des enjeux d'intérêt commun touchant les marchés et les politiques et de chercher des occasions de partenariat. Nous nouons des partenariats avec les banques canadiennes afin de fournir du financement à des exploitations agricoles et à des agroentreprises. Notre offre de financement à l'industrie agricole canadienne prend aussi la forme de capital-risque fourni par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité privée

qui gère une série de fonds de placement au nom de FAC et d'autres partenaires d'investissement. Ce capital aide des entreprises novatrices à prendre de l'expansion et à devenir prospères au Canada.

FAC est demeurée financièrement autonome et rentable en 2016-2017. Grâce au maintien de notre solidité et de notre stabilité, nous pouvons servir l'agriculture durant tous ses cycles. Nous continuons de réinvestir les profits de FAC en agriculture en haussant le financement offert aux clients et en créant de l'information, des produits et des services qui répondent à leurs besoins.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole. Pour aider les producteurs à accroître leurs compétences et leurs connaissances en gestion d'entreprise, FAC a continué d'offrir à ses clients et à l'industrie un vaste éventail d'événements d'apprentissage, de publications et d'autres ressources en 2016-2017. Les agriculteurs de tous les âges et les secteurs ont accès à nos ressources en ligne et en personne, et ce, gratuitement. En outre, FAC offre des logiciels de comptabilité et de gestion agricole qui améliorent la capacité de gestion d'entreprise de nos clients. Nous veillons également à ce que nos employés aient les connaissances et les outils nécessaires pour mettre leur expertise au service des clients, leur donner des conseils judicieux et les aider à atteindre leurs objectifs.

Les jeunes agriculteurs ont un rôle crucial à jouer dans l'avenir de l'industrie agricole et c'est avec fierté que FAC les appuie. En effet, la société leur offre des produits et des services comme les prêts Transfert, Jeune agriculteur et Jeune entrepreneur, qui facilitent le transfert des exploitations aux générations montantes, l'entrée des jeunes agriculteurs dans l'industrie ainsi que l'expansion de leur exploitation.

FAC continue de promouvoir *L'agriculture, plus que jamais*, une cause pilotée par l'industrie, rassemblant des centaines de partenaires et des milliers de champions de l'industrie (que nous appelons des agbassadeurs) à l'échelle du pays; ces derniers sont tous engagés à améliorer les perceptions de la population, à déboulonner les mythes et à susciter un dialogue positif à l'égard de l'agriculture canadienne. *L'agriculture, plus que jamais* propose des ressources et une tribune où les agbassadeurs peuvent raconter de manière positive la véritable histoire de l'agriculture canadienne.

FAC appuie les politiques du gouvernement en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux

FAC collabore avec Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) afin de soutenir l'innovation et de faciliter l'accès des agroentreprises canadiennes aux marchés internationaux. Nos employés collaborent avec leurs homologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'échanger de l'information sur des sujets importants qui touchent l'agroindustrie, notamment la valeur des terres agricoles, les prix des produits de base et les taux d'intérêt.

FAC se consacre entièrement à l'agriculture et son approche est à long terme

Nous soutenons l'industrie agricole et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite à long terme. Grâce à la solidité de notre situation financière, nous créons des produits et des services novateurs adaptés aux besoins évolutifs de l'industrie, ce qui permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs de profiter de choix variés sur le marché.

Nos produits de prêt tiennent compte de la nature cyclique de l'agroindustrie et du temps nécessaire pour qu'une exploitation agricole devienne prospère. Des conditions climatiques et un marché imprévisibles peuvent avoir un effet négatif, même sur les meilleurs producteurs et agroentrepreneurs. C'est pourquoi nous appuyons nos clients dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes. Notre programme de soutien à la clientèle permet aux clients de redéfinir les modalités de leur prêt, ce qui les aide à traverser les périodes difficiles. Le fonds AgriSoutien de FAC offre aussi un soutien financier modeste aux clients qui subissent un événement traumatique.

Nos employés assistent à des événements et à des réunions organisées par des entreprises et des intervenants de l'industrie ainsi que des groupes de producteurs. De notre côté, nous transmettons des connaissances à ces acteurs de l'industrie et leur demandons leur avis sur les enjeux auxquels l'agriculture fait face. Nous sommes également à la tête de Vision FAC, le plus grand groupe consultatif sur l'agriculture du Canada, dont les membres peuvent communiquer leurs idées et leurs points de vue concernant l'agriculture canadienne et la meilleure façon dont FAC peut servir cette industrie dynamique et florissante.

FAC maintient un juste équilibre entre les ressources requises pour appuyer une entreprise en croissance, le contrôle des coûts et la réalisation de gains d'efficacité. C'est ainsi que nous pouvons accomplir les objectifs liés à notre rôle d'intérêt public, conserver nos excellents résultats financiers et continuer de servir l'agriculture des années durant.

FAC exerce ses activités de manière durable

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est axé sur l'agriculture et l'alimentation, la communauté, nos clients, nos employés et l'environnement. Pour respecter notre engagement, nous offrons à nos clients du financement pour mettre en œuvre des solutions écologiques; nous embauchons et formons des employés passionnés d'agriculture qui connaissent l'industrie agricole; nous investissons dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent, et nous veillons continuellement à atténuer notre empreinte écologique.

FAC s'emploie pleinement à protéger l'environnement et à préserver la valeur des biens immobiliers obtenus en garantie du financement qu'elle accorde.

Pour protéger l'environnement et atténuer les risques déterminés, FAC procède à l'évaluation environnementale de tous les biens donnés en garantie par les clients. De plus, son processus en matière de décisions de financement requiert que les clients signent des déclarations selon lesquelles leur propriété n'est pas contaminée.

À titre de société d'État fédérale, FAC est également une autorité fédérale qui doit s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), ou LCEE (2012). Nous n'accordons pas de financement à un client dont les projets ou activités auront des effets négatifs importants sur l'environnement.

Selon les articles 67 à 69 de la LCEE (2012), une autorité fédérale ne peut pas réaliser ou permettre la réalisation de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger à moins qu'elle décide que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou que le gouverneur en conseil décide que ces effets sont justifiables dans les circonstances. FAC doit déclarer toute évaluation environnementale effectuée à l'égard de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger.

Gouvernance d'entreprise

FAC est régie par la *Loi sur le financement agricole Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme les autres sociétés d'État, nous sommes soumis aux lois telles que la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, le *Code canadien du travail*, la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi sur les langues officielles*.

FAC rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nos résultats d'exploitation sont communiqués au Parlement et aux Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels. Par ailleurs, notre Conseil d'administration veille à ce que nos activités servent bien l'industrie et les Canadiens.

Nous établissons des relations avec nos clients, nos partenaires et nos intervenants afin de mieux comprendre et de couvrir les besoins de l'industrie agricole. Nous comptons aussi sur divers intervenants et partenaires pour obtenir des conseils et de l'expertise en matière de pratiques de gouvernance dans le secteur public.

Des représentants de FAC rencontrent régulièrement des partenaires comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État fédérales afin de s'assurer que ses politiques et ses procédures sont à jour et pertinentes. Nous collaborons avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada pour faire l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble au profit des clients. Nous cherchons également des possibilités de collaboration avec les banques et les coopératives de crédit afin de répondre aux besoins financiers de nos clients.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de FAC est représentatif des Canadiens et de la diversité des secteurs de l'industrie agricole. L'expertise de ses administrateurs contribue grandement au mandat et à l'orientation stratégique de la société. Le Conseil d'administration veille à ce que FAC demeure axée sur sa vision, sa mission et ses valeurs, ainsi que sur la réalisation de son rôle d'intérêt public.

Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'exception du président-directeur général, les membres du Conseil d'administration ne font pas partie de la direction de FAC.

FAC et son Conseil d'administration suivent rigoureusement le nouveau processus gouvernemental de nomination des administrateurs pour pourvoir les sièges vacants actuels et futurs. En 2016-2017, FAC a collaboré avec les bureaux du sous-ministre et du ministre afin d'élaborer le profil d'administrateur, l'avis de recrutement, les critères de sélection et la stratégie publicitaire dans le but d'attirer des candidats compétents de divers horizons.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance générale de FAC. Il veille à ce que les activités de la société servent les intérêts supérieurs de celle-ci et ceux du gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration participent au processus de planification stratégique et approuvent l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de FAC. Le Conseil d'administration est aussi chargé de veiller à la détermination des risques liés aux activités de FAC. Il doit s'assurer que des pouvoirs et des contrôles appropriés sont en place, que les risques sont gérés adéquatement et que l'atteinte des buts et des objectifs de la société n'est pas compromise.

Le Conseil d'administration est responsable de six grands domaines :

- l'intégrité, sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la communication et la divulgation publique de l'information financière;
- le perfectionnement des qualités de leadership;
- les relations avec le gouvernement et la responsabilité sociale d'entreprise;
- la gouvernance d'entreprise.

Les cadres dirigeants de FAC travaillent en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration pour s'assurer que ces derniers sont au fait des activités de la société. Le chef des finances, le chef de l'exploitation et le chef de la gestion du risque assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres de l'Équipe de gestion d'entreprise participent à tour de rôle aux réunions afin de consolider les relations entre le Conseil d'administration et la direction.

L'horaire de chaque réunion comprend un moment au cours duquel les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche formelle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général, conformément au Programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement la structure de rémunération de FAC et examine chaque année la rémunération versée à l'Équipe de gestion d'entreprise.

En janvier, le Conseil d'administration a rencontré le président-directeur général lors d'une réunion de deux jours afin de discuter des perspectives économiques de l'agriculture, des nouvelles tendances dans l'industrie des services financiers ainsi que des attentes et des besoins changeants des clients. Cette réunion nous a aidés à préciser la vision de FAC pour son avenir et celui de l'agriculture canadienne.

Par ailleurs, au mois d'août de chaque année, le Conseil d'administration de FAC tient une assemblée publique durant laquelle nous rendons compte de nos activités, nous divulguons nos résultats financiers et nous recueillons les commentaires des parties prenantes et du public canadien au sujet de notre mandat et de notre orientation stratégique.

Code de déontologie et valeurs

À FAC, l'intégrité et le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses sont des priorités absolues. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au *Code de déontologie* de FAC.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au *Code de déontologie* qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée immédiatement au Conseil. Il a aussi prévu une politique à appliquer si un administrateur est en conflit d'intérêts. Chaque année, l'agente de l'intégrité de FAC divulgue toutes les infractions possibles au *Code de déontologie* et discute avec le Conseil d'administration des activités continues de formation et de sensibilisation des employés concernant l'éthique. De plus, tous les employés sont tenus de suivre chaque année une formation en ligne sur le *Code de déontologie* de FAC, laquelle a été conçue afin de s'assurer qu'ils le comprennent et le respectent.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est formé de 12 membres, dont le président du Conseil d'administration et le président-directeur général de FAC. Ils apportent une expérience collective en agriculture, en administration des affaires et en finance à la gouvernance d'une société qui est au service d'une industrie de plus en plus complexe.

Le Conseil d'administration compte quatre sous-comités : le Comité d'audit, le Comité de gestion du risque, le Comité de gouvernance d'entreprise et le Comité des ressources humaines.

Comité d'audit

Présidente : Jane Halford

Membres : Donald Bettel, Jamie Muir, Doris Priddle et Jason Skinner

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Tous ses membres ont des connaissances en finance et le président du comité est considéré comme un expert financier.

Le Comité d'audit veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la communication, en temps opportun, de l'information sur les résultats financiers de la société; il surveille aussi la fonction d'audit de cette dernière.

En plus de tenir des réunions avec les cadres dirigeants, le Comité d'audit rencontre des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le BVG audite les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité d'audit. De plus, le BVG procède à un examen spécial au moins tous les 10 ans. Les examens spéciaux ont pour objet de veiller à ce que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Le plus récent examen spécial de FAC remonte au 31 juillet 2012 et le rapport intégral de cet examen peut être consulté sur le site Web de FAC.

Comité de gestion du risque

Président : Jason Skinner

Membres : Jane Halford, Brad Hanmer, Collin May et Brenda Schoepp

Le Comité de gestion du risque est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Il a pour mandat général d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque.

FAC a établi un processus de gestion du risque d'entreprise visant à cerner les événements susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités d'affaires. Le Comité de gestion du risque aide à définir la propension générale au risque de la société et à fixer les seuils de tolérance au risque qui serviront de barèmes pour la mesure, la surveillance et le contrôle des activités de la société. Il est également

responsable d'examiner et d'approuver les politiques de gestion du risque de FAC et de veiller à ce qu'elle respecte ses limites de pension au risque.

Comité de gouvernance d'entreprise

Président : Donald Bettle

Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Sylvie Cloutier, Jamie Muir et Doris Priddle

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance de la société et fait des recommandations de pratiques saines au Conseil d'administration. Il surveille le processus de planification stratégique de FAC et son programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le Comité de gouvernance d'entreprise agit aussi à titre de comité responsable des nominations au Conseil d'administration.

Il examine régulièrement le nombre, la structure et le mandat des comités du Conseil d'administration. Il est également responsable de l'évaluation du rendement des administrateurs, des comités et du Conseil dans son ensemble. Le Comité de gouvernance d'entreprise surveille en outre les politiques de FAC en matière d'éthique et de conflit d'intérêts ainsi que le *Code de déontologie* que doivent respecter les employés et les membres du Conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Président : Brad Hanmer

Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Sylvie Cloutier, Collin May et Brenda Schoepp

Le Comité des ressources humaines examine tous les grands enjeux concernant les politiques des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer son rendement. Le Comité des ressources humaines travaille aussi avec le président-directeur général à la conception du plan de perfectionnement annuel de ce dernier.

Il est responsable d'examiner la structure de rémunération, les régimes de retraite, les plans de relève et les programmes d'apprentissage des employés de la société ainsi que le programme d'avantages indirects des cadres supérieurs.

Le Conseil d'administration et FAC se sont engagés à offrir aux employés une rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite justes et concurrentiels qui peuvent

être maintenus à long terme. FAC revoit chaque année la rémunération globale de ses employés et soumet les résultats à l'approbation du comité.

L'équipe des Ressources humaines de FAC compare la société à un groupe uniforme d'organisations des secteurs public et privé comparables sur le plan de la taille, de l'emplacement géographique, de l'industrie ou du secteur. L'objectif consiste à conserver une position concurrentielle sur le marché pour ce qui est de la rémunération. La rémunération globale en argent comprend le salaire de base et la rémunération conditionnelle. FAC n'offre aucune mesure incitative à long terme.

Rendement du Conseil d'administration

Dès leur nomination au Conseil d'administration, les administrateurs assistent à une séance d'orientation détaillée et rencontrent les cadres dirigeants afin de mieux connaître FAC. Ils prennent aussi régulièrement le temps de visiter des exploitations de clients et d'assister à des réunions d'employés ainsi qu'à des conférences et des ateliers sur la gouvernance d'entreprise et les activités de FAC. Certains administrateurs participent également à des programmes d'accréditation des administrateurs.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de ses administrateurs au moyen d'un processus structuré d'autoévaluation. Les profils de poste du président du Conseil d'administration et de chacun des administrateurs sont revus chaque année pour s'assurer qu'ils décrivent bien les compétences et les habiletés requises. S'il y a des lacunes, elles sont comblées au moyen de nominations, de formations ou de services d'experts externes auxquels le Conseil d'administration a recours pour l'aider à examiner des questions techniques ou spécialisées.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le dernier ajustement des taux de rémunération a eu lieu le 8 janvier 2008.

- Le président du Conseil d'administration touche des honoraires annuels de 12 400 \$².
- Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7 200 \$.
- Les autres administrateurs reçoivent des honoraires annuels de 6 200 \$.

²À titre d'ancien député, Dale Johnston est assujéti à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Sa rémunération annuelle totale est limitée à 5 000 \$.

- Tous les administrateurs, y compris le président du Conseil d'administration, reçoivent une indemnité journalière de 485 \$ pour chaque réunion, séance de formation et activité parrainée par FAC à laquelle ils participent, y compris leur temps de déplacement.
- Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense qu'ils engagent pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris les dépenses de voyage et d'hébergement. Ils sont visés par la même politique sur les dépenses de voyage que les employés de FAC. Les administrateurs reçoivent des indemnités journalières pour leurs repas et leurs faux frais en lieu et place du remboursement des dépenses qu'ils ont réellement payées.

En 2016-2017, il y a eu six réunions du Conseil d'administration et vingt réunions de comités. La rémunération globale (honoraires annuels et indemnités journalières) versée à tous les administrateurs a totalisé 146 943 \$.

Le total des frais de voyage et des dépenses connexes des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 125 021 \$, par rapport à 123 706 \$ en 2015-2016.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2016-2017

Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses connexes
Donald Bettie	7 200 \$	12 610 \$	19 810 \$	6 sur 6	10 sur 10	18 685 \$
Sylvie Cloutier	6 200	9 700	15 900	6 sur 6	7 sur 7	17 672
Jane Halford	7 200	8 973	16 173	6 sur 6	11 sur 11	6 350
Brad Hanmer	7 200	0	7 200	2 sur 6	4 sur 8	394
Dale Johnston	4 999	0	4 999	6 sur 6	8 sur 8	12 446
Collin May	5 167	5 820	10 987	4 sur 5	7 sur 7	7 926
Jamie Muir	6 200	14 550	20 750	6 sur 6	11 sur 11	22 040
Doris Priddle	6 200	9 215	15 415	5 sur 6	9 sur 10	18 547
Brenda Schoepp	6 200	11 640	17 840	6 sur 6	8 sur 9	11 050
Jason Skinner	7 200	10 670	17 870	6 sur 6	11 sur 11	9 911
Total	63 766 \$	83 178 \$	146 943 \$			125 021 \$

Il y a eu six réunions du Conseil d'administration, dont une séance de planification stratégique tenue à l'extérieur des bureaux, ainsi que sept réunions du Comité d'audit, quatre réunions du Comité des ressources humaines, quatre réunions du Comité de gouvernance d'entreprise et cinq réunions du Comité de gestion du risque.

Équipe de gestion d'entreprise

Pour assurer la gestion efficace de ses activités, FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents variés. Les membres de notre Équipe de gestion d'entreprise sont reconnus comme des leaders en matière de pratiques exemplaires dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur une communication ouverte et la confiance favorise l'engagement des employés à nouer d'excellentes relations clients.

L'Équipe de gestion d'entreprise est responsable des résultats d'affaires et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources d'entreprise et de la résolution

des grandes questions stratégiques. Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés suivant les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC. C'est le gouverneur en conseil qui fixe la rémunération du président-directeur général.

En 2016-2017, la fourchette salariale du président-directeur général se situait entre 257 900 \$ et 303 400 \$. Il y a deux fourchettes salariales pour les vice-présidents exécutifs; l'une se situe entre 194 785 \$ et 286 445 \$ et l'autre, entre 223 855 \$ et 376 195 \$. De plus, chaque cadre dirigeant reçoit une rémunération conditionnelle qui varie en fonction de son rendement et des résultats de la société et de la division dont il est responsable.

Conseil d'administration*

<p>Dale Johnston Propriétaire et exploitant d'une exploitation agricole mixte Ponoka County (Alberta) Nommé administrateur le 23 juin 2011 et président du Conseil le 13 décembre 2012</p>	<p>Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A. Président-directeur général, FAC Regina (Saskatchewan) Nommé le 1^{er} juillet 2014</p>	<p>Donald Bettle Propriétaire d'une exploitation vache-veau et d'une terre à bois Passekeag (Nouveau-Brunswick) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013</p>	<p>Sylvie Cloutier, BA Comm. Présidente-directrice générale, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation Bromont (Québec) Nommée le 5 avril 2012 Mandat reconduit le 5 avril 2015</p>
<p>Jane Halford Cofondatrice, BOLT Transition Edmonton (Alberta) Nommée le 15 décembre 2014</p>	<p>Brad Hanmer, B. Sc. Agr. Copropropriétaire et exploitant d'une exploitation céréalière et de semences contrôlées Govan (Saskatchewan) Nommé le 25 janvier 2007 Mandat reconduit les 10 février 2010 et 10 février 2013 A démissionné le 27 avril 2017</p>	<p>Collin May Avocat Calgary (Alberta) Nommé le 7 novembre 2013 A démissionné le 31 janvier 2017</p>	<p>Jamie Muir Retraité Truro (Nouvelle-Écosse) Nommé le 7 novembre 2013</p>
<p>Doris Priddle, MBA Propriétaire, Priddle Farms Inc. Toronto (Ontario) Nommée le 26 novembre 2012 Mandat reconduit le 26 novembre 2015</p>	<p>Brenda Schoepp Propriétaire d'une exploitation d'élevage bovin et d'un refuge pour chevaux Présidente-directrice générale, Brenda Schoepp & Associates Éditrice/propriétaire, BEEFLINK Rimbey (Alberta) Nommée le 10 février 2013</p>	<p>Jason Skinner, M.Sc., P.Ag. Président-directeur général, North West Terminal Ltd. Wilkie (Saskatchewan) Nommé le 12 février 2009 Mandat reconduit les 1^{er} mars 2012 et 1^{er} mars 2015</p>	

Équipe de gestion d'entreprise*

<p>Michael Hoffort Président-directeur général</p>	<p>Rick Hoffman Vice-président exécutif et chef des finances</p>	<p>Sophie Perreault Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation</p>	<p>Corinna Mitchell-Beaudin Vice-présidente exécutive et chef de la gestion du risque</p>
<p>Travis Asmundson Vice-président exécutif et chef de la technologie de l'information</p>	<p>Greg Honey Vice-président exécutif et chef des ressources humaines</p>	<p>Todd Klink Vice-président exécutif et chef du marketing</p>	<p>Greg Willner Vice-président exécutif, Services juridiques et secrétaire de la société</p>

*Des biographies sont disponibles à l'adresse fac.ca.

Responsabilité sociale d'entreprise

En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, nous avons à cœur d'aider l'industrie à réussir. Nous avons pris l'engagement de soutenir nos clients dans les bonnes comme dans les mauvaises périodes, d'appuyer les régions rurales du Canada et de nous constituer un effectif engagé. Nous sommes d'avis qu'en menant nos activités de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental, nous investissons dans l'avenir.

Pour obtenir des renseignements sur le rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise, visitez le fac.ca/RapportRSE.

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise comprend les cinq secteurs d'intervention suivants* :

Agriculture et alimentation

Nous offrons de la formation et de l'information, nous appuyons des initiatives et nous établissons des partenariats qui font progresser l'industrie.



11 695 participants ont enrichi leurs connaissances et leurs compétences lors d'événements de FAC

Communauté

Nous favorisons des collectivités fortes et dynamiques où nos clients et nos employés vivent et travaillent, en particulier dans les régions rurales du Canada.



6,7 millions de repas ont été recueillis grâce à **FAC en campagne contre la faim**

Clients

Nous offrons du financement et des services aux producteurs primaires, aux fournisseurs et aux transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole.



233 clients ont été soutenus par le **fonds AgriSoutien de FAC**

Employés

Nous favorisons une culture axée sur la responsabilisation, le partenariat et la diversité, et nous offrons une expérience employé exceptionnelle.



Pour la quatorzième année consécutive, FAC figure sur la liste des **employeurs de choix au Canada** dressée par **Aon Hewitt**

Environnement

Nous améliorons notre performance environnementale et nous encourageons l'industrie à améliorer la sienne en lui offrant des outils et de l'information.



94 % des employés estiment que **FAC est une organisation responsable sur les plans social et environnemental**

Rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise

Chaque année, FAC publie un rapport qui mesure son rendement lié à la responsabilité sociale d'entreprise dans les secteurs d'intervention mentionnés ci-dessus. Ce rapport est préparé à l'aide des lignes directrices sur le développement durable publiées par le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la durabilité économique et qui propose un cadre détaillé, dont l'utilisation est répandue dans le monde, pour la préparation de rapports en la matière.

Nous sommes fiers de nos progrès et de notre capacité à poursuivre nos objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise afin de continuer à apporter une contribution positive à l'agriculture canadienne.

*Résultats au 31 mars 2017.

Rapport de gestion

Environnement économique.....	18
Survol de l'industrie agricole	19
Aperçu des secteurs.....	20
Répercussions actuelles et potentielles pour FAC.....	23
Survol stratégique	24
Carte stratégique de FAC pour 2016-2017	25
Réussite commerciale durable	26
Excellentes relations clients	28
Excellence de l'exécution	30
Gestion efficace du risque d'entreprise	32
Culture à rendement élevé.....	33
Stratégie pour 2017-2018.....	34
Carte stratégique de FAC pour 2017-2018	35
Résultats financiers – faits saillants	36
Examen des résultats financiers.....	37
Résultats d'exploitation consolidés.....	37
Champs d'activité	41
Situation financière.....	46
Gestion du risque d'entreprise.....	54
Gouvernance du risque.....	54
Catégories de risque de FAC	57

Avertissement relatif aux états prospectifs

Le rapport de gestion de FAC contient des renseignements financiers prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. De par leur nature, ces hypothèses comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Il existe donc un risque important que les résultats varient et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, on compte la conjoncture générale de l'économie et du marché, notamment les taux d'intérêt.

Méthode de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés de FAC ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB – Conseil des normes comptables internationales). Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés au 31 mars 2017 et les documents du *Plan d'entreprise*.

Environnement économique

Les tendances économiques mondiales façonnent l'environnement commercial dans lequel évoluent les exploitations agricoles, les transformateurs d'aliments et les fournisseurs d'intrants canadiens. Si l'année 2016 a été marquée par des événements qui ont suscité une certaine incertitude à l'égard de la mondialisation et du commerce mondial, le climat économique global est demeuré favorable pour toute la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

La demande de produits agricoles demeure vigoureuse

L'économie mondiale a progressé à un rythme estimatif de 3,1 % en 2016, soit un taux légèrement inférieur à celui de l'année précédente, ce qui a mis en lumière de vifs contrastes en matière de croissance, les économies avancées affichant un ralentissement alors que les marchés émergents progressaient à un rythme plus rapide que l'année antérieure. Ce résultat a eu des répercussions importantes sur la demande mondiale d'aliments et de produits de base agricoles, qui est demeurée vigoureuse. La hausse des revenus dans les économies de marché émergentes a eu pour effet d'accroître la demande de protéines animales et de produits alimentaires transformés, alors que les consommateurs ont consacré leur revenu supplémentaire à l'achat d'aliments.

La Chine importe plus de 65 % du soja négocié sur les marchés et elle est le plus important pays producteur de porcs au monde. Ce ne sont là que deux exemples de l'influence que la Chine exerce sur le marché agricole mondial. Le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a progressé à un rythme annuel de 6,7 %, ce qui représente un niveau moins soutenu que la croissance moyenne de son PIB des cinq dernières années de 7,9 % (2011 à 2015), mais cela n'a toutefois eu qu'un effet limité sur la demande de produits de base agricoles et d'aliments. Le revenu disponible des consommateurs chinois a progressé à un rythme annualisé de presque 7,8 % en 2016, tandis que l'inflation est demeurée faible et stable. La Chine continue d'être un marché en croissance pour l'agriculture canadienne comme en témoignent les exportations canadiennes de porcs, qui ont augmenté de 185 % en 2016, par rapport aux valeurs de 2015.

L'Inde est une autre économie qui a une forte incidence sur les marchés agricoles. La croissance économique de 6,8 % en 2016 a eu pour effet d'accroître la demande de légumineuses canadiennes et d'autres produits de base.

En 2016, l'économie américaine s'est démarquée des autres économies avancées. Une création d'emplois et des hausses de salaire impressionnantes se sont traduites par une augmentation du revenu disponible. La Réserve fédérale a relevé son taux directeur pour la deuxième fois en deux ans. S'il s'agit, selon les normes historiques, d'une réaction modeste sur le plan de la politique monétaire, cela représente tout de même un changement de cap par rapport au contexte de faiblesse des taux d'intérêt qui a caractérisé les huit dernières années. Cette forte performance économique a continué de soutenir la valeur de la monnaie américaine, ce qui, en fin de compte, a exercé une pression sur le revenu agricole aux États-Unis.

Effet positif de la baisse du dollar canadien sur le revenu agricole

En 2016, l'économie canadienne a progressé à un rythme annuel estimatif de 1,4 %. Le rythme de l'activité économique est demeuré inférieur au plein potentiel de l'économie canadienne en raison des investissements modestes des entreprises et de la faible croissance des exportations. Comme la Banque du Canada a décidé de maintenir son taux directeur inchangé pendant toute l'année 2016, les coûts d'emprunt sont demeurés relativement stables, variant entre 2,64 % et 3,16 %, ce qui a incité les exploitations agricoles et les agroentreprises à tirer parti des possibilités de croissance et à investir.

Le prix du pétrole a continué de grimper pendant toute l'année 2016, mais il est demeuré nettement inférieur à la moyenne des cinq dernières années. Le fléchissement des prix des produits de base et la faiblesse des taux d'intérêt ont permis à la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain de se maintenir sous la moyenne des cinq dernières années. Dans l'ensemble, l'agriculture canadienne bénéficie de la faiblesse du dollar, car elle soutient les recettes agricoles en faisant grimper les prix versés aux producteurs canadiens et en rendant les produits canadiens concurrentiels sur les marchés mondiaux. Même si le prix de certains intrants (machinerie et équipement) a augmenté, la faiblesse du dollar canadien a permis aux secteurs des cultures, du bétail et de la transformation alimentaire du Canada de dégager de solides marges de profit.

Survol de l'industrie agricole

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en fournissant du financement à tous les secteurs de l'agriculture, notamment aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. La société surveille plusieurs facteurs importants qui influencent les perspectives à court et à long terme, la rentabilité et la santé financière de chaque secteur.

En moyenne, les fermes canadiennes demeurent bien placées pour respecter leurs obligations financières. La faiblesse du dollar canadien a favorisé de solides revenus agricoles dans les secteurs du bétail et des cultures, et ce, en dépit d'un fléchissement des cours mondiaux des produits de base agricoles. La valeur de l'actif agricole ne cesse d'augmenter et les niveaux d'endettement demeurent gérables grâce aux revenus élevés.

Rentabilité stable de l'agriculture primaire

La croissance de la production a été un thème récurrent sur les marchés agricoles en 2016. L'offre mondiale de grandes cultures comme le maïs, le soja et le blé s'est accrue en 2016, exerçant une pression à la baisse sur les prix. L'offre de protéines animales a également augmenté en Amérique du Nord, ce qui eu pour effet de réduire davantage les prix du bœuf et du porc.

En 2016, la pression exercée sur les prix a eu pour effet de maintenir l'augmentation des recettes monétaires agricoles à 0,5 % de plus que le sommet atteint en 2015. Les recettes des cultures ont augmenté de 5,8 % en 2016, ce qui a compensé la baisse de 7,2 % des recettes tirées de l'élevage par rapport à 2015. Les recettes monétaires agricoles ont augmenté dans toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse³.

En moyenne, les prix des intrants agricoles en 2016 ont été inférieurs au niveau observé à la fin de 2015. Les prix de la machinerie et de l'équipement ont augmenté tandis que ceux de l'engrais et des aliments pour animaux ont diminué. Le prix du pétrole a grimpé, alors que le prix moyen du diesel a chuté de 9,1 % en 2016 par rapport à 2015 et que le prix du gaz naturel a diminué de 22,8 %. La baisse des coûts de l'énergie a amélioré les marges des producteurs.

Sommets records pour la valeur des terres agricoles

Les recettes monétaires agricoles élevées et la faiblesse des taux d'intérêt ont permis aux producteurs de continuer d'agrandir leur exploitation agricole. Par conséquent, la valeur des terres agricoles a augmenté en moyenne de 7,9 % en 2016. Si l'on observe l'évolution de la valeur des terres agricoles, il s'agit de la quatrième année de suite qu'on note un ralentissement de la croissance de la valeur des terres agricoles, ce qui concorde avec l'évolution des recettes monétaires agricoles.

Progression plus rapide de la dette agricole par rapport à la valeur de l'actif

La dette agricole totale a atteint 96 milliards de dollars à la fin de 2016⁴. Elle a augmenté de 7,3 % en 2016 et a crû à un taux annuel moyen de 6,3 % au cours de la décennie de 2007 à 2016, alors que les producteurs cherchaient à accroître leurs investissements afin de prendre de l'expansion et de demeurer productifs. La valeur de l'actif agricole total a augmenté en moyenne de 5,0 % en 2016.

Expansion du marché des produits agricoles et agroalimentaires

Les exportations sont à la base de la réussite du Canada comme producteur agricole. Compte tenu de sa faible population et de sa vaste étendue de terre arable, le Canada doit exporter la production que sa population ne peut consommer. Le Canada est le cinquième plus important exportateur de produits agricoles et agroalimentaires au monde.

Le marché des États-Unis a absorbé 54,4 % des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes en 2016, comparativement à 57,4 % en 2006⁵. Vu la solide croissance des marchés émergents comme la Chine et l'Inde, le Canada continuera probablement à diversifier ses exportations vers des marchés autres que celui des États-Unis.

³ Statistique Canada, *Tableau 002-0002 – Recettes monétaires agricoles, trimestriel (dollars)*, CANSIM (base de données).

⁴ Statistique Canada, *Tableau 002-0008 – La dette agricole en cours, classée par source de crédit, annuel (dollars)*, CANSIM (base de données).

⁵ Statistique Canada, d'après les codes SCIAN.

Le paysage du commerce mondial a évolué en 2016, en réaction à la forte opposition à la mondialisation dans différents endroits du globe. Le Canada s'emploie néanmoins à mettre en œuvre l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne, qui est prometteur sur le plan de la création de débouchés pour les exportations de viande rouge, de céréales et d'oléagineux ainsi que d'aliments transformés.

Évolution continue des préférences alimentaires des Canadiens

Les consommateurs canadiens exercent une influence grandissante sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Les préférences des ménages ont changé et les Canadiens accordent plus d'importance aux aliments sains et pratiques, ce qui incite les producteurs et les transformateurs à mettre au point des produits alimentaires ayant une valeur nutritionnelle spécifique et répondant à des critères précis. Ceci crée de nouvelles chaînes d'approvisionnement et offre des possibilités de profit pour toute la chaîne d'approvisionnement. Les éleveurs de bétail continuent de répondre aux attentes des consommateurs en ce qui a trait au bien-être animal par l'élaboration et la mise en place de nouveaux codes de pratiques.

Aperçu des secteurs

Les prix des bovins demeurent élevés, mais tendent vers la moyenne à long terme

En 2016, les recettes monétaires pour les bovins et les veaux ont baissé de 17,7 % par rapport à 2015. La production de bœuf continue de s'accroître en Amérique du Nord tandis que le poids des animaux augmente et que les stocks de bovins sont en hausse aux États-Unis. L'offre plus abondante a entraîné une baisse des prix des bovins aux États-Unis, qui s'est ensuite faite sentir sur le marché canadien. La chute du dollar canadien a atténué les pressions sur les prix pour les producteurs canadiens tandis que la forte demande de bovins canadiens s'est traduite par une fermeté relative des prix au pays d'un point de vue historique. Dans l'ensemble, la rentabilité des exploitations d'élevage-naissance est demeurée positive. Les parcs d'engraissement ont toutefois enregistré un resserrement des marges et quelques pertes pendant la majeure partie de 2016.

Possibilités et défis futurs pour l'industrie laitière

La consommation de beurre, de crème et de yogourt est en hausse au Canada. Les stocks canadiens de beurre sont demeurés bas en 2016, malgré la production plus abondante et les permis spéciaux d'importation de beurre étranger. La demande plus élevée pour des matières grasses butyriques, alimentée par de fortes tendances de consommation, a posé un défi à l'industrie en raison du surplus de lait écrémé qui en a découlé. Ce surplus a été exacerbé par les importations d'ingrédients laitiers (protéines). Les importations moins coûteuses ont entraîné un déplacement des protéines canadiennes normalement utilisées dans la production de fromage et de yogourt vers des catégories de lait de moindre valeur, comme les aliments pour animaux. De plus, les prix mondiaux du lait sont demeurés faibles en 2016, en dépit des réductions de la production laitière en Nouvelle-Zélande et dans l'Union européenne. En définitive, cette situation a exercé une pression à la baisse sur le prix versé aux producteurs pour certaines classes de lait (principalement le lait de classe 5), ce qui a maintenu, au bout du compte, le prix du lait à la ferme à un niveau inférieur à sa moyenne de cinq ans. Dans certaines provinces, des intervenants ont élaboré leurs propres stratégies par rapport aux ingrédients afin de s'adapter aux défis actuels sur le plan de la mise en marché. Cela a finalement mené à l'élaboration d'une entente nationale en vue de moderniser le système de commercialisation du lait. La mise en œuvre de la stratégie nationale n'est pas encore commencée.

Deuxième production en importance de céréales et d'oléagineux de l'histoire canadienne

On estime que la production canadienne totale de céréales et d'oléagineux a atteint 131,4 millions de tonnes métriques en 2016, ce qui représente une hausse de 10,3 % par rapport aux niveaux enregistrés en 2015. Il s'agit du deuxième niveau de production en importance, et ce, même si certaines parties de l'Ouest canadien ont connu des conditions d'humidité excessive et que certaines régions du Centre et de l'Est du Canada ont connu des conditions arides. Dans l'ensemble, les rendements des cultures ont varié de moyens à supérieurs à la moyenne, mais la qualité était variable.

Les prix du blé, du canola, du maïs et du soja pour l'année ont été inférieurs aux moyennes historiques sur cinq ans. Selon les projections, les stocks mondiaux de maïs et de soja seront plus élevés à la fin de l'année de récolte 2016-2017 en raison de la production record de 2016 aux États-Unis. Les marges des producteurs ont continué de se resserrer en 2016-2017, mais elles sont demeurées positives, en moyenne. La faiblesse du dollar canadien a contribué à compenser les prix inférieurs, qui sont libellés en dollars américains sur le marché nord-américain. Par contre, les conditions humides dans l'Ouest canadien ont nui à la qualité des récoltes, ce qui a eu une incidence négative sur les recettes des producteurs touchés.

D'après les *Perspectives agricoles canadiennes 2017* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les *Agricultural Projections to 2026* (projections relatives au secteur agricole jusqu'en 2026) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les prix des céréales et des oléagineux devraient demeurer au-dessus de leurs moyennes historiques respectives. Cette tendance sera alimentée par une demande accrue d'oléagineux et de céréales secondaires de la part des pays en développement, conjuguée à la demande intérieure provenant des éleveurs de bétail, des fabricants de biocarburants et des usines de trituration.

Progression des revenus des producteurs des secteurs des cultures en serre et en pépinière et de la floriculture

Les exploitations serricoles, floricoles et les pépinières ont enregistré des profits, ayant bénéficié de la faiblesse des prix du gaz naturel et de solides recettes monétaires. En serriculture maraîchère, les recettes monétaires ont augmenté de 3,6 % en 2016, par rapport à 2015.

En culture de légumes de plein champ, elles ont augmenté de 6,5 %, alors qu'en floriculture, elles ont diminué de 7,1 %.

La demande nord-américaine de produits serricoles demeure forte. Même si la superficie de culture augmente chaque année, le volume ne fait que suivre le rythme de la demande des consommateurs. Les exploitations canadiennes font face à une concurrence accrue de la part du Mexique et d'autres pays qui augmentent leur superficie sous verre. En revanche, la valeur du dollar canadien demeure favorable pour les serres canadiennes et fait grimper les prix dans toute la chaîne d'approvisionnement canadienne.

Les éleveurs de porcs font face à des pressions malgré la vigueur de la demande de porc canadien

Les marges de profit des producteurs de porc ont fléchi en 2016, particulièrement dans la seconde moitié de l'année. Cette situation s'explique principalement par la faiblesse des prix attribuable à une forte hausse de la production porcine aux États-Unis et à la capacité limitée des conditionneurs à transformer la totalité des porcs. En revanche, la baisse du dollar canadien ainsi que la faiblesse des prix des aliments pour animaux ont protégé les producteurs canadiens contre un resserrement plus accentué de leurs marges.

Au 1^{er} janvier 2017, le cheptel de porcs canadiens était en hausse de 1,6 % par rapport au 1^{er} janvier 2016⁶. L'abattage de porcs fait dans des installations sous réglementation fédérale ou provinciale a augmenté de 0,4 % en 2016, comparativement à 2015⁷. Les exportations de porcs vivants vers les États-Unis ont chuté de 9,1 % en 2016. La demande de porcs canadiens en Chine a grimpé en flèche, ce qui s'explique par la taille réduite du cheptel chinois. Ainsi, les exportations de porcs ont plus que doublé en 2016 comparativement au volume enregistré en 2015.

Stabilité des secteurs de l'élevage de volailles et de la production d'œufs

En 2016, l'abattage de poulets canadiens a augmenté de 3,4 % par rapport à 2015, ce qui a fait augmenter de 2,5 % les recettes monétaires provenant de l'élevage du poulet en 2016, par rapport au niveau enregistré en 2015. Dans l'ensemble, la production d'œufs a augmenté de 7,2 % en 2016, comparativement à 2015. Les recettes totales canadiennes provenant de la production d'œufs ont augmenté de 8,3 %⁸.

⁶ Statistique Canada, *Tableau 003-0100 – Statistiques de porcs, nombre de porcs dans les fermes à la fin d'une période semestrielle (tête)*, CANSIM (base de données).

⁷ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Statistiques et information sur les marchés – Information sur le marché des viandes rouges*.

⁸ Statistique Canada, *Tableau 003-0022 – Production et écoulement d'œufs, mensuel (pondeuses sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).

Les agroentreprises et transformateurs d'aliments font face à des défis liés à la demande

Les agroentreprises fournissent des intrants ou des biens et des services aux producteurs primaires, alors que les entreprises agroalimentaires achètent et transforment les produits issus du secteur primaire. Les préférences des consommateurs évoluent et continuent de générer des débouchés pour les transformateurs. En décembre 2016, le PIB réel du secteur de la fabrication d'aliments avait augmenté de 5,0 % comparativement à la même période en 2015⁹. La performance du secteur de la fabrication d'aliments a éclipsé le rendement de l'ensemble du secteur manufacturier canadien.

Les transformateurs d'aliments font néanmoins face à quelques défis. Le secteur canadien de la fabrication d'aliments doit composer avec une forte pénétration des importations. L'excédent commercial avec les États-Unis sur le marché secondaire des aliments et boissons totalisait 5,3 milliards de dollars à la fin de 2016. Le déficit commercial avec le reste de la planète a atteint un sommet record de 4,4 milliards de dollars.

Les deux défis les plus souvent mentionnés dans le secteur de l'alimentation du Canada sont, d'une part, la réglementation croissante ayant trait à la mise en marché des produits sur le marché intérieur, puis à leur commercialisation sur les marchés mondiaux, et d'autre part, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la difficulté de recruter, de former et de maintenir en poste les travailleurs.

Les ventes de nouveaux équipements agricoles ont connu un déclin marqué en 2015 et elles ont également connu une baisse de 8,5 % en 2016. Les ventes de tracteurs à quatre roues motrices et de moissonneuses-batteuses ont diminué de 7,1 % et de 7,9 % respectivement par rapport à l'année précédente. Cette situation est en partie attribuable aux ventes exceptionnellement élevées enregistrées avant 2015, bien que les pressions exercées sur le revenu agricole aient aussi contribué au recul des ventes. Les concessionnaires d'équipement ont généralement été en mesure de compenser les faibles ventes de nouvel équipement par la vente et l'entretien de matériel usagé, qui ont généré des recettes plus importantes.

⁹ Statistique Canada, *Tableau 379-0031 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, CANSIM* (base de données).

Répercussions actuelles et potentielles pour FAC

La santé financière de l'agriculture canadienne est bonne, et malgré l'évolution des économies mondiales, la demande de produits de base agricoles demeure élevée. FAC a connu une croissance dans la plupart de ses principaux champs d'activité cette année – ce qui comprend la production primaire, les entreprises agroalimentaires et les agroentreprises –, et prévoit une croissance soutenue des secteurs agricoles et de son portefeuille de prêts à tous les secteurs. FAC équilibre ses risques en veillant à ce que son portefeuille de prêts soit judicieusement diversifié. Elle y parvient en offrant du financement à des clients qui œuvrent dans tous les secteurs de l'agriculture au Canada.

FAC a enregistré une 24^e année consécutive de croissance de son portefeuille. Un élément crucial à sa viabilité financière est la gestion prudente de ses coûts et une efficacité opérationnelle adaptée aux besoins d'une entreprise en croissance. La société continue d'être efficace, d'obtenir de solides résultats financiers et de mener ses activités en tenant compte du climat actuel de restrictions budgétaires. Nous nous sommes engagés à investir dans des solutions technologiques et numériques afin de continuer d'axer nos efforts sur la prestation efficace de services et l'optimisation de l'ensemble de nos activités d'exploitation.

FAC demeure financièrement solide. En plus de disposer de capitaux propres et de réserves pour pertes sur prêts d'un montant de près de 6,0 milliards de dollars, la société continue de renforcer ses solides pratiques de gestion du risque afin de suivre le rythme de croissance de la complexité de son secteur d'activité. FAC gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, et elle dépasse actuellement son niveau de capital cible, ce qui s'est traduit par le versement d'un dividende de 268,3 millions de dollars au gouvernement du Canada en 2016-2017.

FAC continue de surveiller étroitement les tendances externes et internes, d'évaluer leurs répercussions et d'établir des stratégies proactives pour y faire face.

Survol stratégique

L'orientation stratégique de FAC est alignée sur le mandat, sa mission et sa vision, ainsi que sur les orientations du gouvernement du Canada et la lettre de mandat¹⁰ émise par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui a été reçue le 31 août 2016.

Afin de réaliser sa vision et de s'acquitter de sa mission, FAC a établi des objectifs et des initiatives regroupés sous cinq thèmes. Ces thèmes – réussite commerciale durable, excellentes relations clients, excellence de l'exécution, gestion efficace du risque d'entreprise et culture à rendement élevé – sont fondés sur les actifs stratégiques de FAC. Ce sont ces actifs stratégiques qui amènent les clients à choisir FAC plutôt qu'un de ses concurrents. Ils ne peuvent être reproduits facilement et sont essentiels à la réussite à long terme de la société. Ensemble, ces cinq thèmes jettent les assises de notre stratégie d'entreprise, comme le montre la carte stratégique de FAC à la page suivante.

FAC établit pour chacun des thèmes des mesures de rendement, échelonnées sur un plan quinquennal (le Plan), qui définissent la façon dont elle constatera ses progrès réalisés chaque exercice à l'égard des objectifs précisés dans la stratégie. L'approche générale pour 2016-2017 était de garder le cap et de mettre un accent accru sur l'expérience client.

FAC utilise un indicateur de performance global pour surveiller et évaluer les progrès accomplis par rapport à sa stratégie. Lorsqu'elle atteint les objectifs d'entreprise de ses cinq thèmes stratégiques, FAC connaît du succès et concrétise sa vision et sa mission.

¹⁰La lettre de mandat de Financement agricole Canada se trouve sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Visitez le <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/financement-agricole-canada-lettre-de-mandat/?id=1475092618430>

Carte stratégique de FAC pour 2016-2017

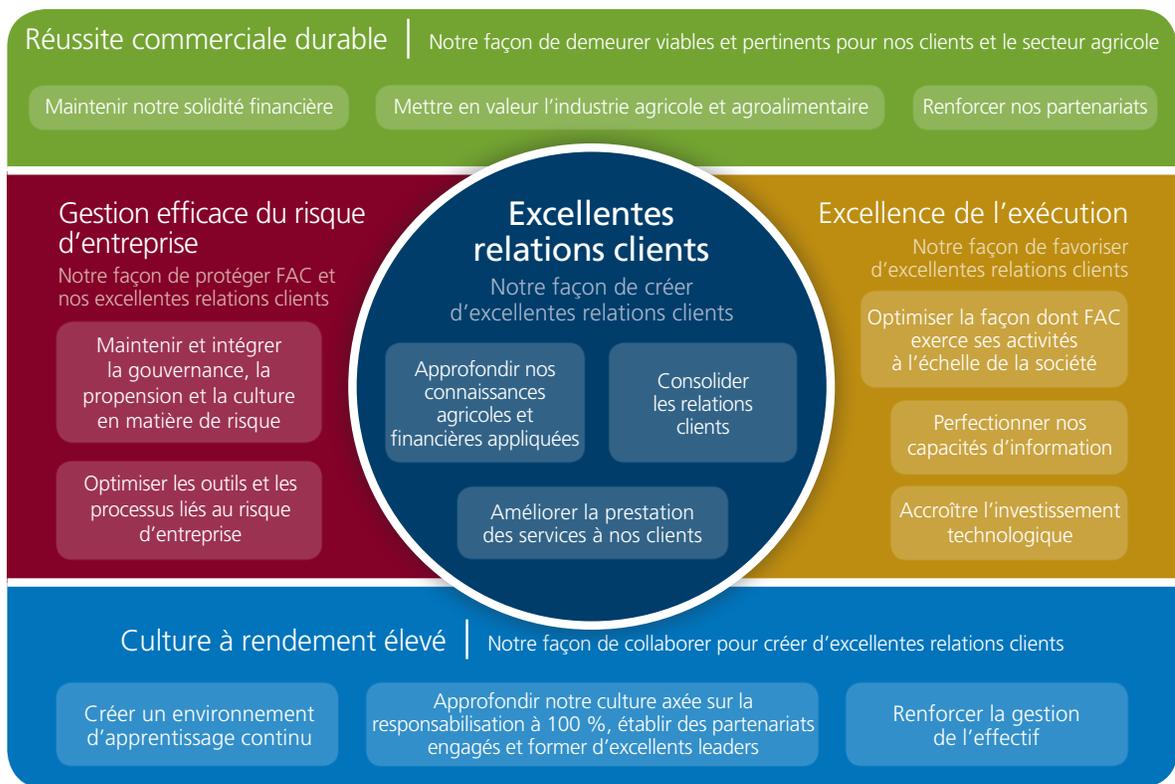
Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie.
 Nous sommes reconnus comme la source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.
 Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.
 Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.
 Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.
 FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.



Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.



Réussite commerciale durable

Notre façon de demeurer viables et pertinents pour nos clients

Mesures de rendement	Résultat de 2014-2015	Résultat de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Réalisations de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Plan de 2018-2019
Maintenir notre solidité financière						
Bénéfice net	903,8 M\$	615,5 M\$	542,1 M\$	613,8 M\$	570,5 M\$	566,1 M\$
Rendement des capitaux propres	20,7 %	12,3 %	9,8 %	11,3 %	10,2 %	9,6 %
Mesure de suffisance du capital	15,6 %	16,7 %	17,5 %	16,3 %	16,3 %	16,5 %
Mettre en valeur l'industrie agricole et agroalimentaire						
Financement accordé aux jeunes agriculteurs	2,4 G\$	2,63 G\$	2,45 G\$	3,2 G\$	2,89 G\$	3,09 G\$
Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises	94 %	86 %	> 80 %	80,8 %	> 80 %	> 80 %
Renforcer nos partenariats¹¹						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2016-2017

Maintenir notre solidité financière

FAC a la ferme intention de demeurer financièrement autonome à long terme, tout en effectuant des investissements dans l'industrie agricole et en formant de précieux partenariats. En nous assurant de mener nos activités de manière responsable sur les plans financier et social, nous pourrions veiller à ce que FAC demeure au service de l'industrie autant dans les périodes de prospérité que dans les périodes d'adversité.

FAC a mis en place trois mesures pour évaluer les progrès réalisés à l'égard de cet objectif. Le bénéfice net et le rendement des capitaux propres ont dépassé la cible du Plan. FAC a atteint un ratio de suffisance du capital inférieur au Plan en raison de la modification de notre politique sur

les dividendes visant à ce qu'elle soit alignée sur le cadre de gestion du capital, qui répond aussi aux nouvelles attentes établies par le ministère des Finances. Pour atteindre cet objectif, deux initiatives d'entreprise ont été définies, soit créer un cadre de tarification des prêts et redéfinir la stratégie de croissance. En 2016-2017, nous avons continué d'affiner notre approche en matière de tarification des prêts grâce à notre initiative visant à créer un cadre de tarification des prêts. Cette initiative visait principalement à améliorer les systèmes et les processus internes de FAC afin d'améliorer le suivi des composantes individuelles du cadre de tarification et de la rentabilité inhérente des taux de prêt ainsi que les rapports à ces égards. Un cadre de tarification des prêts a été élaboré et celui-ci définit la structure de gouvernance, les principes et les méthodes en ce qui concerne la tarification des prêts.

¹¹ En 2016-2017, la mesure de l'indice de couverture favorable des médias a été supprimée lorsque l'objectif d'entreprise est passé de « renforcer notre réputation » à « renforcer nos partenariats ». Nous continuons de suivre de près la couverture favorable des médias, mais cette mesure ne représente désormais plus un moyen exact de mesurer l'atteinte de l'objectif d'entreprise.

La deuxième initiative, soit redéfinir la stratégie de croissance, suppose la détermination du niveau de croissance que FAC souhaite atteindre afin de se tenir au diapason du marché agricole. Cette initiative a été réalisée comme prévu en établissant et en répartissant des cibles dans l'ensemble des opérations de prêts afin de refléter cette analyse et d'atteindre le niveau de croissance souhaité.

Mettre en valeur l'industrie agricole et agroalimentaire

À titre de société d'État, FAC joue un rôle important en comblant les lacunes sur le plan du financement accessible aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens. L'industrie agricole est souvent sensible à la volatilité des prix des produits de base, aux mauvaises conditions météorologiques et aux maladies du bétail et des cultures, ainsi qu'aux répercussions de ces facteurs sur le commerce. FAC adopte une vision à long terme et demeure résolue à aider ses clients et l'industrie dans les moments difficiles en offrant un accès stable à des capitaux.

Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures. La société a dépassé la cible du Plan pour le financement accordé aux jeunes agriculteurs et a atteint la cible pour le pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises.

Pour atteindre cet objectif, FAC a défini deux initiatives d'entreprise. La première consistait à harmoniser notre ultime raison d'être et notre mandat ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre un plan en vue de les communiquer à nos intervenants. FAC s'est appliquée à renforcer le lien unissant les employés à son mandat et à son ultime raison d'être ainsi qu'à créer des communications, des messages et des activités de promotion externes qui les reflètent mieux.

La deuxième initiative d'entreprise mise en place pour atteindre cet objectif consistait à mettre en œuvre la stratégie pour le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire qui comprend le soutien de la production à valeur ajoutée. Parmi les points saillants de cette initiative, on retrouve la modification de la politique sur l'admissibilité aux prêts afin d'offrir un service plus étendu au secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire. En outre, FAC a lancé le nouveau prêt Jeune entrepreneur, qui offre un financement pouvant atteindre 1 million de dollars par demandeur admissible âgé de moins de 40 ans en vue de l'achat ou de l'amélioration d'actifs liés à l'agriculture ou de l'achat d'actions d'une entreprise liée à l'agriculture, y compris celles appartenant au secteur agroalimentaire.

Renforcer nos partenariats

FAC facilite le rapprochement entre l'industrie agricole et les experts, les collectivités et les connaissances, en renforçant les relations avec les intervenants et en offrant un soutien accru à l'industrie agricole au moyen de solides partenariats financiers avec des entreprises du secteur privé et des sociétés d'État à vocation commerciale. Aucune mesure n'a été mise en place pour mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif; toutefois, deux initiatives ont été établies pour réaliser l'objectif.

La première initiative consistait à continuer de faire progresser les relations avec les intervenants. L'initiative a été conçue de manière à établir une approche coordonnée, uniforme et stratégique à la mobilisation des intervenants, à améliorer la réputation de la société et à l'aider à saisir les occasions qui se présentent et à faire face aux risques afin d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada. Pour réaliser cette initiative, des représentants de FAC ont pris la parole lors d'une vingtaine d'événements organisés par l'industrie afin de transmettre des connaissances et de faire participer l'industrie à une discussion au sujet de la confiance du public à l'égard de l'agriculture. FAC sert également de lien entre les différents intervenants de l'industrie en facilitant les conversations entre des personnes et des groupes de l'industrie en vue de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent au sein de l'industrie agricole.

La deuxième initiative consistait à continuer de promouvoir la cause de *L'agriculture, plus que jamais*. Un récent sondage mené auprès de clients et de personnes qui ne sont pas clientes de FAC et qui sont des acteurs de l'industrie agricole a révélé que le taux de sensibilisation à la cause *L'agriculture, plus que jamais* est passé de 29 % en 2013 à 50 % en 2016. Pour réaliser cette initiative, *L'agriculture, plus que jamais* a lancé la campagne *Soyez cette personne qui passe à l'action*, qui vise à encourager les acteurs de l'industrie à ajouter leur voix à la cause en parlant en termes positifs de l'agriculture et en participant à la conversation sur l'alimentation de manière respectueuse et significative.

En outre, à l'appui de cette initiative, FAC a lancé le Jour de l'agriculture canadienne, qui a eu lieu le 16 février 2017. L'événement a permis de réunir l'industrie, le gouvernement et les consommateurs afin de susciter un dialogue et de sensibiliser les gens à propos des aliments canadiens, de célébrer et d'améliorer la perception positive de l'industrie agricole.

Excellentes relations clients

Notre façon de créer d'excellentes relations clients

Mesures de rendement	Résultat de 2014-2015	Résultat de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Réalisations de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Plan de 2018-2019
Améliorer la prestation des services à nos clients						
Facilité de faire des affaires – mesure de l'Indice de l'expérience client	63,7 %	62,1 %	62,5 %	63,9 %	62,5 %	63,0 %
Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées						
Sondage post-événement d'Apprentissage FAC – participants « susceptibles d'utiliser l'information »	S.O. – Nouvelle mesure en 2016-2017	S.O. – Nouvelle mesure en 2016-2017	≥ 4,0	4,7	≥ 4,0	≥ 4,0
Consolider les relations clients						
Indice de l'expérience client	63,6 %	62,8 %	62,0 %	64,6 %	62,0 %	62,5 %

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2016-2017

Améliorer la prestation des services à nos clients

FAC s'efforce de conserver des processus de financement efficaces, intégrés et uniformes, ce qui lui permet de gérer efficacement le risque tout en offrant à ses clients une expérience extraordinaire. Les progrès à l'égard de cet objectif sont évalués à l'aide d'une mesure tirée d'un sous-ensemble de données de l'Indice de l'expérience client (IEC) sur la facilité de faire des affaires. FAC a dépassé la cible du Plan pour cette mesure.

Pour atteindre cet objectif, une initiative d'entreprise a été prévue, soit définir et mettre en œuvre le prochain niveau d'expérience client à FAC. Dans le cadre de cette initiative, FAC a redéfini l'expérience client et en a fait son principal centre d'intérêt pour l'exercice financier. Pour créer une expérience intentionnelle de bout en bout, des principes d'expérience client ont été mis au point et communiqués aux employés. Les principes énoncent les attentes sur la façon dont les employés peuvent offrir le meilleur service possible aux clients de manière constante. De plus, plusieurs initiatives ont été lancées en vue d'améliorer les systèmes et les processus et de faciliter ainsi la prestation de l'expérience client.

Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées

Nous sommes fiers de notre équipe de financement qui connaît l'agriculture, qui est à l'écoute des besoins des clients, qui est axée sur les solutions, qui comprend le risque lié à l'agriculture et qui met chaque jour ses connaissances au service de notre clientèle. En outre, FAC enrichit les connaissances offertes par ses employés au moyen de publications destinées aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires. Elle offre des ateliers de gestion, des forums d'apprentissage et des ressources multimédias afin de s'assurer que les agriculteurs de tous âges ont accès à la formation et à l'information dont ils ont besoin pour réussir. Pour suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif, FAC a ajouté une nouvelle mesure appelée Sondage post-événement d'Apprentissage FAC – participants « susceptibles d'utiliser l'information ». En 2016-2017, FAC a obtenu la note de 4,7 sur 5 à cet égard, ce qui signifie qu'elle a dépassé la cible du Plan.

Pour atteindre cet objectif, deux initiatives ont été mises sur pied. La première, Accroître les connaissances des employés au sujet des enjeux liés à l'agriculture, a été réalisée grâce à l'élaboration de nouveau contenu, dont une partie est présentée dans notre nouveau site intranet, qui comprend des renseignements propres au secteur de même que des analyses des questions politiques et économiques.

La deuxième initiative, Fournir des connaissances afin d'améliorer les capacités des clients en gestion, a été réalisée en organisant plusieurs initiatives et événements pour l'industrie ainsi que par le biais du blogue de l'Économie agricole, qui a présenté des perspectives de l'économie agricole et traité des enjeux économiques de l'heure. En 2016-2017, FAC a présenté 5 événements Forum FAC, 9 événements Perspectives agricoles et 76 événements du Carrefour du savoir agricole auxquels ont participé plus de 11 000 personnes d'un bout à l'autre du pays.

Consolider les relations clients

La méthode adoptée par FAC pour la gestion de ses relations clients est proactive, novatrice et très rigoureuse. Les commentaires des clients obtenus au moyen de l'Indice de l'expérience client (IEC) sont analysés et communiqués aux employés de première ligne comme mesure de promotion de l'apprentissage continu visant à consolider leurs relations avec les clients. FAC a dépassé les cibles du Plan pour l'IEC en 2016-2017.

L'initiative d'entreprise visant à améliorer le processus de gestion des relations d'affaires était notre objectif principal pour 2016-2017 et celui-ci a été atteint grâce à la création de contenu et de programmes améliorés pour nos employés des bureaux de campagne. Cette approche améliorée de la formation comprenait de la documentation personnalisée contenant de la terminologie propre à l'industrie et permettant aux employés de suivre leur formation plus rapidement après leur embauche à FAC.

Excellence de l'exécution

Notre façon de favoriser d'excellentes relations clients

Mesures de rendement	Résultat de 2014-2015	Résultat de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Réalisation de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Plan de 2018-2019
Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société						
Ratio d'efficacité	34,7 %	35,2 %	38,2 %	36,6 %	38,7 %	39,3 %
Engagement des employés – facilité de faire des affaires	75,6 % (Pointage inférieur de 1,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	78,4 % (Pointage supérieur de 0,4 % à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or) ¹²	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	77,4 % (Pointage inférieur de 0,8 % à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or
Perfectionner nos capacités d'information						
Accroître l'investissement technologique						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2016-2017

Optimiser la façon dont FAC exerce ses activités à l'échelle de la société

Nous cherchons continuellement des moyens d'aider les employés à améliorer leurs méthodes de travail et à simplifier les interactions pour les clients. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures. Un pointage inférieur indique un résultat favorable et nous avons dépassé la cible du Plan à l'égard du ratio d'efficacité. Nous n'avons pas atteint la cible du Plan à l'égard de la mesure Engagement des employés – facilité de faire des affaires, avec un pointage de 0,8 % inférieur à la moyenne des pointages des employeurs des niveaux platine et or. Bien que le résultat de FAC pour la mesure Engagement des employés – facilité de faire des affaires soit légèrement inférieur à la moyenne, d'importants progrès ont été réalisés au cours de l'exercice dans le but de simplifier les processus et d'améliorer la productivité. Nous poursuivrons nos efforts dans ces secteurs en 2017-2018.

Pour réaliser cet objectif, trois initiatives d'entreprise ont été définies. La première initiative, Améliorer la productivité dans nos principaux processus, a été réalisée par l'apport

d'une série d'améliorations internes touchant les systèmes ou encore la fonctionnalité de programmes clés. Ces améliorations visaient à faciliter le travail des employés et à permettre aux clients d'interagir plus facilement avec FAC.

La deuxième initiative consistait à simplifier et à consolider notre architecture système. La majeure partie du développement stratégique et préliminaire a été réalisée pour cette initiative, ouvrant la voie à l'intégration et à la mise en œuvre en 2017-2018.

La troisième initiative, Mettre en œuvre la stratégie relative aux systèmes financiers, a été reportée en attendant l'évaluation de différentes solutions et de la disponibilité des ressources internes en matière de technologie de l'information.

Perfectionner nos capacités d'information

Le perfectionnement de nos pratiques de gestion de l'information d'entreprise nous rend plus efficaces et efficaces. Aucune mesure n'est actuellement définie pour surveiller les progrès à l'égard de cet objectif. Deux initiatives ont toutefois été définies pour atteindre cet objectif.

¹²Aon Hewitt a cessé de publier la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix et publie maintenant des données en fonction d'un classement à niveaux platine et or. FAC communiquera donc son niveau en le comparant à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or.

La première initiative consiste à amener à maturité la gestion de l'information et des données. Les points saillants de cette initiative sont notamment l'adoption à l'échelle de l'entreprise de Microsoft SharePoint afin de faciliter la collaboration entre les employés et d'accroître la gestion informatique de nos données. En ce qui concerne les pratiques de gestion et de gouvernance des données et de l'information, FAC a mis en place des améliorations aux processus liés à la fermeture des dossiers financiers et au système de pointage du risque.

La deuxième initiative, Définir et mettre en œuvre une stratégie numérique, a fait l'objet d'une progression importante au cours de l'année. Les Services en ligne sécurisés de FAC ont été remaniés afin d'offrir une expérience améliorée aux clients, qui peuvent désormais accéder à l'information (y compris leur solde de prêt et leurs relevés) à partir de n'importe quel appareil. Un laboratoire d'innovation a été mis en place pour favoriser l'élaboration et la mise en place de nouveaux produits et services numériques, par exemple la création d'une application mobile pour les clients. Ainsi, l'application FAC Mobile pour iPhone et Android permettra aux clients de consulter rapidement et facilement les renseignements sur leurs prêts, de gérer leur profil, de communiquer avec leur équipe de gestion des relations d'affaires et d'accéder aux meilleurs conseils en affaires en consultant la bibliothèque de connaissances en ligne de FAC.

Accroître l'investissement technologique

Pour combler les besoins en constante évolution de nos clients et de l'industrie, il est important de suivre les progrès technologiques et d'investir dans notre plateforme numérique. Cet investissement dans la technologie confère agilité, souplesse, réactivité et sécurité aux plateformes technologiques.

Une initiative a été définie pour atteindre cet objectif, Définir le cycle de vie de la technologie et sa stratégie. Des progrès ont été réalisés sur le plan de l'alignement sur des principes pour ce qui est des cycles de vie des systèmes et d'une stratégie en matière de plateforme mobile. Les travaux se poursuivront durant tout l'exercice 2017-2018.

Gestion efficace du risque d'entreprise

Notre façon de protéger FAC et nos excellentes relations clients

Mesures de rendement	Résultat de 2014-2015	Résultat de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Réalisations de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Plan de 2018-2019
Maintenir et intégrer la gouvernance, la propension et la culture en matière de risque						
Mesure de maturité de la GRE	3,2	3,6	> 3,5	3,6	> 3,5	> 3,5
Optimiser les outils et les processus liés au risque d'entreprise						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2016-2017

Maintenir et intégrer la gouvernance, la propension et la culture en matière de risque

Nous appliquons une approche de gestion du risque d'entreprise afin de gérer les risques de manière coordonnée et uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour atteindre l'objectif d'intégrer le risque et la gouvernance en matière de risque à la culture organisationnelle, il faut que les employés comprennent l'énoncé de propension au risque de la société et fondent leurs décisions de prendre, d'éviter ou d'accepter le risque en respectant l'esprit de l'énoncé. Pour surveiller les progrès à l'égard de cet objectif, nous avons recours à une mesure de la maturité de la gestion du risque d'entreprise et nous avons atteint la cible du Plan avec un pointage de 3,6.

Une initiative, Poursuivre l'intégration des pratiques de gestion du risque d'entreprise, a été élaborée pour atteindre l'objectif. Les travaux entrepris dans le cadre de cette initiative se poursuivent et comprennent des activités en vue d'établir une culture de gestion du risque solide et intégrée à l'échelle de l'organisation, en veillant à ce que le risque soit pris en charge au niveau des employés. Les autres projets notables comprennent, entre autres : effectuer des évaluations des risques et des contrôles et leur apporter des améliorations pour près de la moitié de la totalité des processus de travail à FAC, et mener à maturité les capacités en matière de mesure et de production de rapports fondés sur le risque.

Optimiser les outils et les processus liés au risque d'entreprise

Nous optimisons les outils et les processus de gestion du risque d'entreprise afin d'évaluer, de quantifier et de regrouper les risques de manière efficace et uniforme, ce qui permet aux employés de saisir d'une façon efficiente les occasions de prise de risques, tout en gérant de manière efficace et uniforme les risques inhérents (risque de crédit, risque stratégique et risque opérationnel). Il n'existe pour l'instant aucune mesure permettant de suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif; deux initiatives ont toutefois été définies pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La première initiative, Faire évoluer les outils de gestion du risque, a été réalisée en exécutant plusieurs projets pour améliorer notre façon de gérer le risque à FAC. Les améliorations apportées aux processus et aux politiques de crédit, aux outils d'évaluation du risque de crédit et à la stratégie de FAC pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent en sont des exemples.

La deuxième initiative, Amener à maturité la sécurité d'entreprise, a été réalisée grâce à l'adoption de plusieurs tactiques d'atténuation du risque et d'éducation à ce sujet pour accroître la capacité de FAC de se protéger contre les atteintes à la cybersécurité. Les travaux en lien avec cette initiative se poursuivront en 2017-2018.

Culture à rendement élevé

Notre façon de collaborer pour créer d'excellentes relations clients

Mesures de rendement	Résultat de 2014-2015	Résultat de 2015-2016	Plan de 2016-2017	Réalisations de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Plan de 2018-2019
Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 %, établir des partenariats engagés et former d'excellents leaders						
Indice du leadership – sous-ensemble des données du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs du leadership	77,6 % (Pointage supérieur de 5,8 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	80,7 % (Pointage supérieur de 7,2 % à la moyenne des pointages des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	78,7 % (Pointage supérieur de 5,0 % à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or
Engagement des employés	79,0 % (Pointage supérieur de 2,0 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	83,0 % (Pointage supérieur de 5,0 % à la moyenne des pointages des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	82,0 % (Pointage supérieur de 4,0 % à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or
Indice de l'expérience employé – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs de l'expérience employé	78,4 % (Pointage supérieur de 3,2 % à la moyenne des pointages des 50 employeurs de choix)	79,4 % (Pointage supérieur de 3,8 % à la moyenne des pointages des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	78,2 % (Pointage supérieur de 2,5 % à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs des niveaux platine et or
Renforcer la gestion de l'effectif						
Mesure de la diversité	Embauche nette de -4	23 (embauche de 11 candidats à un poste permanent, de 11 candidats à un poste d'une durée de 6 mois et de 1 candidat à un poste à court terme)	Embauche de 16 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC	32 (embauche de 19 candidats à un poste permanent, de 11 candidats à un poste d'une durée déterminée et de 2 candidats à un poste à court terme)	Embauche de 24 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC	Embauche de 24 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC
Créer un environnement d'apprentissage continu						

Résultats clés – Objectifs du plan d’entreprise de 2016-2017

Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 %, établir des partenariats engagés et former d’excellents leaders

Notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % est le fondement sur lequel repose l’expérience employé globale. Elle nous permet d’offrir une excellente expérience client. Pour mesurer notre rendement à l’égard de cet objectif, nous effectuons un suivi et une analyse de l’engagement global des employés et nous avons recours à des mesures liées à l’expérience employé et au leadership à FAC. Nous avons dépassé les cibles du Plan en ce qui concerne les mesures de l’indice du leadership, de l’engagement des employés et de l’expérience employé.

Une initiative d’entreprise, Mettre à jour et exécuter la stratégie en matière de leadership et de culture, a été définie pour atteindre cet objectif. Cette stratégie a été élaborée et des éléments de celle-ci ont été mis en place au cours de l’année, notamment un programme de transformation du leadership amélioré conçu pour approfondir et renforcer les compétences en leadership des gestionnaires.

Renforcer la gestion de l’effectif

La gestion de l’effectif est un processus stratégique qui aide FAC à prendre les bonnes décisions en matière de talent afin de réaliser ses priorités. Ce processus est essentiel au succès continu de FAC, car il veille à ce que la société possède les connaissances, les compétences et les aptitudes qui lui permettront d’atteindre ses objectifs à long terme. La diversité est l’un des aspects de la gestion de l’effectif que nous mesurons. Nous avons dépassé la cible du Plan pour cette mesure. Pour réaliser cet objectif, FAC a défini deux initiatives d’entreprise.

La première initiative, Revoir l’infrastructure de l’expérience employé, a été achevée en 2016-2017 et la mise en œuvre des recommandations visant la proposition faite aux employés se déroulera au cours des deux prochaines années.

La deuxième initiative, Revoir la stratégie sur la diversité, a été achevée en 2016-2017. Parmi les faits saillants de la stratégie, on trouve la mise en place du Groupe d’affinité avec les Autochtones, un réseau permettant de favoriser l’inclusion et de sensibiliser les employés de FAC à la culture autochtone, de même que la participation au programme *Campus for All* qui offre la possibilité aux personnes ayant une déficience intellectuelle d’obtenir un travail valorisant à FAC. D’autres tactiques seront mises en œuvre en 2017-2018.

Créer un environnement d’apprentissage continu

Notre infrastructure d’apprentissage permet de répondre aux besoins des employés en matière de connaissances. La stratégie d’apprentissage met l’accent sur les connaissances agricoles et financières, elle aide les employés à être des apprenants agiles et elle assure que les programmes et les méthodes d’apprentissage et de prestation sont à jour et axés sur les besoins d’affaires et ceux des utilisateurs.

Une initiative d’entreprise, Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d’apprentissage des employés, a été conçue pour atteindre cet objectif. Une stratégie a été mise au point en 2016-2017 et celle-ci transformera l’apprentissage à FAC de manière à favoriser efficacement l’obtention de résultats sur le plan des affaires et du rendement. La stratégie met l’accent sur les connaissances agricoles et financières; elle vise à aider les employés afin qu’ils soient des apprenants agiles, à exploiter les nouvelles technologies d’apprentissage et à assurer que les programmes et les approches relatives à l’apprentissage de FAC sont modernes, efficaces et axés sur les besoins d’affaires et des utilisateurs. La mise en œuvre de la stratégie est commencée et se poursuivra en 2017-2018.

Stratégie pour 2017-2018

En 2017-2018, FAC continuera de mettre l’accent sur l’amélioration de l’expérience client. Si le cadre et les fondements de la carte stratégique demeurent semblables à ceux de 2016-2017, quelques ajustements ont toutefois été apportés à l’approche stratégique générale. Les thèmes seront les mêmes en 2017-2018, mais les objectifs d’entreprise ont été mis à jour et de nouvelles initiatives d’entreprise ont été définies afin de faire progresser la réalisation des objectifs.

Les besoins et les attentes des clients évoluent, c’est pourquoi FAC doit adapter la façon dont nous servons nos clients. Les solutions numériques, les fonctionnalités mobiles et les nouveaux produits simplifiés permettent tous de faire évoluer l’expérience client offerte par FAC.

Pour cette période de planification, FAC poursuivra ses efforts dans les cinq thèmes, en mettant l’accent sur l’amélioration de l’expérience client afin que nous puissions protéger et renforcer nos excellentes relations clients. FAC explorera la possibilité de mettre en place de nouveaux services afin de répondre aux besoins des producteurs et des exploitants agricoles. Des investissements dans la technologie et les solutions numériques permettront aux clients de faire affaire avec FAC partout et sur tout appareil. Les améliorations technologiques permettront également aux employés d’avoir accès aux connaissances et à l’information dont ils ont besoin pour offrir des conseils adaptés aux besoins des clients.

FAC tirera parti de processus et d’outils de gestion du risque simplifiés et perfectionnés qui permettront aux employés de protéger et de renforcer les relations clients et de faire progresser les activités d’affaires, tout en gérant efficacement les risques inhérents aux institutions financières. L’expérience employé sera aussi améliorée par la mise en œuvre de nouvelles stratégies en matière d’apprentissage, de diversité et de santé mentale.

FAC continuera d’utiliser un indicateur de performance global pour surveiller et constater ses progrès par rapport à sa stratégie d’entreprise. La carte stratégique de FAC pour 2017-2018 se trouve à la page suivante.

Carte stratégique de FAC pour 2017-2018

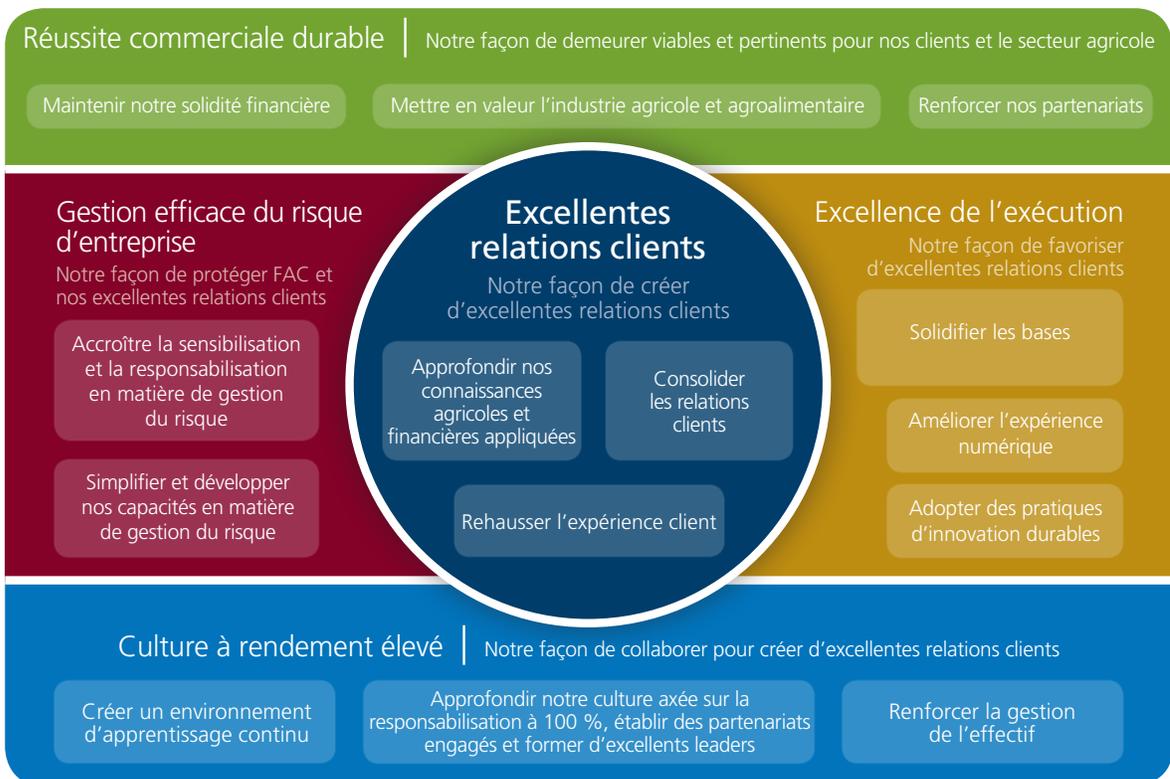
Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie.
 Nous sommes reconnus comme la source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.
 Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.
 Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale.
 Nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.
 Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.
 FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.



Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.



Résultats financiers – faits saillants

FAC a encore enregistré d'excellents résultats financiers en 2016-2017. Ses prêts ont connu une croissance de 2,6 milliards de dollars (9,0 %) en raison de la vigueur de l'industrie et de la capacité de FAC de suivre le rythme grâce à l'importance accordée à l'amélioration de

l'expérience client. La société a décaissé 49 352 prêts, ses intérêts créditeurs nets ont augmenté de 10,2 millions de dollars et la croissance de ses capitaux propres a contribué au maintien d'une solide situation de capital.

Exercices terminés le 31 mars

Portefeuille de prêts

	2015	2016	2017
Nombre de prêts	147 230	143 700	143 952
Prêts (millions de dollars)	27 309	28 656	31 221
Croissance des prêts (%)	4,2	4,9	9,0
Prêts douteux, exprimés en pourcentage des prêts (%)	1,1	0,8	0,6

Nouveaux prêts

Nombre de prêts décaissés	47 178	46 796	49 352
Décaissements sur prêts à terme (millions de dollars)	4 239	4 479	5 607
Décaissements sur prêts rotatifs (millions de dollars)	4 352	4 673	5 564

Bilan consolidé (millions de dollars)

Total de l'actif	28 616	29 951	33 014
Total du passif	23 761	24 597	27 273
Total des capitaux propres	4 855	5 354	5 741

État consolidé des résultats d'exploitation (millions de dollars)

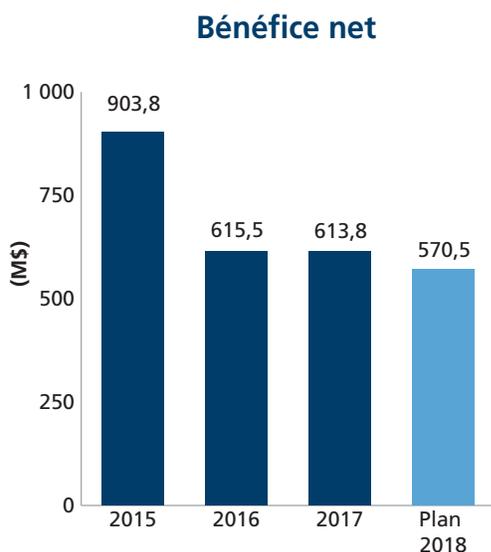
Intérêts créditeurs nets	933,1	986,5	996,7
Charge pour pertes sur prêts	(281,4)	42,6	19,3
Produits autres que d'intérêt	20,8	28,8	19,6
Frais d'administration	328,7	352,4	371,1
Ajustement de juste valeur	(2,7)	(4,8)	(12,1)
Bénéfice net	903,8	615,5	613,8

Examen des résultats financiers

Résultats d'exploitation consolidés

Aperçu du bénéfice net

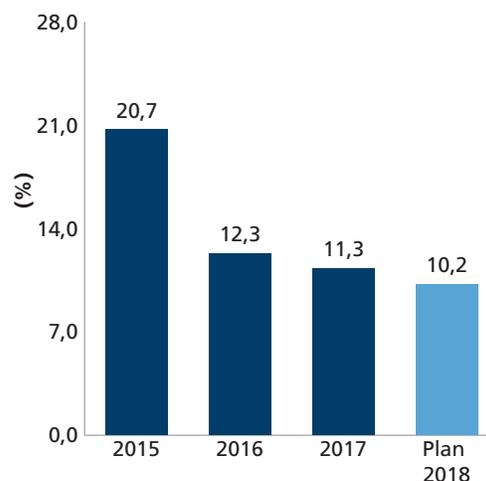
Le bénéfice net de FAC en 2016-2017 a diminué de 1,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des frais d'administration, qui a été partiellement contrebalancée par une diminution de la charge pour pertes sur prêts et une hausse des intérêts créditeurs nets. Le bénéfice net devrait diminuer de 7,1 % en 2017-2018, ce qui s'explique principalement par une augmentation de la charge pour pertes sur prêts et des frais d'administration, contrebalancée par une hausse des intérêts créditeurs nets.



Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres a diminué pour s'établir à 11,3 % en 2016-2017, comparativement à 12,3 % en 2015-2016. Cette baisse s'explique principalement par une hausse de la croissance des capitaux propres et par une baisse du bénéfice net. Le rendement des capitaux propres devrait connaître une baisse pour s'établir à 10,2 % en 2017-2018 en raison principalement d'une diminution du bénéfice net.

Rendement des capitaux propres



Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Les variations du solde des prêts au portefeuille et de la marge d'intérêt nette sont les principaux facteurs de la fluctuation des intérêts créditeurs nets. Le tableau suivant présente les marges d'intérêt nettes et les différentiels de

taux d'intérêt antérieurs. Le différentiel de taux d'intérêt correspond à la différence entre les taux d'intérêt réalisés sur l'actif productif d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur le passif portant intérêt.

Marge d'intérêt nette

Exercices terminés le 31 mars
(millions de dollars)

	2015		2016		2017	
	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux	Solde moyen	Taux
Actif productif						
Solde du capital des prêts à taux fixe	9 670,1 \$	4,37 %	11 363,4 \$	4,03 %	13 096,2 \$	3,67 %
Solde du capital des prêts à taux variable	16 899,6	3,94 %	16 409,9	3,67 %	16 692,8	3,60 %
Placements	1 135,2	1,04 %	1 293,0	0,67 %	1 226,3	0,72 %
Placements de capital-risque	26,5	5,69 %	37,6	10,11 %	55,0	10,01 %
Total de l'actif productif	27 731,4 \$	4,09 %	29 103,9 \$	3,80 %	31 070,3 \$	3,60 %
Total du passif portant intérêt	23 349,3 \$	0,86 %	24 247,1 \$	0,49 %	25 709,6 \$	0,48 %
Total du différentiel de taux d'intérêt		3,23 %		3,31 %		3,12 %
Effet des éléments ne portant pas intérêt		0,09 %		0,01 %		0,03 %
Marge d'intérêt nette		3,32 %		3,32 %		3,15 %

En 2016-2017, les taux de financement variables et fixes ont diminué par rapport à 2015-2016. Plus précisément, les taux fixes ont continué de diminuer puisque les nouveaux prêts et les prêts renouvelés ont subi l'influence du contexte de taux d'intérêt peu élevé. Les taux de financement variables ont diminué légèrement en raison de l'incidence, sur l'exercice entier, de la baisse du taux préférentiel au deuxième trimestre de 2015-2016. En 2016-2017, les taux d'intérêt du passif portant intérêt de la société ont été semblables à ceux de 2015-2016.

La société finance une partie de son portefeuille de prêts au moyen de ses capitaux propres disponibles. Les éléments ne portant pas intérêt ont produit un rendement de l'actif moyen supplémentaire de 0,03 %. Cette hausse s'explique principalement par le solde supérieur des capitaux propres.

Le tableau suivant résume les hausses, sur 12 mois, des intérêts créditeurs nets, y compris celles attribuables aux fluctuations du volume de prêts du portefeuille et de la marge d'intérêt nette.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Exercices terminés le 31 mars (millions de dollars)	2015	2016	2017	Plan 2018
Intérêts créditeurs nets	933,1 \$	986,5 \$	996,7 \$	1 028,1 \$
Actif total moyen	28 104,4	29 748,8	31 635,7	33 083,1
Marge d'intérêt nette (%)	3,32	3,32	3,15	3,11
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :				
Augmentations du volume	34,7	45,0	70,7	50,8
Variations de la marge	12,4	8,4	(60,5)	(19,4)
Variation totale des intérêts créditeurs nets	47,1 \$	53,4 \$	10,2 \$	31,4 \$

Les intérêts créditeurs nets de FAC ont augmenté de 1,0 % en 2016-2017 pour se chiffrer à 996,7 millions de dollars. L'actif total moyen a connu une hausse de 6,3 % pour s'établir à 31 635,7 millions de dollars, surtout en raison de l'accroissement des prêts. La marge d'intérêt nette a diminué pour se chiffrer à 3,15 % en 2016-2017 en raison de la retarification des actifs à revenu fixe dans un contexte de taux d'intérêt plus faibles. Elle devrait diminuer pour s'établir à 3,11 % en 2017-2018 en raison de la hausse des taux d'intérêt du passif portant intérêt et de la retarification des actifs à revenu fixe dans un contexte de taux d'intérêt plus faibles.

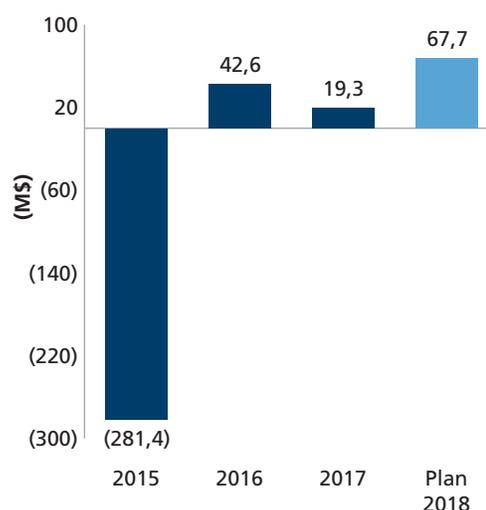
Produits autres que d'intérêt

FAC a généré des produits autres que d'intérêt de 19,6 millions de dollars par l'entremise d'Assurances FAC, de Logiciels de gestion FAC et par sa participation à des entreprises associées. Il s'agit d'une diminution par rapport à 2015-2016 qui est surtout attribuable à la baisse de son bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées. Les produits autres que d'intérêt devraient se chiffrer à 23,1 millions de dollars en 2017-2018.

Charge pour pertes sur prêts

La charge pour pertes sur prêts a diminué de 23,3 millions de dollars par rapport à 2015-2016 pour s'établir à 19,3 millions en 2016-2017 en raison principalement de la bonne santé du portefeuille. En 2017-2018, la charge pour pertes sur prêts devrait augmenter pour atteindre 67,7 millions de dollars, en raison surtout de la croissance du portefeuille et de fluctuations de la santé du portefeuille. La provision, exprimée en pourcentage des prêts à la clôture, devrait être de 0,8 %.

Charge pour pertes sur prêts



Frais d'administration

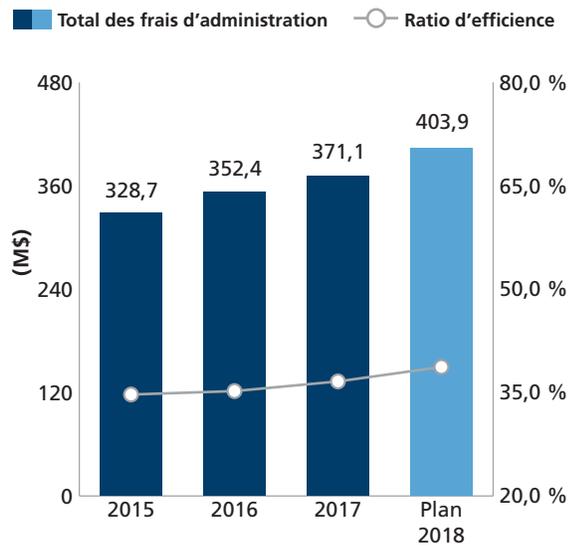
Les frais d'administration de FAC comprennent les coûts associés aux activités quotidiennes et les coûts relatifs aux projets particuliers que la société entreprend pour appuyer ses activités et atteindre ses objectifs stratégiques. Le ratio d'efficacité mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté aux activités d'exploitation et aux activités menées pour atteindre les objectifs stratégiques. Le ratio d'efficacité de FAC a augmenté, passant de 35,2 % en 2015-2016 à 36,6 % en 2016-2017, principalement en raison d'une hausse des frais d'administration, qui a été partiellement contrebalancée par une augmentation des intérêts créditeurs nets.

En 2016-2017, les frais d'administration ont augmenté, passant de 352,4 millions de dollars à 371,1 millions, ce qui est principalement attribuable à une augmentation des dépenses relatives aux installations, aux logiciels et au matériel et des honoraires professionnels, ainsi que des salaires requis pour soutenir la croissance des activités, augmentation qui a été partiellement contrebalancée par une diminution de la charge de retraite liée au régime de retraite à prestations déterminées.

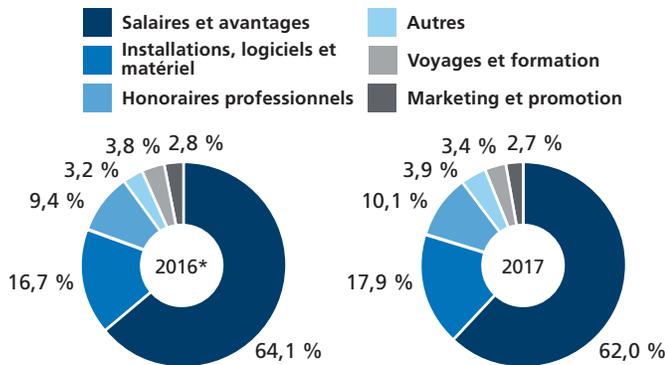
Le graphique ci-dessous illustre de manière plus détaillée les catégories de frais d'administration. La charge au titre des salaires et des avantages a été le plus important poste de dépenses, représentant 62,0 % du total des frais d'administration en 2016-2017.

Selon les prévisions, le total des frais d'administration augmentera pour atteindre 403,9 millions de dollars en 2017-2018 et le ratio d'efficacité augmentera pour s'établir à 38,7 %. Ces augmentations s'expliquent principalement par les hausses prévues au titre des honoraires professionnels requis pour appuyer les initiatives visant à améliorer les expériences client et employé à FAC, d'une part, et d'autre part, par l'inflation générale. Ces facteurs devraient toutefois être partiellement contrebalancés par l'accroissement des intérêts créditeurs nets. FAC continuera d'axer ses efforts sur la prestation efficace de ses services et l'optimisation de ses activités d'exploitation à l'échelle de la société.

Frais d'administration



Frais d'administration par catégorie



*Certaines données comparatives ont été reclassées (pour obtenir plus de détails à ce sujet, consulter la note 28 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés).

Ajustement de juste valeur

La juste valeur est le prix estimatif pour vendre un actif ou transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles de marché. Elle peut être estimée à la valeur actualisée des flux de trésorerie, après ajustement pour le risque. Le montant de l'ajustement de juste valeur de FAC comprend les variations de la juste valeur de la dette à long terme désignée à sa juste valeur, des cautionnements, des actifs et passifs financiers dérivés et des Fonds de financement subordonné Avrio. L'ajustement de juste valeur a diminué de 7,3 millions de dollars en 2016-2017 pour se chiffrer à (12,1) millions de dollars, surtout en raison d'une diminution de la juste valeur des instruments financiers, qui était principalement liée aux variations des taux d'intérêt. L'ajustement de juste valeur devrait augmenter en 2017-2018 pour se chiffrer à (9,1) millions de dollars. Pour de plus amples renseignements au sujet du calcul utilisé pour l'ajustement de juste valeur, consultez les notes 5, 20 et 21 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Champs d'activité

Aperçu

FAC offre du financement, de l'assurance, des programmes d'apprentissage, des logiciels ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires. FAC sert plus de 100 000 clients à l'échelle du Canada par l'intermédiaire des champs d'activité suivants :

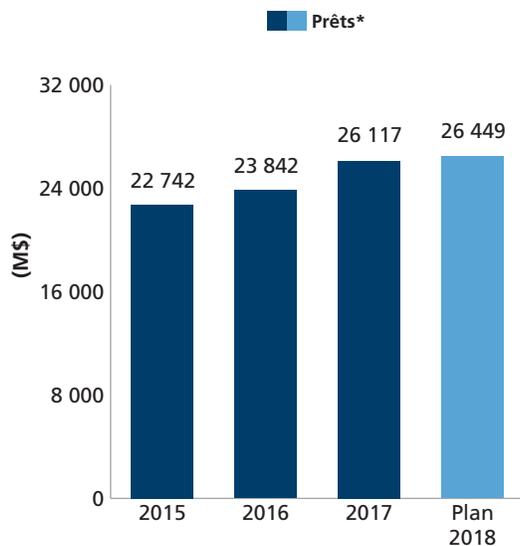
- Financement de la production primaire
- Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire
- Alliances FAC
- Investissement FAC
- Assurances FAC
- Apprentissage FAC
- Logiciels de gestion FAC

Tous les produits et les services offerts par l'intermédiaire de ces champs d'activité sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de l'agriculture canadienne. Les produits de financement comprennent les prêts standards à taux d'intérêt variable ou fixe et sont assortis de diverses options sur le plan du terme, de l'amortissement et de la fréquence des paiements. Les résultats financiers de FAC sont essentiellement déterminés par le volume de prêts consentis par l'intermédiaire du Financement de la production primaire, du Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et des Alliances FAC.

Le **Financement de la production primaire** accorde des prêts aux producteurs primaires et représente le plus important champ d'activité de FAC. Les clients de ce champ produisent des matières premières telles que des cultures, du lait, des fruits et des légumes et font l'élevage de bovins, de porcs, de volailles, de moutons et d'autres espèces. Ce champ d'activité comprend notamment le financement accordé aux établissements viticoles, aux serres et aux exploitations forestières et aquicoles.

Le Financement de la production primaire a représenté 83,6 % du total des prêts de FAC en 2016-2017. Les prêts servant au financement de la production primaire ont augmenté de 2 275 millions de dollars par rapport à 2015-2016, ce qui a fait passer le portefeuille à 26 117 millions en 2016-2017. Le taux de croissance des prêts est passé de 4,8 % à l'exercice précédent à 9,5 %. La croissance des prêts dans le secteur de la production primaire est principalement attribuable à des décaissements sur prêts à terme de 4 676 millions de dollars et à des décaissements sur prêts rotatifs de 1 777 millions. En 2017-2018, les prêts servant au financement de la production primaire devraient augmenter pour atteindre 26 449 millions de dollars.

Financement de la production primaire

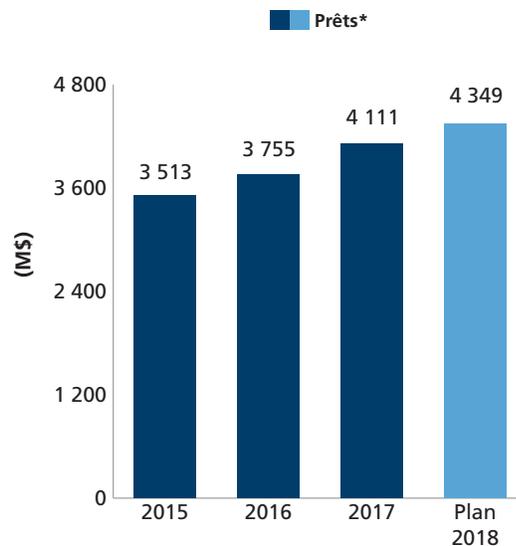


*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Le **Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire** accorde des prêts aux clients qui appuient les producteurs primaires. Cette clientèle se compose habituellement de fournisseurs ou de transformateurs qui vendent leurs produits aux producteurs primaires, qui achètent les produits de ces derniers ou qui leur offrent des services. Ce champ d'activité comprend aussi, entre autres, les fabricants et les concessionnaires d'équipements, les fournisseurs d'intrants, les grossistes et les entreprises de commercialisation.

Les prêts servant au financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté de 9,5 % par rapport à 2015-2016, pour s'établir à 4 111 millions de dollars en 2016-2017. La croissance des prêts dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire est principalement attribuable à des décaissements sur prêts à terme de 871 millions de dollars et à des décaissements sur prêts rotatifs de 1 539 millions. En 2017-2018, les prêts servant au financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire devraient augmenter pour atteindre 4 349 millions de dollars.

Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire

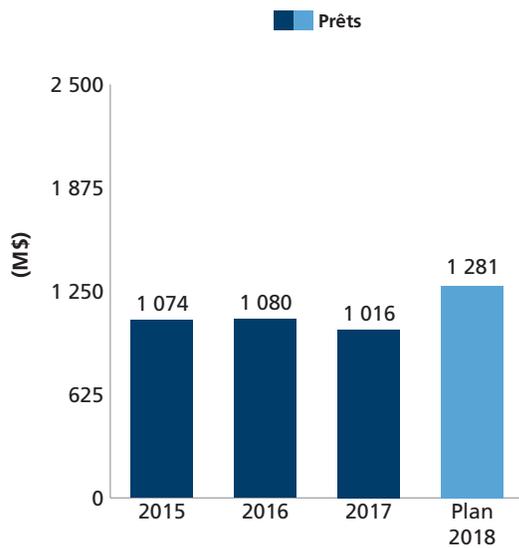


*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Alliances FAC va au-delà du crédit traditionnel en fournissant du financement aux clients qui font des affaires, dans le cadre de relations contractuelles, avec des partenaires de la société, notamment des concessionnaires d'équipements, des détaillants d'intrants de culture, des coopératives, des négociants d'animaux et des fabricants. Les produits de financement d'Alliances FAC sont principalement à court terme.

Les prêts d'Alliances FAC ont diminué de 5,9 % par rapport à 2015-2016 pour s'établir à 1 016 millions de dollars en 2016-2017 en raison des remboursements plus élevés au cours de l'exercice. En 2017-2018, les prêts d'Alliances FAC devraient augmenter pour atteindre 1 281 millions de dollars.

Alliances FAC

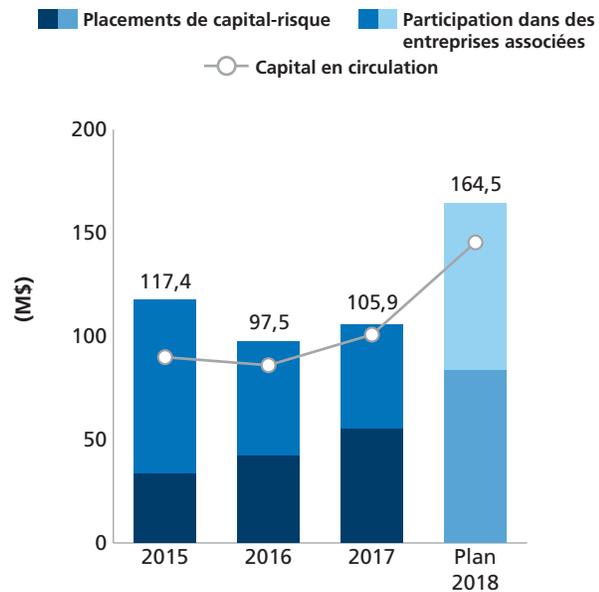


Investissement FAC est le champ d'activité de FAC axé sur le capital-risque. Il a été créé afin de répondre aux besoins de financement non traditionnel de l'industrie agricole canadienne. Les objectifs de placement et de financement sous forme de dette subordonnée d'Investissement FAC sont axés sur les entreprises au stade de la commercialisation jusqu'à celui de la croissance ou sur les entreprises au stade de maturité dans les secteurs des bioproduits industriels, des nutraceutiques et de la technologie alimentaire et agricole qui désirent restructurer leur capital. Le financement et les placements sont effectués dans des entités canadiennes dont les activités se déroulent principalement dans les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire du Canada.

Le portefeuille de placements de capital-risque est composé de cinq fonds de société en commandite gérés par Avrio Capital Inc., plus précisément trois fonds de placements en actions et deux fonds de financement subordonné. Les Fonds de placements en actions Avrio figurent au bilan comme participation dans des entreprises associées. Les Fonds de financement subordonné Avrio sont exclusivement axés sur le financement subordonné. Les placements effectués par l'entremise du Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés dans les états financiers et déclarés comme des placements de capital-risque. Tous les placements du fonds Avrio I ont été vendus et ce fonds sera fermé au début du prochain exercice.

En 2016-2017, Investissement FAC a contribué un bénéfice de 4,4 millions de dollars, soit un résultat inférieur aux 15,8 millions réalisés en 2015-2016. Ce montant provient principalement des gains supérieurs réalisés au titre des désinvestissements et de la juste valeur au cours de l'exercice précédent. La participation dans des entreprises associées a diminué pour s'établir à 50,9 millions de dollars en 2016-2017 (55,5 millions en 2015-2016), ce qui s'explique par le fait que les désinvestissements ont contrebalancé les nouveaux placements. Les placements de capital-risque ont augmenté pour se chiffrer à 55,0 millions de dollars en 2016-2017 (42,0 millions en 2015-2016) en raison du nouveau financement subordonné. Selon les prévisions, la participation dans des entreprises associées augmentera pour se chiffrer à 81,1 millions de dollars en 2017-2018, en raison de nouveaux placements et de hausses de la juste valeur. Les placements de capital-risque devraient croître pour se chiffrer à 83,4 millions de dollars en 2017-2018 en raison d'une augmentation du financement subordonné. La valeur comptable des montants de placement est abordée de façon plus détaillée aux notes 9 et 10 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Investissement FAC



Assurances FAC offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-accidents du créancier qui protègent ses clients, leur famille, leurs partenaires et leur entreprise. La Compagnie d'assurance Sun Life du Canada administre et souscrit les programmes d'assurance de FAC.

Une augmentation constante du produit tiré des primes d'assurance-prêt de FAC a été observée au cours des derniers exercices en raison de la croissance du portefeuille de FAC et de l'importance particulière accordée à la protection d'assurance dans l'offre d'une solution de financement complète au client. Le produit tiré des primes d'assurance-prêt a augmenté légèrement pour s'établir à 25,4 millions de dollars en 2016-2017 (24,8 millions en 2015-2016). Le produit net tiré de l'assurance fluctue d'un exercice à l'autre selon les indemnités versées au titre des sinistres réglés. En 2016-2017, le montant total des sinistres subis s'est élevé à 6,4 millions de dollars, comparativement à 9,7 millions en 2015-2016, ce qui s'est soldé par un produit net tiré de l'assurance de 19,0 millions en 2016-2017 (15,1 millions en 2015-2016).

En 2017-2018, le produit tiré des primes d'assurance devrait augmenter de 6,3 % en raison de la croissance du portefeuille. Le produit net tiré de l'assurance devrait diminuer de 14,7 % en raison d'une charge liée aux indemnités d'assurance plus élevée que les exercices précédents.

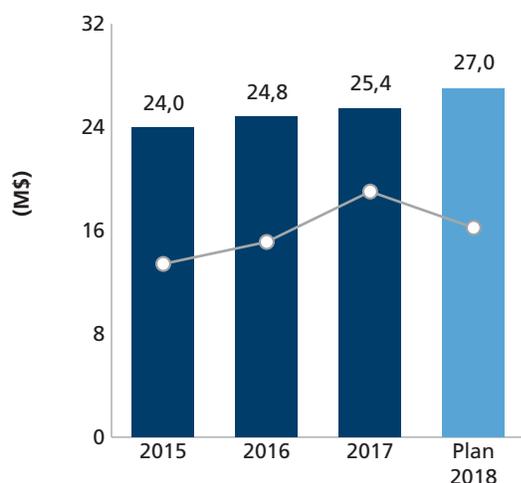
Apprentissage FAC offre aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens de l'information et de la formation pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion agricole. En 2016-2017, 11 695 personnes ont assisté aux 92 principaux événements d'Apprentissage FAC.

En 2017-2018, Apprentissage FAC continuera d'offrir une combinaison de formations en ligne et d'événements en personne afin de répondre aux besoins de l'industrie agricole en matière de gestion d'entreprise.

Logiciels de gestion FAC a pour objectif de concevoir, de promouvoir et d'améliorer des logiciels de gestion agricole destinés à l'agroindustrie canadienne. En 2016-2017, le produit net tiré des ventes, y compris le soutien technique, a diminué pour s'établir à 1,2 million de dollars. En 2017-2018, le produit net tiré des ventes devrait augmenter pour atteindre 1,9 million de dollars.

Produit tiré de l'assurance

■ Produit tiré des primes d'assurance ○ Produit net tiré de l'assurance



Situation financière

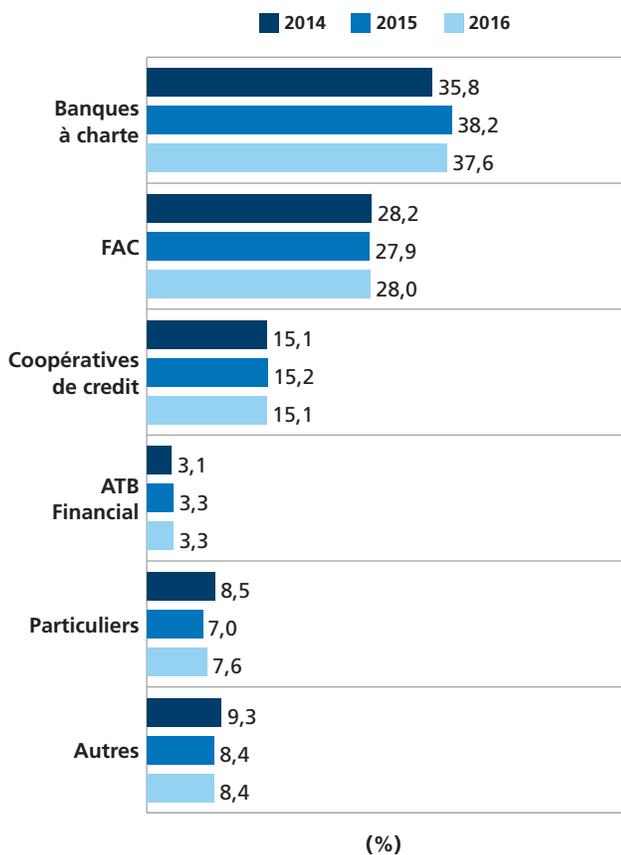
FAC continue d'afficher un solide bilan et d'appliquer de saines pratiques de gestion du risque. La section suivante traite de la situation financière de FAC et présente une analyse de son actif le plus important, soit son portefeuille de prêts. On y aborde aussi la qualité du crédit, les emprunts et les liquidités ainsi que la gestion du capital de FAC.

Prêts

Part de marché

Selon Statistique Canada, la dette agricole en cours a augmenté de 7,3 % pour atteindre 96 002 millions de dollars en 2016. La part de FAC de ce marché a augmenté pour s'établir à 28,0 % en 2016 (27,9 % en 2015). La proportion de la dette agricole canadienne en cours détenue par FAC a augmenté de 1 982 millions de dollars par rapport à 2015 pour s'établir à 26 898 millions de dollars, ce qui lui confère de nouveau le deuxième rang derrière les banques à charte, dont la part de marché représente 36 096 millions de dollars.

Part de marché au 31 décembre*

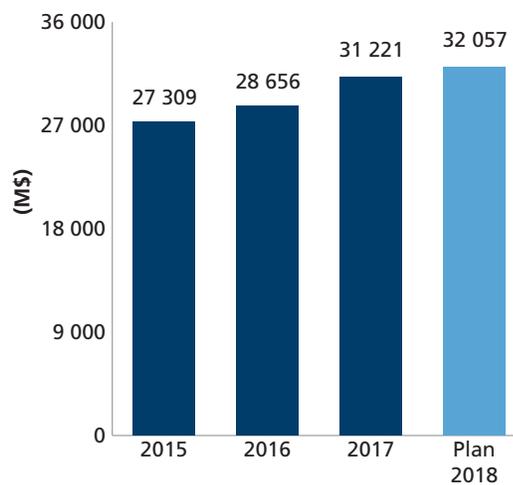


*Les résultats historiques sont mis à jour chaque année par Statistique Canada.

Total des prêts

En 2016-2017, les prêts ont augmenté de 2 565 millions de dollars ou 9,0 % par rapport à 2015-2016, faisant passer le portefeuille de 28 656 millions à 31 221 millions de dollars. La croissance des prêts est largement attribuable aux niveaux de décaissements plus élevés que ceux de l'exercice précédent, qui ont été contrebalancés par des remboursements de prêt plus élevés au cours de l'exercice. En 2017-2018, les prêts devraient croître à un rythme plus lent, puisque les décaissements devraient diminuer.

Prêts

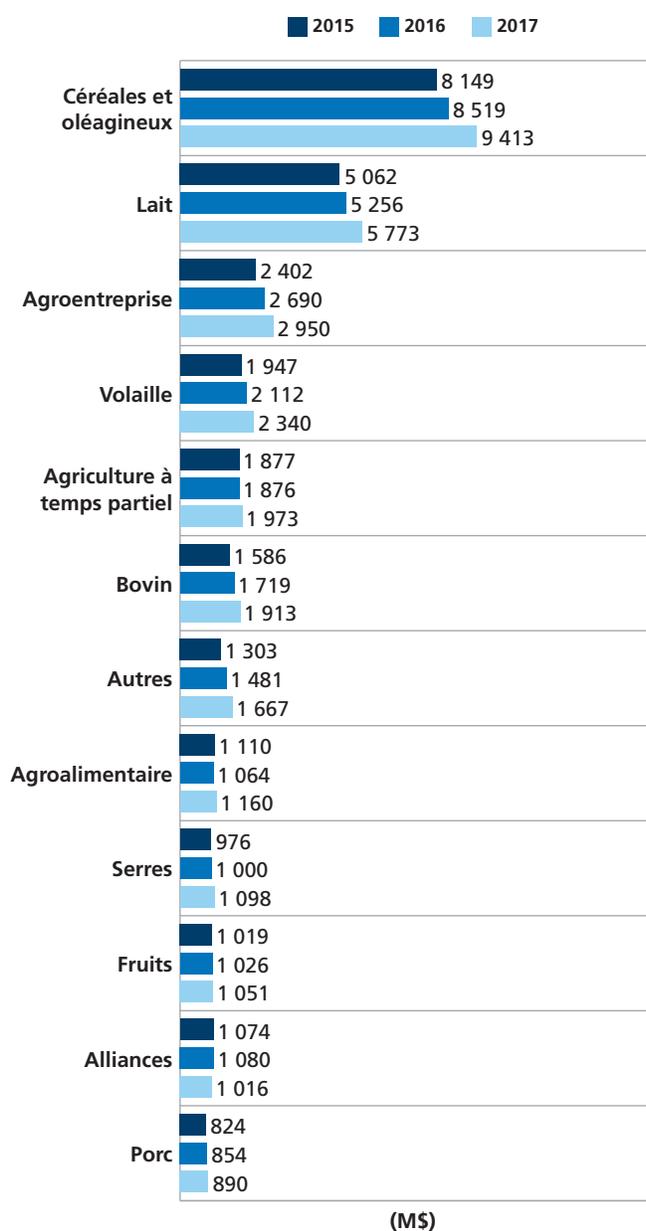


Composition des prêts par secteur

FAC a enregistré une croissance des prêts dans tous les secteurs à l'exception de celui des Alliances. La croissance des prêts sur 12 mois la plus marquée a été enregistrée dans les secteurs Autres et Bœuf, qui ont respectivement progressé de 12,6 % pour atteindre 1 667 millions de dollars et de 11,3 % pour se chiffrer à 1 913 millions. Le secteur Autres comprend l'acériculture, l'élevage de moutons, les exploitations mixtes et de nombreux types de production de plus petite taille.

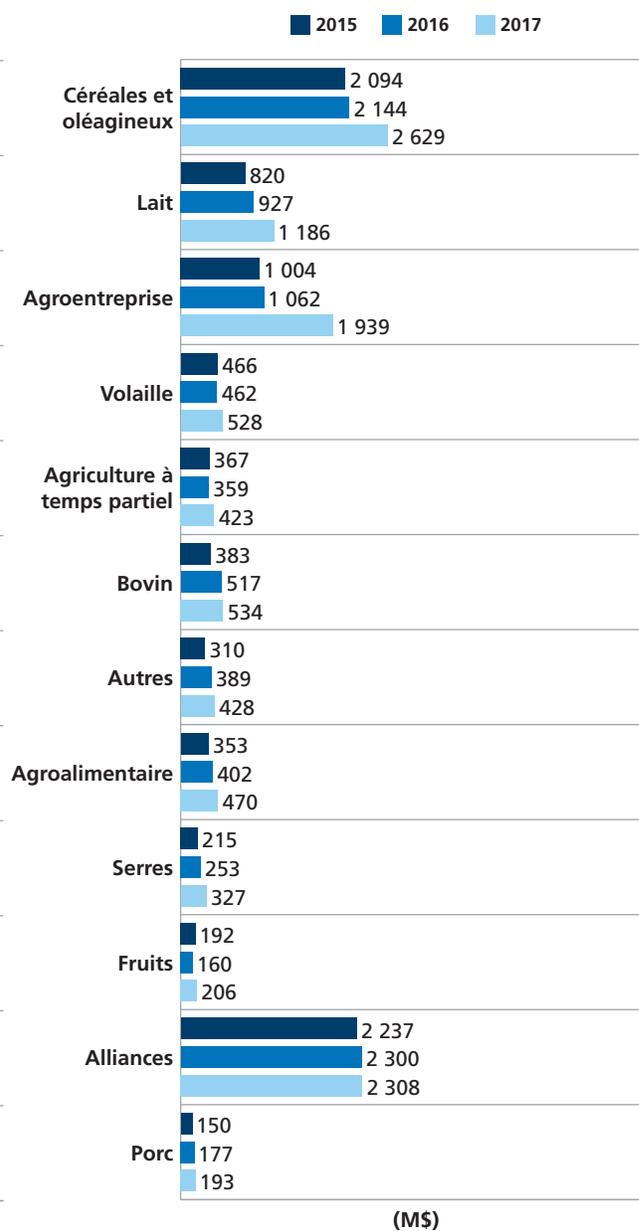
En 2016-2017, les décaissements ont augmenté dans tous les secteurs. La plus importante hausse des décaissements a été enregistrée dans le secteur de l'Agroentreprise, soit 82,6 %. Cette hausse est en partie liée à l'augmentation du financement rotatif. Les autres secteurs qui ont connu d'importantes hausses des décaissements sont les Serres, les Fruits et le Lait, soit respectivement de 29,2 %, de 28,8 % et de 27,9 %.

Prêts par secteur*



*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Décaissements par secteur



Composition des prêts par région

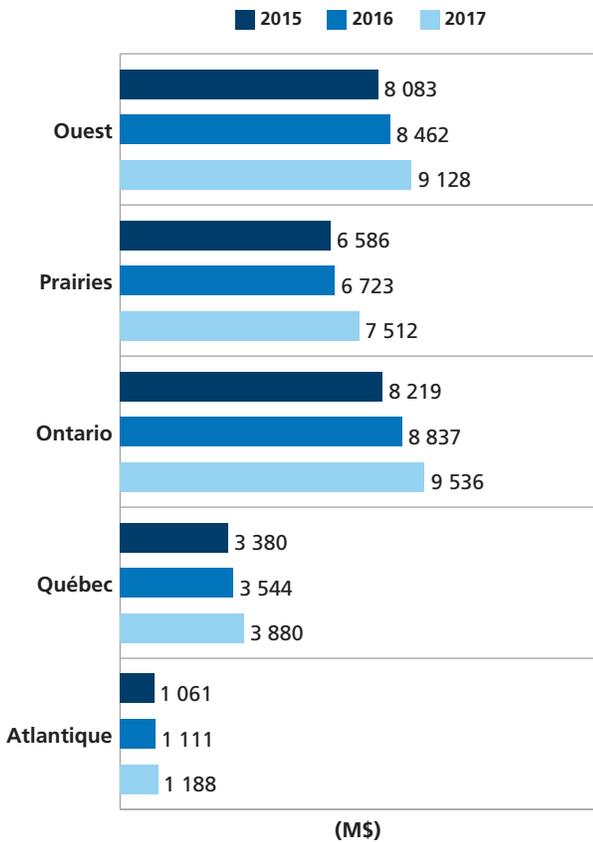
En prêtant à tous les secteurs de l'industrie agricole à l'échelle du Canada, FAC répartit les risques sur une base géographique, tout en faisant la promotion de l'agriculture comme industrie solide et dynamique.

En 2016-2017, FAC a affiché une croissance des prêts dans l'ensemble des régions du Canada. La région des Prairies a connu la plus forte croissance des prêts en 2016-2017, soit de 11,7 % qui a porté le volume de prêts de cette région

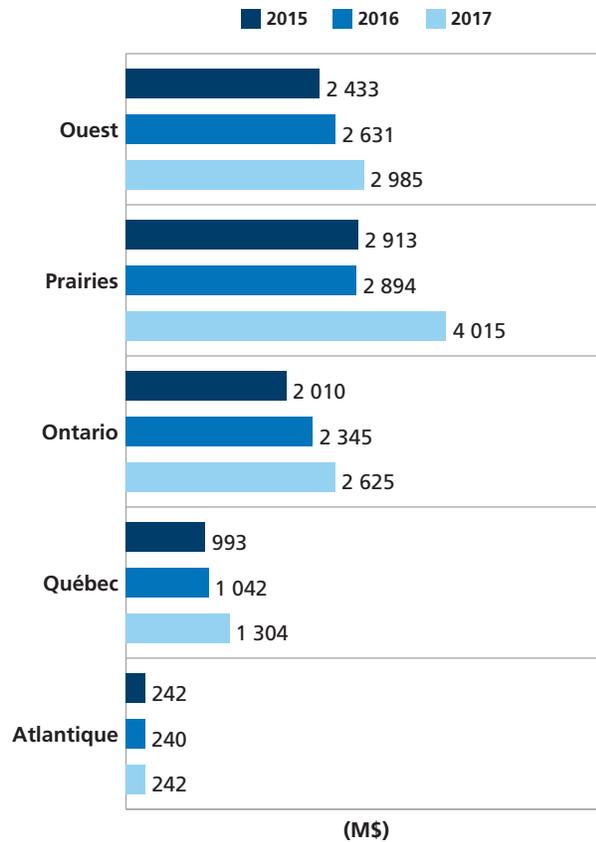
à 7 512 millions de dollars. La région du Québec a connu la deuxième plus forte croissance, soit 9,5 %, ce qui a porté son volume de prêts à 3 880 millions de dollars.

En 2016-2017, les décaissements ont augmenté dans toutes les régions. La plus importante hausse a été enregistrée dans la région des Prairies, où les décaissements ont augmenté de 38,7 % en raison principalement du financement rotatif. La deuxième hausse en importance a été enregistrée dans la région du Québec, où les décaissements ont augmenté de 25,1 %.

Prêts par région*



Décaissements par région



*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Qualité du crédit

FAC surveille continuellement son portefeuille et l'industrie afin de trouver et de concevoir, de façon proactive, des solutions dans le but d'aider ses clients à surmonter des périodes difficiles. FAC a créé des programmes sur mesure et des produits assortis d'options qui offrent aux clients la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

FAC applique de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts en retard et douteux. À partir de cette analyse, elle est davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont elle a besoin et de déterminer si les risques auxquels elle s'expose se situent à l'intérieur de seuils de tolérance acceptables.

Prêts douteux

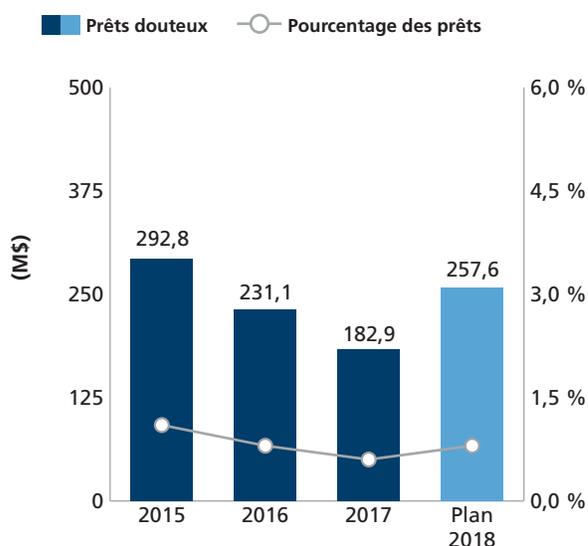
Les prêts douteux sont des prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le plein montant de capital et d'intérêts. Tout prêt qui est en retard d'un montant supérieur à 500 \$ depuis 90 jours consécutifs ou plus est classé comme douteux à moins qu'il soit assorti d'une garantie suffisante.

En 2016-2017, les prêts douteux ont diminué de 48,2 millions de dollars pour se chiffrer à 182,9 millions. Exprimés en pourcentage des prêts, ils ont diminué pour s'établir à 0,6 % du portefeuille en 2016-2017. En 2017-2018, les prêts douteux devraient augmenter de 74,7 millions de dollars pour atteindre 257,6 millions, hausse qui s'explique en partie par la croissance des prêts.

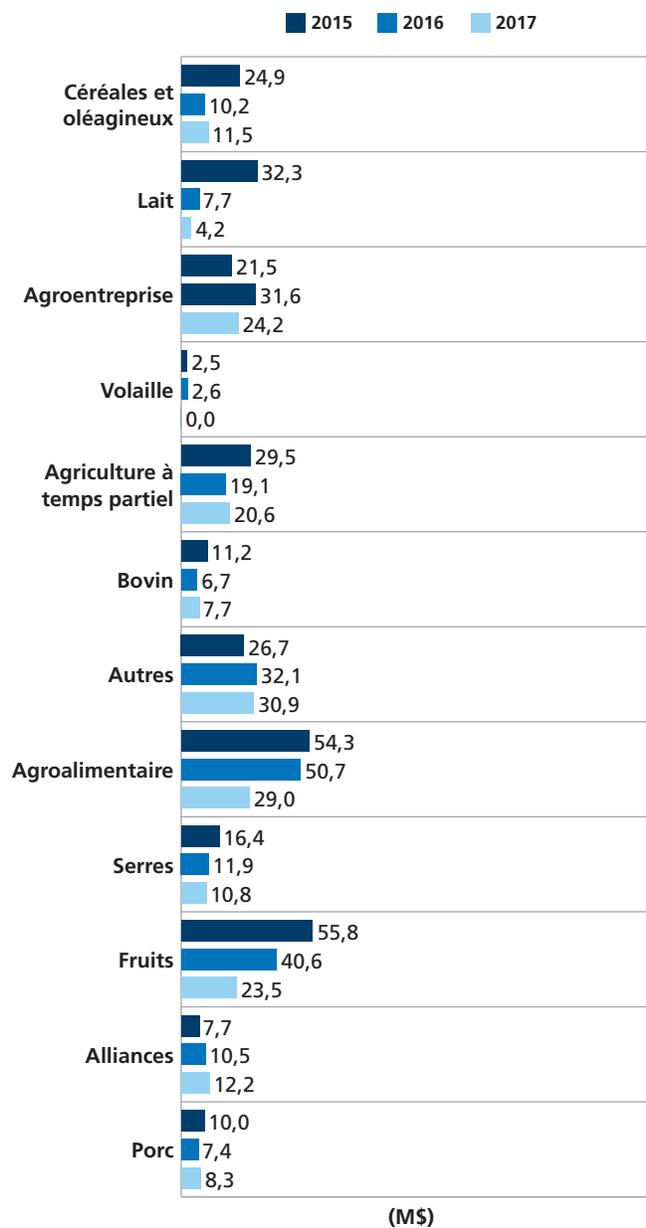
À l'échelle sectorielle, les prêts douteux des secteurs Agroalimentaire et Fruits ont affiché la plus forte diminution sur 12 mois, soit de 21,7 millions et de 17,1 millions de dollars respectivement. Les secteurs Alliances et Agriculture à temps partiel ont connu la plus forte augmentation sur 12 mois, soit de 1,7 million et de 1,5 million de dollars respectivement.

Grâce à ses programmes de soutien à la clientèle, FAC appuie de façon proactive ses clients ainsi que les secteurs qui éprouvent des difficultés financières. En 2016-2017, FAC a effectué des modifications aux calendriers de remboursement pour 1 811 prêts, dont 293 au titre de programmes de soutien visant un secteur particulier. Les modifications aux calendriers de remboursement sont demeurées faibles, représentant 2,8 % du total des prêts en 2016-2017 comparativement à 2,4 % en 2015-2016.

Prêts douteux



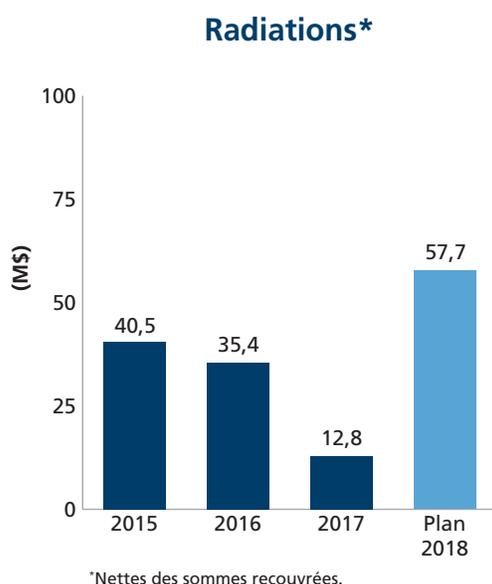
Prêts douteux par secteur



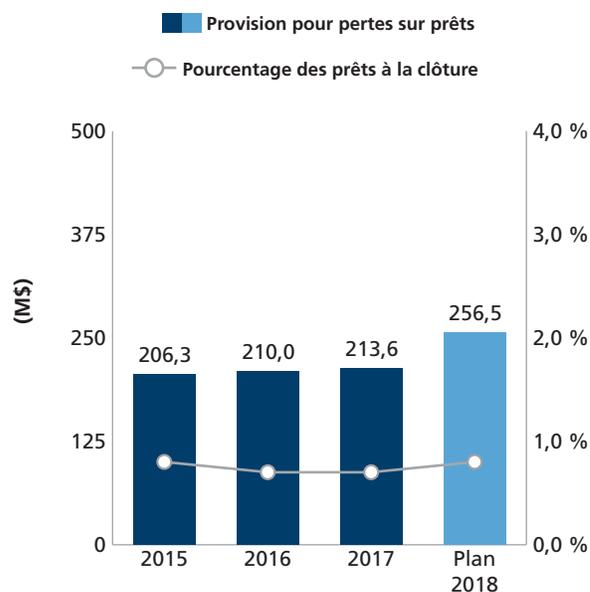
Radiations

Les montants de prêts jugés irrécouvrables par la direction sont considérés comme des montants en défaut et peuvent donner lieu à une radiation totale ou partielle, selon la valeur de la garantie adossée au prêt.

En 2016-2017, le montant des radiations, déduction faite des sommes recouvrées, a diminué pour s'établir à 12,8 millions de dollars. Les radiations, exprimées en pourcentage des prêts, ont été inférieures par rapport au dernier exercice, soit moins de 0,1 %. En 2017-2018, les radiations devraient augmenter de 44,9 millions de dollars pour se chiffrer à 57,7 millions. Les radiations exprimées en pourcentage des prêts devraient augmenter pour s'établir à 0,2 %.



Provision pour pertes sur prêts



En 2016-2017, la provision pour pertes sur prêts a augmenté légèrement, soit de 3,6 millions de dollars pour s'établir à 213,6 millions. La provision pour pertes sur prêts, exprimée en pourcentage des prêts à la clôture, est demeurée à 0,7 %. En 2017-2018, la provision pour pertes sur prêts devrait augmenter pour se chiffrer à 256,5 millions de dollars, alors que le pourcentage de prêts devrait augmenter pour s'établir à 0,8 %. Pour de plus amples renseignements au sujet du processus de calcul de la provision et de ses composantes, veuillez consulter les notes 2 et 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est une estimation utilisée pour rajuster le montant des prêts en fonction de la valeur estimative de réalisation. La direction tient compte d'indicateurs comme les prêts qui sont en retard et douteux et doit se fier à des estimations et faire preuve de jugement pour déterminer la valeur de réalisation appropriée. Ces facteurs, combinés à l'évolution du contexte d'exploitation externe, peuvent faire en sorte que les pertes sur prêts réalisées diffèrent considérablement des estimations actuelles et, par conséquent, obligent la société à augmenter ou à diminuer la provision pour pertes sur prêts.

Financement et liquidités

Activité de financement

Le 21 avril 2008, FAC a commencé à emprunter directement du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Elle a encore une dette sur les marchés financiers qu'elle a contractée avant cette date.

Au cours de l'exercice 2016-2017, FAC a effectué des emprunts à court et à long terme par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme de papier commercial canadien (uniquement pour les fonds en dollars américains)
- Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement à court terme

Le financement à court terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est d'un an ou moins, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Pour ces derniers, les taux d'intérêt variables se rajustent en fonction du taux des bons du Trésor à un mois. Les emprunts sont contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et du Programme de papier commercial canadien. Au 31 mars 2017, l'encours des emprunts à court terme s'élevait à 10 416 millions de dollars (12 352 millions au 31 mars 2016). Un montant de 9 910 millions de dollars de l'encours total des emprunts à court terme provient du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Financement à long terme

Le financement à long terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est supérieure à un an, y compris les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Les billets à taux variable portent un taux d'intérêt variable se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor à un mois ou à trois mois. L'encours des emprunts à long terme au 31 mars 2017 était de 16 508 millions de dollars, un montant supérieur aux 11 910 millions de l'exercice précédent. En 2016-2017, tous les emprunts à long terme ont été contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les titres de créances nouveaux et en circulation émis par FAC sur le marché financier constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice 2016-2017. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2017 sont présentées ci-dessous.

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Liquidités

En détenant des liquidités adéquates, FAC a accès à une encaisse suffisante pour satisfaire à ses exigences d'exploitation quotidiennes en cas d'un besoin de trésorerie imprévu ou d'une interruption de ses activités qui l'empêcherait d'effectuer des emprunts dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Bien que ce programme soit une source de financement stable, FAC maintient aussi, dans l'éventualité d'une interruption de ses activités, une marge de crédit d'exploitation bancaire et un portefeuille de placements hautement liquides suffisants pour combler ses besoins de financement pour une durée minimale de 30 jours. Pour s'assurer que son accès à des fonds satisfait à ses besoins d'exploitation, FAC prévoit ses besoins de trésorerie futurs et établit un plan d'emprunt.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez la note 26 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent l'approche employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital en fonction des risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique et le cadre de gestion du capital ont pour objectif de maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant de faire face aux ralentissements économiques et aux périodes de pertes prolongées, ainsi que de soutenir l'orientation stratégique de FAC. La gestion du capital permettra à FAC de continuer à servir l'industrie, peu importe le cycle économique.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuel et futur, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible. FAC a recours à la ligne directrice *Normes de fonds propres* émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour mesurer son capital total, son capital minimal réglementaire et ses actifs pondérés en fonction des risques. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI) de FAC tient compte des résultats des tests de tension ainsi que de son orientation stratégique actuelle et future. FAC utilise son PESCI pour déterminer un ratio de capital cible adéquat. Les approches de FAC sont généralement conformes aux lignes directrices de Bâle III émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Suffisance du capital

FAC est actuellement suffisamment capitalisée et elle prévoit le demeurer. La société a établi un ratio de capital cible de 15,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, en se fondant sur son PESCI. La cible est établie pour tenir compte du capital minimal réglementaire fixé par le BSIF, du capital requis pour les risques additionnels et l'impact des tests de tension, de la croissance future, des changements possibles de la réglementation, d'analyses comparatives par rapport aux pairs et d'une fourchette opérationnelle. Le ratio de capital de FAC est actuellement de 1,3 % supérieur à la cible et devrait être à un niveau semblable au 31 mars 2018.

Évolution du ratio de capital total

La diminution de 0,4 % du ratio de capital total entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017 résulte directement de la génération de capital contrebalancée par une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des paiements de dividendes. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques découle principalement de la croissance du portefeuille tandis que la génération de capital est principalement attribuable au bénéfice net et à la hausse des bénéfices non répartis qui en découle. En 2016-2017, FAC a versé des dividendes de 268,3 millions de dollars au gouvernement du Canada à la suite de l'alignement des versements de dividendes sur sa politique de gestion du capital.

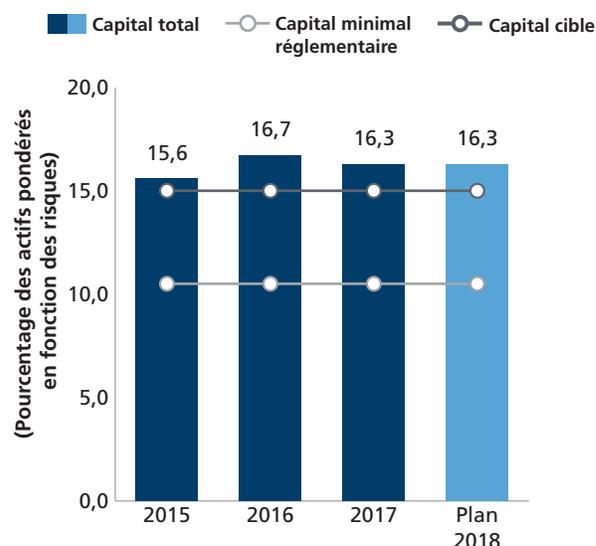
Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier comme mesure supplémentaire pour déterminer la suffisance de son capital. Cette mesure représente également l'unique limite législative de la société. À la fin de 2016-2017, le ratio de levier de FAC était resté inférieur à sa limite législative de 12:1.

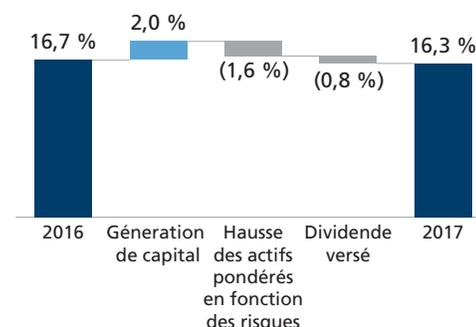
De 2015-2016 à 2016-2017, le ratio de levier de FAC s'est amélioré légèrement, passant de 4,7:1 à 4,8:1. Cette amélioration s'explique en partie par le rapport entre la croissance du portefeuille et celle des capitaux propres. La croissance du portefeuille était de 9,0 %, ce qui excédait la croissance de 7,2 % des capitaux propres, après soustraction des dividendes. En 2017-2018, ce ratio devrait demeurer à 4,8:1.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la gestion du capital, veuillez consulter la note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Suffisance du capital



Évolution du ratio de capital total



Gestion du risque d'entreprise

Gestion du risque axée sur la protection de FAC et le maintien d'excellentes relations clients

FAC s'est dotée de pratiques de gouvernance, de mécanismes et de processus pour veiller à ce que ses pratiques de gestion du risque d'entreprise demeurent conformes à celles des institutions financières sous réglementation fédérale.

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que pratiquement toutes nos activités comportent une part de risque. Nous prenons donc en compte les risques potentiels lorsque nous accordons du financement aux clients, offrons des services, déterminons nos priorités et élaborons des stratégies et des initiatives commerciales. Nous améliorons constamment notre cadre de gestion du risque d'entreprise et nous évaluons nos activités en fonction d'un énoncé officiel sur la propension et la tolérance au risque qui définit et mesure ce qui constitue un risque acceptable.

Nos objectifs en matière de gestion du risque et les priorités que nous avons établies pour les atteindre ont pour but ultime de construire un brillant avenir pour l'agriculture canadienne.

Gouvernance du risque

Sous la surveillance du Conseil d'administration, le cadre de gestion du risque d'entreprise de FAC offre un aperçu des pratiques de gestion du risque appliquées à l'échelle de la société, notamment la détermination, l'évaluation, l'atténuation/le contrôle, la surveillance et la communication des risques importants auxquels FAC fait face.

Conseil d'administration de FAC

Le Conseil d'administration de FAC surveille le cadre de gestion du risque d'entreprise de la société afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée aux plans stratégiques, financiers et d'exploitation de la société. Le cadre de propension au risque approuvé par le Conseil d'administration établit les limites de risque pour toutes les catégories de risques.

Le Conseil a mis sur pied quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance :

Le **Comité de gestion du risque** surveille la gestion du risque d'entreprise et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Il surveille également la conformité de la société à ses politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés aux exigences en matière de capital.

Le **Comité d'audit** veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la présentation, en temps opportun, des rapports financiers de la société. Le comité surveille également la fonction d'audit interne de FAC afin de s'assurer qu'elle se conforme aux lois, aux règlements et aux normes d'éthique et de déontologie. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG).

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le *Code de déontologie* ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise de FAC. Ce comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomination des administrateurs et du président du Conseil.

Le **Comité des ressources humaines** surveille les plans et les politiques de ressources humaines de FAC. Il surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), la structure de rémunération et les régimes de retraite de la société, ainsi que la planification de la relève des cadres supérieurs.

Comités de direction de FAC

Différents comités orientent le processus décisionnel de FAC. Ils sont responsables d'élaborer et de surveiller ses processus et ses pratiques de gestion du risque.

L'**Équipe de gestion d'entreprise** (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. Ce comité veille aussi à ce que le cadre de gestion du risque d'entreprise soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** (CGAP) détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'Énoncé relatif à la propension au risque qui ont été approuvés. Il est responsable des stratégies de gestion de l'actif-passif et du capital, des résultats relatifs au volume, aux marges et à la tarification des prêts, ainsi que des cibles annuelles du plan d'entreprise de FAC.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** (CGRE) conseille le chef de la gestion du risque au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque. Il fait aussi la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques à cet égard. Le CGRE examine et formule des recommandations au sujet de la structure de risque, des ressources, du mandat et du budget de FAC. Il conseille le chef de la gestion du risque et le Conseil d'administration au sujet de l'Énoncé relatif à la propension au risque et des seuils de tolérance, des cadres et des politiques de gestion du risque, des rapports sur le risque et la conformité, des plans d'action pour régler les situations de non-conformité aux politiques, de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à la propension au risque de la société, de tests de tension et de scénarios ainsi que de l'évaluation du risque stratégique. En outre, le CGRE examine et approuve les modèles de gestion du risque de FAC.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** (CGRO) se fait le champion de la gestion du risque opérationnel à FAC. Il recommande des changements au cadre de gestion du risque opérationnel, effectue un examen critique de l'efficacité des contrôles et gère les plans de traitement du risque opérationnel, transférant les cas de risques au CGRE lorsqu'il le juge nécessaire.

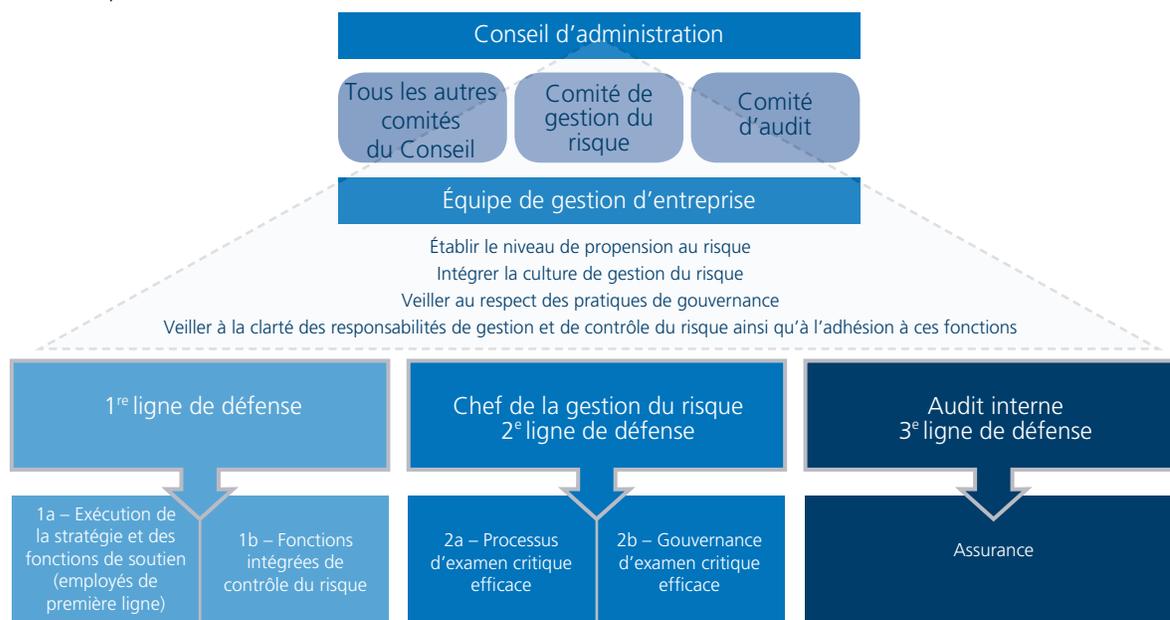
Le **Comité de la politique de crédit** surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits personnalisés; il veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance au risque et de la culture de gestion du risque de FAC ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, notamment des lois et des règlements pertinents.

Le **Comité de crédit** approuve les facilités de crédit élevées et les demandes de crédit préautorisé. Il veille à ce que les activités de FAC respectent ses seuils de tolérance et soient conformes à ses politiques de crédit.

Le **Comité de gestion du capital-risque** approuve les engagements de capital auprès de gestionnaires de fonds tiers aux fins de placements de capital-risque.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La société a recours à un modèle comportant trois lignes de défense pour gouverner le risque lié aux processus d'affaires principaux. Les politiques définissent les fonctions de prise de risques et de gestion des risques, et délèguent des pouvoirs de gestion des risques à diverses unités opérationnelles conformément aux mandats du président-directeur général, du chef de la gestion du risque ou du vice-président, Audit interne. Les pouvoirs sont répartis entre trois lignes de défense distinctes et indépendantes.



La **première ligne de défense** élabore et exécute la stratégie d'affaires de FAC, ce qui comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de développer des produits, de saisir des occasions sur le marché et de prendre d'autres décisions qui sous-tendent la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'Énoncé relatif à la propension au risque. La première ligne de défense comprend des fonctions intégrées de contrôle qui visent à surveiller les activités exécutées par les employés de première ligne.

La **deuxième ligne de défense** effectue un examen critique efficace du bien-fondé des décisions en matière de prise de risques de la première ligne de défense par rapport à l'Énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement de la politique et de normes en matière de risques, la surveillance de la conformité à la politique, le signalement des risques à la direction et au Conseil d'administration ainsi que la validation des décisions qui sous-tendent la prise de risques.

Relevant directement du Comité de gestion du risque du Conseil, le chef de la gestion du risque n'a pas de lien de dépendance avec FAC. Sa division de gestion du risque est indépendante des activités de FAC.

La **troisième ligne de défense** fournit au Conseil d'administration l'assurance indépendante et objective que FAC prend des risques et les gère adéquatement, tout en respectant l'Énoncé relatif à la propension au risque. Ses activités comprennent l'examen des fonctions des première et deuxième lignes de défense.

La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants de FAC concernant l'efficacité des pratiques et des contrôles internes de gestion du risque.

Propension au risque de FAC

La capacité de FAC d'assumer des risques est définie par la *Loi sur Financement agricole Canada*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et diverses directives données par son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil d'administration a élaboré un énoncé concernant la propension de FAC à prendre des risques. Chaque exercice, l'énoncé est validé et approuvé par le Conseil au moyen du cadre de propension au risque. L'énoncé se compose de trois principes fondamentaux précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre,

et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. Les principes fondamentaux en matière de gestion du risque sont les suivants :

- Nous prenons des risques que nous comprenons et qui sont avantageux pour nos clients, pour l'agriculture canadienne et pour FAC.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de demeurer une présence stable pour l'agriculture canadienne.
- Nous évitons les risques qui pourraient compromettre FAC et sa capacité de renforcer et d'assurer la durabilité de l'agriculture canadienne.

En plus de ces principes, l'énoncé de propension au risque comprend un ensemble de tolérances et de limites classés selon la nature des risques, soit stratégiques, financiers et opérationnels. Ces énoncés et ces limites sont revus chaque exercice pour s'assurer qu'ils couvrent adéquatement la stratégie, l'évolution du contexte d'exploitation et les changements aux lignes directrices pour les sociétés d'État financières.

La direction rend compte régulièrement du profil de risque par rapport à la tolérance au risque et aux limites de risque. Elle veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour régler tout écart par rapport à la tolérance définie afin d'éviter que le profil de FAC ne dépasse pas sa propension au risque.

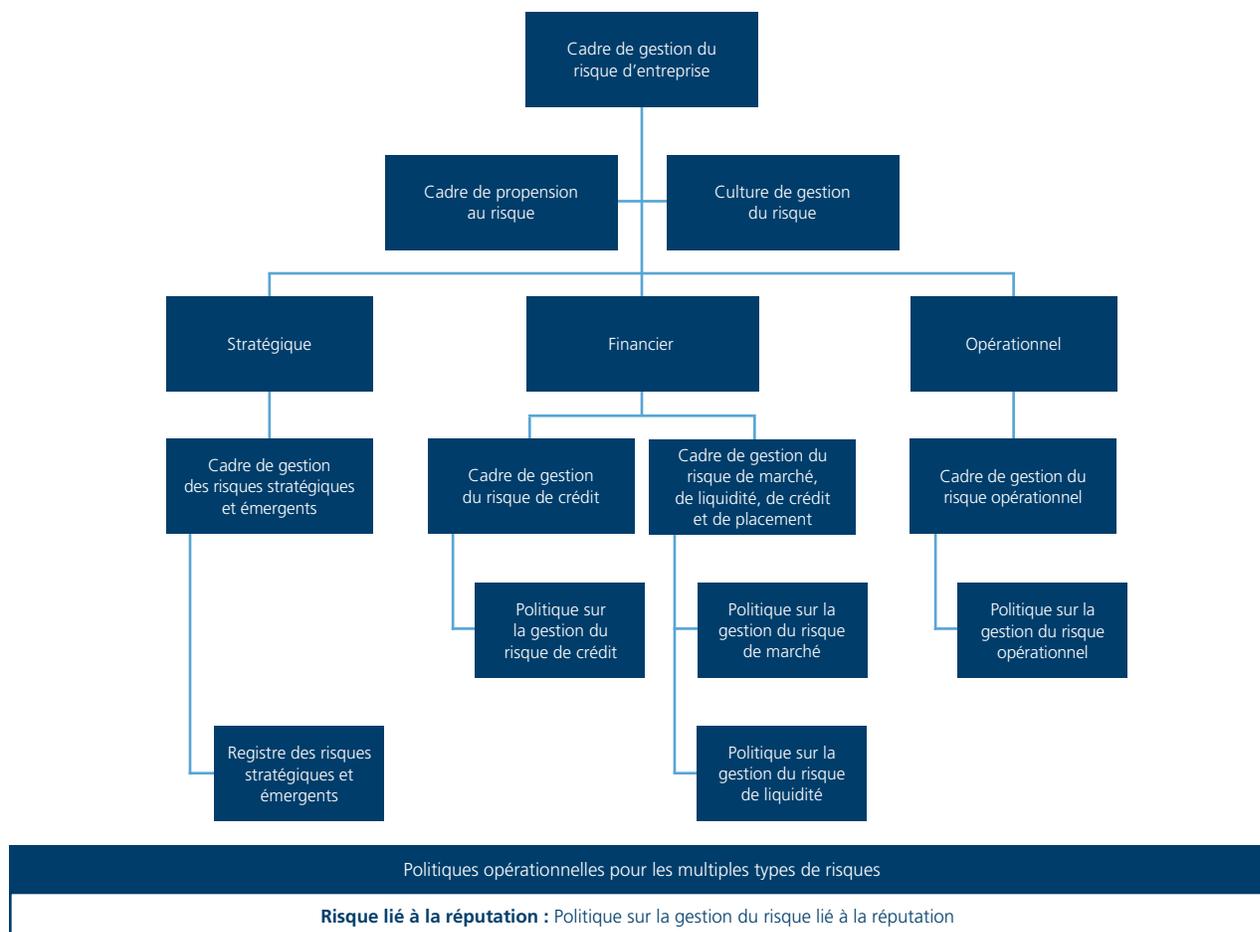
Culture de gestion du risque de FAC

FAC a formulé un Énoncé sur la culture de gestion du risque qui décrit ses attentes à l'égard du comportement des employés de chaque ligne de défense concernant la propension au risque. Les membres de chaque ligne de défense sont responsables à 100 % de collaborer avec les autres, d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie canadienne et d'être des partenaires engagés dans chacune de leurs interactions, et ce, en étant attentifs aux contributions des autres, en respectant leurs engagements et en s'engageant à atteindre le meilleur résultat possible pour FAC et le client.

Catégories de risque de FAC

FAC classe les risques selon les catégories suivantes : risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque lié à la réputation. Le risque financier se subdivise en trois sous-catégories : le risque de crédit, le risque du marché et le risque de liquidité.

Cadre de gestion du risque d'entreprise : Ce cadre établit la structure de gouvernance pour gérer le risque, d'une part, et d'autre part, le processus pour déterminer, évaluer, contrôler/atténuer et surveiller le risque et communiquer de l'information à ce sujet. Il rend tangibles la propension au risque et la culture de gestion du risque connexe. Le Conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque d'entreprise.



Cadre de propension au risque : Ce cadre balise les risques que la société est disposée à prendre et à accepter ainsi que ceux qu'elle veut éviter, et prévoit toutes les limites et les seuils. Le Conseil d'administration approuve ce cadre.

Cadres propres à des catégories de risques : Ces cadres décrivent en détail les processus particuliers utilisés pour déterminer, évaluer, contrôler/atténuer et surveiller la catégorie de risque et communiquer de l'information à ce sujet. Ils sont subordonnés au cadre de gestion du risque d'entreprise et sont approuvés par la direction.

Registre des risques stratégiques et émergents : Ce registre recense les principaux risques des catégories de risque stratégique, financier et opérationnel auxquels la société est exposée. Le Conseil d'administration approuve ce registre et la priorisation des risques qu'il contribue à déterminer.

Politiques sur les catégories de risque d'entreprise : Ces politiques énoncent pour chaque catégorie de risque les exigences minimales auxquelles les employés et les unités d'affaires doivent satisfaire dans l'exercice de leurs activités. Ces politiques sont approuvées par le Conseil d'administration.

Politiques opérationnelles pour les multiples types de risques :

Ces politiques sont établies afin de communiquer les exigences propres aux activités et aux processus opérationnels.

Pouvoirs et limites : Les pouvoirs et les limites applicables sont précisés dans chaque politique et approuvés par le Conseil d'administration.

Communication de l'information : Des rapports trimestriels à l'égard du cadre de propension au risque sont présentés à l'Équipe de gestion d'entreprise, au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration aux fins de discussion. Le rapport donne les détails du profil de risque de la société, le compare à sa propension au risque, et fait une analyse des nouveaux risques et des principaux indicateurs de risque.

Risque stratégique

Le risque stratégique est lié au contexte externe et comprend l'habileté de FAC à élaborer et à déployer des stratégies d'affaires efficaces.

Chaque exercice, l'Équipe de gestion d'entreprise élabore la stratégie d'entreprise et fait état des principales priorités stratégiques de FAC dans son plan d'entreprise quinquennal, sous la surveillance du Conseil d'administration. Le contexte externe, notamment l'économie mondiale, le marché financier canadien et l'industrie agricole, fait l'objet d'un suivi constant dans le but de déterminer si des changements stratégiques doivent être apportés pour gérer les nouveaux risques.

FAC a formulé des énoncés sur sa tolérance au risque stratégique. Chaque exercice, des limites qui correspondent à ces énoncés sont établies.

Rôle de FAC : Nous menons des activités qui sont conformes à la *Loi sur Financement agricole Canada* et aux autres exigences prévues par la loi, aux politiques du gouvernement fédéral et aux directives opérationnelles. Nos activités visent principalement les petites et les moyennes entreprises de l'industrie.

Part de marché : Nous évaluons le potentiel de croissance du marché, en tenant compte de l'industrie et des cycles économiques. Nous maintenons une part de marché qui favorise une saine concurrence. Nous sommes un concurrent équitable.

Confiance de l'industrie : Nous exécutons le mandat de FAC et nous recourons à des pratiques conformes aux exigences des institutions financières canadiennes en matière de gestion du risque.

Relations avec le client : Nous nous attardons à créer d'excellentes relations avec le client et à lui offrir une excellente expérience, en trouvant un juste équilibre entre ses intérêts, la gestion responsable de FAC et les intérêts supérieurs de l'industrie.

Excellence de l'exécution : Nous investissons dans l'offre efficace de services et nous conservons un équilibre entre l'efficacité opérationnelle et la gestion du risque.

Culture : Nous avons des employés engagés, motivés par notre culture de responsabilisation à 100 % et de partenariats, qui gèrent les relations d'affaires avec les clients tout en se partageant la responsabilité de recourir à de saines pratiques de gestion du risque et des finances.

Valeur pour l'actionnaire : Nous sommes un catalyseur pour les industries de l'agriculture et des services financiers; nous travaillons ensemble pour consolider l'agriculture canadienne.

Les risques émergents et stratégiques sont déterminés et évalués au moyen d'analyses du contexte externe, de consultations avec des experts en la matière internes et d'autres moyens. Le Conseil d'administration aborde les principaux risques d'entreprise lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique. Les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise sont chargés de l'élaboration de plans d'atténuation du risque et de la présentation, au Conseil, de rapports sur les progrès réalisés chaque trimestre.

De plus, la direction crée des scénarios graves, mais plausibles, afin de mettre à l'épreuve notre capacité de demeurer dans les limites de notre propension au risque durant un événement perturbateur. Les valeurs inhérentes et résiduelles des risques potentiels sont évalués afin de déterminer le niveau de traitement du risque requis.

Des plans de traitement et des plans de match approuvés par le Conseil d'administration font l'objet de suivis et des rapports lui sont présentés chaque trimestre.

Risque financier – Risques de crédit, de marché et de liquidité

Le risque financier inclut les catégories de risque de FAC que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. FAC a formulé des énoncés de tolérance au risque qui s'appliquent à toutes les catégories du risque financier. Chaque exercice, des limites sont fixées pour chacun des énoncés de tolérance; elles sont reportées dans la politique et font l'objet de communications trimestrielles au Conseil. De nature holistique, ces limites portent sur le capital, les bénéfices, les pertes sur prêts, la répartition du portefeuille et les interdépendances de clients élevées. Les énoncés de tolérance au risque financier se déclinent comme suit :

Ratio de capital total : Nous maintenons une position de capital saine et sécuritaire afin de survivre à un ralentissement économique et à des périodes de pertes prolongées.

Solidité financière : Nous visons un bénéfice net qui soutient la croissance, répond aux attentes à l'égard du rendement et permet à FAC de demeurer financièrement autonome.

Pertes sur prêts : Nous gérons notre portefeuille de prêts de façon à minimiser les radiations élevées en nous conformant à la politique, en prenant des garanties réalisables et en nous assurant de l'exactitude de notre documentation.

Concentration du portefeuille : Nous diversifions notre portefeuille en investissant dans tous les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'agroentreprise et agroalimentaire. Nous gérons la concentration en utilisant des limites.

Risque d'interdépendance : Nous n'exposons pas FAC aux risques d'interdépendance de clients qui pourraient entraîner une perte élevée.

La note 26 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère les risques financiers.

Risque financier – Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit que présentent les prêts et les crédits-bails est le risque le plus important auquel la société est exposée, mais les placements et les instruments financiers dérivés en présentent aussi.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités et différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Le risque de crédit est pris en compte dans chaque transaction de prêt. Le personnel responsable du financement et du risque de crédit de FAC mesure et gère ce risque en veillant à ce que chaque prêt soit conforme aux politiques établies. Des évaluateurs agréés de l'unité d'affaires Évaluation et risque environnemental s'assurent de l'exactitude des estimations de la valeur des garanties.

Pour gérer le risque de crédit de son portefeuille de financement, FAC a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies. Le financement de capital-risque et le financement subordonné sont offerts par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité privée qui gère une série de fonds pour le compte de FAC et d'autres partenaires de placement. FAC est exposé au risque de crédit par ses placements dans des fonds de dette subordonnée.

La division de la Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils de mesure et des modèles dans le but de quantifier le risque de crédit du portefeuille et d'établir une provision pour pertes sur prêts. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes. Elle base ses décisions de prise de risque principalement sur la capacité du client à rembourser son prêt. D'autres sources secondaires de remboursement, comme les biens prises en garantie, sont également pris en compte dans la décision de financement. Le portefeuille de prêt fait l'objet d'une surveillance régulière; une combinaison de mesures sert à estimer la capacité de remboursement du client et la qualité des garanties.

Risque financier – Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. Le risque de marché est présent pour tous les instruments financiers de la société. Les politiques et limites concernant le risque de marché visent à cerner, à mesurer, à gérer et à communiquer en temps opportun le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les politiques relatives au risque de marché de FAC sont conformes aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* (août 2009).

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surveillée principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif-passif. Environ une fois par mois, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le risque de change est le risque que les fluctuations des devises aient des conséquences négatives pour FAC. L'exposition à ce risque est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises.

Risque financier – Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements. FAC atténue le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et d'une marge de crédit d'exploitation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte directe ou indirecte découlant de processus, de ressources ou de systèmes internes inadéquats ou non fonctionnels, d'événements externes, de l'inaptitude de la société à se conformer ou à s'adapter aux exigences réglementaires ou prévues par la loi, ou encore d'un litige.

FAC classe les risques d'exploitation au moyen d'une taxonomie du risque, selon qu'ils sont liés au personnel, aux processus ou aux systèmes. Des énoncés relatifs à la propension au risque ont été élaborés pour chaque catégorie afin d'orienter la direction dans l'établissement de mesures de contrôle.

Personnel : Nous veillons au maintien en poste d'un effectif compétent et bien informé afin de répondre aux besoins d'affaires actuels et futurs. Nous respectons les normes les plus élevées en matière d'intégrité et nous ne laissons pas nos buts ou toute pression compromettre nos décisions. Nous prévenons le vol et la fraude. Nous observons les lois, les règlements et les directives prévues par règlement applicables.

Processus : Nous effectuons les transactions et nous saisissons l'information conformément aux politiques, aux processus et aux mesures de contrôle. Nous offrons les produits, les services et les modalités qui conviennent à la situation et aux capacités de chaque client.

Nous validons des modèles décisionnels en fonction du risque, de leur complexité et de leur importance.

Nous appliquons une approche intégrative et nous tenons compte des changements requis afin de produire de bons résultats et d'assurer une transition et une adoption réussies des initiatives.

Nous nous assurons qu'il existe des contrôles adéquats afin de protéger FAC dans toutes ses relations contractuelles et nous acquérons des biens et des services par des moyens assurant leur durabilité et notre protection.

Systèmes : Nous nous préparons de manière proactive à une perturbation des activités afin de protéger nos employés, nos clients et nos partenaires, de garantir la disponibilité des activités essentielles et de limiter les pertes.

Nous contrôlons et préservons la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements détenus. Nous préservons la qualité des données afin de comprendre et de reproduire des décisions clés et d'en faire l'audit.

Nous gérons une infrastructure technologique qui est disponible, adaptable et dont on peut facilement assurer le soutien.

À FAC, les cadres des unités d'affaires sont responsables de veiller à ce que des contrôles adéquats, notamment des politiques et des processus, soient en place afin de gérer les risques dans leur unité d'affaires et qu'ils soient efficaces.

Les processus de FAC sont classés selon une méthode de hiérarchisation. Cette classification offre une vue d'ensemble de bout en bout visant à définir les processus d'affaires de manière uniforme et exhaustive en évitant les redondances, et à cerner les risques inhérents en cours de route.

Les autoévaluations des risques et des contrôles permettent de définir et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place ou à ce que les lacunes soient corrigées. Les évaluations initiales sont menées par l'équipe de la Gestion du risque afin d'assurer la cohérence des évaluations et de la catégorisation des risques à l'échelle de la société. On attend ensuite des gestionnaires qu'ils procèdent à une autoévaluation et qu'ils présentent des résultats de suivi. La Gestion du risque assure un examen critique efficace en émettant des recommandations visant à optimiser les mesures de contrôle.

En outre, la fonction d'audit interne exécute le plan d'audit approuvé par le Comité d'audit. Selon le plan, les processus et les contrôles sont examinés afin de donner l'assurance au Conseil d'administration que le risque est géré comme prévu. Les lacunes révélées par audit doivent être réglées par la direction en temps opportun et des rapports sur ses progrès doivent être présentés au Conseil.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les activités de FAC sous les formes suivantes :

- des rapports d'entreprise qui donnent une vue d'ensemble des activités commerciales de FAC;
- des rapports financiers trimestriels renfermant des états financiers et des analyses financières;
- des rapports trimestriels sur le risque qui offrent une vue d'ensemble du profil de risque de la société, notamment de tout dépassement des limites et des seuils définis en matière de propension au risque;
- des rapports sur les constatations d'audits internes et sur l'efficacité des contrôles. De plus, l'Audit interne évalue les résultats de la gestion du risque chaque année et en fait état au Conseil d'administration;
- un rapport annuel, émis par l'agente de l'intégrité, sur les infractions au *Code de déontologie* et les poursuites judiciaires touchant FAC.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation désigne le risque que des intervenants clés et d'autres parties en viennent à avoir une perception négative de FAC, ce qui porterait atteinte à sa réputation et nuirait à sa capacité de recruter et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

En tant que société d'État fédérale, FAC doit rendre des comptes à la population canadienne. L'exposition au risque lié à la réputation est fonction de la capacité de FAC de gérer les autres risques et d'y réagir. Afin d'éviter toute atteinte à sa réputation, qu'elle soit réelle ou perçue, FAC a une solide structure de gouvernance qui comprend des politiques et des processus pour guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le grand public.

Les conséquences de tout événement sur la réputation de la société qui dépasse les seuils de propension au risque de FAC sont évalués conformément à la politique sur le risque lié à la réputation.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont comptabilisés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant.



Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A



Le vice-président exécutif et chef des finances,
Rick Hoffman, CPA, CMA, MBA

Regina, Canada
Le 31 mai 2017



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financement agricole Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2017, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financement agricole Canada au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Financement agricole Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Financement agricole Canada*, aux règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Le 31 mai 2017
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Actif		
Espèces et quasi-espèces	790 595 \$	831 387 \$
Placements temporaires (note 3)	435 530	337 049
Créances et charges payées d'avance (note 4)	399 110	24 820
Actifs financiers dérivés (note 5)	35 831	47 510
	1 661 066	1 240 766
Prêts nets (notes 6 et 8)	31 007 050	28 445 647
Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8)	16 468	14 736
Participation dans des entreprises associées (note 9)	50 908	55 489
Placements de capital-risque (note 10)	55 015	41 977
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	53 536	-
	31 182 977	28 557 849
Matériel et améliorations locatives (note 12)	24 234	22 254
Logiciels (note 13)	32 966	33 307
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 14)	90 850	75 384
Autres actifs (note 15)	22 179	21 345
	170 229	152 290
Total de l'actif	33 014 272 \$	29 950 905 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	60 393 \$	63 813 \$
Passifs financiers dérivés (note 5)	3	422
	60 396	64 235
Emprunts (note 16)		
Dette à court terme	10 416 139	12 352 406
Dette à long terme	16 508 032	11 910 379
	26 924 171	24 262 785
Passifs des prêts Transfert	130 024	105 222
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	138 709	146 299
Autres passifs (note 17)	19 658	18 293
	288 391	269 814
Total du passif	27 272 958	24 596 834
Capitaux propres		
Surplus d'apport	547 725	547 725
Bénéfices non répartis	5 106 783	4 698 824
Cumul des autres éléments du résultat global	86 271	107 121
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	5 740 779	5 353 670
Participation minoritaire	535	401
	5 741 314	5 354 071
Total du passif et des capitaux propres	33 014 272 \$	29 950 905 \$

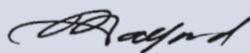
Engagements, cautionnements et éventualités (note 23).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 31 mai 2017 et ont été signés en son nom par :



Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A



La présidente du Comité d'audit,
Jane Halford, FCPA, FCA, IAS.A

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Intérêts créditeurs	1 179 128 \$	1 161 484 \$
Intérêts débiteurs	182 408	174 957
Intérêts créditeurs nets (note 18)	996 720	986 527
Charge pour pertes sur prêts (note 8)	(19 289)	(42 582)
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	977 431	943 945
Produit net tiré de l'assurance	19 030	15 111
Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées	1 491	13 614
Autres produits	(930)	33
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	997 022	972 703
Frais d'administration (note 19)		
Charge au titre des salaires et des avantages	230 203	225 962
Autres	140 944	126 465
Total des frais d'administration	371 147	352 427
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	625 875	620 276
Ajustement de juste valeur (note 20)	(12 080)	(4 781)
Bénéfice net	613 795 \$	615 495 \$
Bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	613 767 \$	615 477 \$
la participation minoritaire	28	18

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Bénéfice net	613 795 \$	615 495 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(21 721)	(23 322)
Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur actifs financiers disponibles à la vente	871	(501)
	(20 850)	(23 823)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net		
Réévaluations des actifs et des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	62 492	(2 129)
Total des autres éléments du résultat global (perte)	41 642	(25 952)
Total du résultat global	655 437 \$	589 543 \$
Total du résultat global attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	655 409 \$	589 525 \$
la participation minoritaire	28	18

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2016	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2017
Surplus d'apport	547 725 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	547 725 \$
Bénéfices non répartis	4 698 824	613 767	62 492	(268 300)	–	5 106 783
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	108 179	–	(21 721)	–	–	86 458
Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur actifs financiers disponibles à la vente	(1 058)	–	871	–	–	(187)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	107 121	–	(20 850)	–	–	86 271
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	5 353 670	613 767	41 642	(268 300)	–	5 740 779
Participation minoritaire	401	28	–	–	106	535
Total	5 354 071 \$	613 795 \$	41 642 \$	(268 300) \$	106 \$	5 741 314 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2015	Bénéfice net Retraité Note 3	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2016
Surplus d'apport	547 725 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	547 725 \$
Bénéfices non répartis	4 175 856	615 477	(2 129)	(90 380)	–	4 698 824
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	131 501	–	(23 322)	–	–	108 179
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	(557)	–	(501)	–	–	(1 058)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	130 944	–	(23 823)	–	–	107 121
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	4 854 525	615 477	(25 952)	(90 380)	–	5 353 670
Participation minoritaire	315	18	–	–	68	401
Total	4 854 840 \$	615 495 \$	(25 952) \$	(90 380) \$	68 \$	5 354 071 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	613 795 \$	615 495 \$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	(996 720)	(986 527)
Ajustement pour décomptabilisation sur prêts douteux	(3 403)	(2 630)
Charge pour pertes sur prêts	19 289	42 582
Ajustement de juste valeur	12 080	4 781
Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées	(1 491)	(13 614)
Amortissement	19 177	18 805
Autres	(8 245)	1 683
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(2 549 543)	(1 372 931)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	(1 295)	1 232
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	18 936	(215)
Intérêts reçus	1 137 378	1 135 093
Intérêts payés	(160 519)	(160 165)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(1 900 561)	(716 411)
Activités de placement		
Sorties de fonds nettes liées aux placements temporaires	(97 564)	(337 296)
Acquisition de placements de capital-risque	(23 163)	(10 545)
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	10 000	2 032
Rentrées de fonds nettes liées à la participation dans des entreprises associées	6 076	42 328
Achat de matériel et améliorations locatives	(9 440)	(13 982)
Achat de logiciels	(11 399)	(17 942)
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	(50 043)	(32 791)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	16 402	12 108
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(159 131)	(356 088)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	11 039 000	10 788 000
Dette à long terme remboursée	(9 166 601)	(9 990 621)
Dette à court terme émise	16 160 430	20 324 075
Dette à court terme remboursée	(15 745 739)	(20 290 949)
Dividende versé	(268 300)	(90 380)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	2 018 790	740 125
Variation des espèces et quasi-espèces	(40 902)	(332 374)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	831 387	1 164 315
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises	110	(554)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	790 595 \$	831 387 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Liquidités	350 290 \$	138 165 \$
Placements à court terme	440 305	693 222

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le siège social de FAC est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est promulguée en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée permettait à FAC d'exercer ses activités d'exploitation en vertu d'un mandat élargi qui comprenait des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, mettant à jour la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

En septembre 2008, FAC et quelques autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité des personnes qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2017, la société a continué de se conformer aux exigences du paragraphe 89(6) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, de manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette directive dans son prochain plan d'entreprise. Les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC sont harmonisées avec les politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor depuis le 31 mars 2016.

En mars 2017, FAC a reçu la directive (C.P. 2017-242) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* modifiant la directive C.P. 2014-1377 reçue en décembre 2014, et l'enjoignant de veiller à ce que ses régimes de retraite tiennent compte de ce qui suit :

- (1) pour son régime de retraite à cotisations déterminées, des taux de cotisation des membres et de l'employeur égaux d'ici le 31 décembre 2017;
- (2) l'augmentation à 65 ans de l'âge normal de la retraite pour les employés embauchés à partir du 10 mars 2017, et la mise en correspondance de l'âge auquel les rentes de retraite sont disponibles, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, avec l'âge auquel elles sont disponibles en vertu du régime de retraite de la fonction publique.

Cette directive exige également que FAC décrive sa stratégie de mise en œuvre des exigences susmentionnées dans ses prochains plans d'entreprise, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement acquittée de ses engagements. Au 31 mars 2017, FAC était entièrement conforme à cette directive.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous et dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollar canadien, qui est la monnaie de fonctionnement de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Changements aux normes comptables

Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a formulé un certain nombre d'interprétations, de modifications et d'améliorations qui étaient obligatoires pour les périodes comptables débutant le 1^{er} janvier 2016 ou après. Aucun de ces éléments n'a eu d'incidence sur FAC.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de FAC, du Fonds de financement subordonné Avrio I et du Fonds de financement subordonné Avrio II (collectivement nommés les Fonds de financement subordonné Avrio). Les Fonds de financement subordonné Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque, desquelles FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les Fonds de financement subordonné Avrio étant donné le contrôle qu'elle exerce sur ces fonds. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les opérations et les variations importantes de la juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice (31 décembre) des Fonds de financement subordonné Avrio et la fin de l'exercice de FAC. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les Fonds de financement subordonné Avrio qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs financiers sont classés ou désignés comme passifs financiers à la juste valeur constatée en résultats ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les instruments financiers à la juste valeur constatée en résultats sont des actifs et des passifs financiers dérivés qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les actifs et passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions sont désignés à la juste valeur constatée en résultats au moment de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne satisfont pas aux conditions requises pour faire partie de l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés selon leur classement.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les quasi-espèces sont désignées comme actifs financiers disponibles à la vente. Les intérêts gagnés sur les espèces et quasi-espèces sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités et sont désignés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction et une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes de juste valeur non réalisés sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts gagnés sur les placements temporaires sont compris dans les intérêts créditeurs.

Créances

Les créances sont classées comme prêts et créances et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier principal sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés sont classés comme éléments détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur constatée en résultats au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, alors que les gains et pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et engagés sur les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont compris dans les intérêts créditeurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été abandonnée prospectivement le 1^{er} janvier 2015 pour tous les swaps de taux d'intérêt précédemment désignés comme éléments de couverture puisque FAC a révoqué les relations de couverture désignées. Tous les gains cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial. Tous les gains et toutes les pertes de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt ultérieurs à l'abandon sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées, et sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins que le prêt ne soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la décomptabilisation de la valeur actualisée de la garantie est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à la constitution des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir en temps opportun le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, tout prêt dont un montant supérieur à 500 \$ est en retard depuis 90 jours consécutifs ou plus est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, sa valeur comptable est ramenée à la valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les intérêts créditeurs associés aux prêts cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision individuelle pour pertes sur prêts restante est contrepassée.

Les prêts et leur provision pour pertes sur prêts sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été épuisés et qu'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

Contrats de location-financement

Lorsque FAC est le bailleur d'un contrat de location à bail qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est classé comme un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés comme prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont constatés au montant total des paiements minimaux futurs prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur prêts

La société constate une provision pour pertes sur prêts, qui correspond à la meilleure estimation par la direction des pertes subies au portefeuille de prêts et de contrats de location-financement en date du bilan. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction de la charge pour pertes sur prêts, de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, de l'ajustement pour décomptabilisation, comme il est décrit dans la section Provision individuelle, des radiations et des recouvrements.

En date de chaque bilan, FAC détermine s'il existe des éléments probants indiquant qu'un prêt ou un contrat de location-financement a subi une perte de valeur. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location-financement a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement est diminuée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et le montant de la perte est constaté au moyen de la charge pour pertes sur prêts. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue et que l'augmentation ou la diminution peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective.

Provision individuelle – FAC détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement au portefeuille. Cet examen sert à établir l'existence d'une perte qui permettrait de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location-financement particulier. Il permet, en outre, à FAC de déterminer si la qualité du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir en temps opportun le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, FAC considère comme un événement générateur de perte tout prêt ou contrat de location dont un montant supérieur à 500 \$ est en retard depuis 90 jours consécutifs ou plus. Lorsqu'un événement générateur de perte se produit, la perte de valeur est comptabilisée, sauf si le prêt ou le contrat de location-financement est suffisamment garanti.

La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs constatée soit au taux d'intérêt effectif original du prêt ou du contrat de location-financement, dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux fixe, soit au taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation, dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente ainsi que de la période et des coûts prévus pour la réalisation de la garantie. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attribuables à la période écoulée entraîne un ajustement de la provision pour pertes sur prêts au moyen d'un ajustement pour décomptabilisation. L'ajustement pour décomptabilisation est porté aux intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Provision collective – Si FAC détermine qu'un prêt ou un contrat de location-financement en particulier ne présente aucun élément probant objectif de dépréciation, celui-ci est évalué de façon collective. En effectuant cette évaluation, la direction regroupe les prêts et les contrats de location-financement dans des portefeuilles qui présentent des caractéristiques de risque de crédit semblables. Les flux de trésorerie futurs de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et des pertes antérieures, compte tenu de caractéristiques comme le client, le prêt et la garantie. L'évaluation collective des dépréciations de prêts est répartie en trois composantes : « groupe de prêts avec facteur de déclenchement », « groupe de prêts généraux » et « modèle ».

- Groupe de prêts avec facteur de déclenchement – Les prêts sont inclus dans ce groupe si l'un ou l'autre des événements générateurs de perte suivants s'est produit :
 1. L'un des prêts d'un client est en retard de plus de 500 \$ depuis 90 jours consécutifs ou plus (tous ses prêts sont alors inclus dans ce groupe);
 2. L'un des prêts d'un client a obtenu une prolongation de l'amortissement au calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois (tous ses prêts sont alors inclus dans ce groupe);
 3. Le pointage du Système de pointage et de tarification du risque (SPTR) d'un prêt a diminué de 15 points par rapport au pointage SPTR calculé 12 mois auparavant (ce prêt est alors inclus dans ce groupe).
- Groupe de prêts généraux – Cette évaluation tient compte des pertes qui se sont produites sur des prêts qui ne répondent pas aux critères pour faire partie de la provision individuelle des groupes avec facteur de déclenchement. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts du statut de prêt productif au groupe des prêts avec facteur de déclenchement ou à celui des prêts individuels douteux.
- Modèle – FAC utilise le modèle pour ajuster aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur prêts du groupe de prêts avec facteur de déclenchement et des prêts généraux de l'évaluation collective.

Pour une certaine partie du portefeuille de FAC, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts, ce qui permet de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de ces prêts, on considère que l'événement générateur de perte est un retard de 180 jours. Pour ce qui est de la provision collective, FAC tient compte de l'historique des prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Participation dans des entreprises associées

FAC détient des placements dans les Fonds Avrio I, II et III (collectivement nommés les Fonds de placements en actions Avrio), qui sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque en activité à Calgary, en Alberta, et qui sont des entreprises associées de FAC. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable. FAC a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur celles-ci. Les Fonds de placements en actions Avrio sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont d'abord comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part de la perte ou du revenu net de la société émettrice. Le placement est comptabilisé à titre de participation dans des entreprises associées dans le bilan consolidé de FAC, et sa quote-part de la perte nette ou du revenu net est comptabilisée au poste Bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées de l'État consolidé des résultats. Un ajustement a été apporté pour les opérations et les variations importantes de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice (31 décembre) des Fonds de placements en actions Avrio et la fin de l'exercice de FAC.

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements détenus par les Fonds de financement subordonné Avrio. FAC a désigné ses placements de capital-risque à la juste valeur constatée en résultats étant donné qu'ils sont gérés et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée.

Les placements de capital-risque sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés à l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette et les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC offre au personnel un régime de retraite agréé à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur la moyenne de leurs rémunérations les plus élevées durant cinq années de service consécutives. Ils sont aussi protégés contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre des prestations déterminées et des autres régimes à prestations déterminées sont calculées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

L'actif net ou le passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des régimes correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- les coûts des services, les coûts des services passés, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables du régime;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste des salaires et avantages pendant la période de modification aux régimes.

Les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables du régime sont constatés immédiatement au poste des salaires et avantages dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif net ou au passif net pour les obligations au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux

2. Principales conventions comptables (suite)

hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées à titre d'autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que FAC bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé avec précision. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où FAC peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durées économiques utiles sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, FAC estime le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable estimatif.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison des produits et de la valeur comptable et sont compris dans le poste des charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque FAC peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils peuvent être utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur d'un contrat de location à bail qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est classé comme un contrat de location-exploitation. Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour FAC, qui correspond à la durée du contrat de location. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une dépréciation serait constatée afin de réduire la valeur comptable au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Elles sont constatées à titre de produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, qui sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance, sont composées des sinistres réglés qui sont constatés au cours de l'exercice, d'une charge pour les sinistres à régler à la fin de l'exercice et subis en date du bilan et des ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif qui, ajouté aux primes futures estimatives et au produit de placement net sur les actifs de la réserve d'assurance, permettra de couvrir les indemnités impayées, les prestations futures estimatives, les taxes et les charges. La réserve pour sinistres est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. La réserve est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et préparée sur une base de permanence en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation, tel qu'il est décrit à la note 26. Les variations par rapport aux estimations sont constatées lorsqu'elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des autres produits.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au poste des autres charges. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autre passif financier. Cette charge est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada.

Les titres de créances sur le marché financier sont composés de billets à ordre à taux fixe en dollars américains à court terme ainsi que de billets au détail et institutionnels à taux fixe à court ou à long terme.

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction. Ils sont classés comme autres passifs financiers, et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Passifs des prêts Transfert

La société constate les passifs des prêts Transfert, qui représentent les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissements relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements associé aux prêts Transfert, le montant applicable associé aux passifs de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu de ce programme, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes des prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes sur prêts qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ce fonds. Le montant de fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la 1^{re} à la 3^e année, de la 4^e à la 6^e année et de la 7^e à la 15^e année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel FAC a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur cet emprunt est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts différentiels sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous ses produits sont générés exclusivement au Canada.

2. Principales conventions comptables (suite)

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

- **Influence notable sur les Fonds Avrio III**

FAC a déterminé qu'elle exerçait un pouvoir sur les décisions d'activités d'exploitation, de placement et de financement, et par conséquent, une influence notable sur le Fonds Avrio III au 31 mars 2017, tout en détenant moins de 20 % des droits de vote (note 24).

- **Contrats de location-financement**

En effectuant la classification des contrats de location-financement conformément à IAS 17 – Contrats de location, la direction détermine si les contrats de location d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, le contrat de location n'est pas concluant et la direction utilise son meilleur jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail.

- **Logiciels**

Une partie importante des charges de la société au titre des logiciels est rattachée à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction a recours à un processus pour effectuer un suivi de la progression des projets internes de recherche et développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, tandis que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont satisfaits. La direction effectue un contrôle pour veiller à ce que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement soient toujours respectées. Ce contrôle est nécessaire puisque le succès économique de tout produit développé est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la constatation.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements et des hypothèses et effectue des estimations concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont les événements futurs prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

- **Provision pour pertes sur prêts**

La direction examine le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement pour évaluer la dépréciation et exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte est survenu, puis elle effectue des estimations et formule des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies à l'égard de prêts et de contrats de location-financement présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

- **Actifs et passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

L'estimation des actifs et des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit

2. Principales conventions comptables (suite)

du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre des régimes de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables des actifs et des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

• Réserve pour sinistres

La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses et estimations, y compris les statistiques de mortalité et les taux d'intérêt futurs prévus. Des statistiques de mortalité et des taux d'intérêt à la hausse seraient désavantageux financièrement pour la société. Les statistiques de mortalité de la société ont été combinées à celles de l'industrie, puisqu'elles ne sont pas suffisamment exhaustives pour être fiables d'un point de vue statistique.

• Durée de vie utile des actifs amortissables

Lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels, procède à des améliorations locatives et développe des logiciels, la direction doit exercer son jugement et estimer la période pendant laquelle elle tirera avantage de ces actifs et amortira leurs coûts capitalisés. La direction examine la durée de vie utile des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Toutefois, les résultats réels peuvent varier en raison de l'obsolescence de la technologie, particulièrement dans le cas des logiciels et du matériel informatique, causée par l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude inhérente au processus de développement de logiciels.

• Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou, s'ils ne sont pas connus, de techniques d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données du marché observables ou non. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur estimative des placements temporaires est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt qui ont cours à la date de clôture de l'exercice pour des titres équivalents.
- La juste valeur estimative des actifs et des passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.
- La juste valeur estimative des placements de capital-risque sous forme d'emprunt est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture de l'exercice pour un niveau de risque et des termes à l'échéance équivalents.

2. Principales conventions comptables (suite)

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur elle. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de ces normes et modifications sur les états financiers et les conventions comptables de la société. Par conséquent, l'étendue de l'incidence de l'adoption de ces normes et modifications est inconnue dans l'immédiat. L'IASB a publié d'autres nouvelles normes, modifications et améliorations qui ne sont pas encore en vigueur et ne sont pas énumérées ci-dessous puisque FAC a déterminé qu'elles n'auraient pas d'incidence notable sur ses états financiers consolidés.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie	En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à IAS 7 afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations précises concernant les variations de leur passif dans l'état des flux de trésorerie. FAC prévoit que d'autres informations devront être ajoutées à ses Notes complémentaires aux états financiers consolidés.	1 ^{er} avril 2017
IFRS 9 – Instruments financiers	<p>En juillet 2014, l'IASB a émis la version complète de IFRS 9 (émise pour la première fois en novembre 2009), qui comprend les trois phases du projet de l'IASB de remplacement de IAS 39, soit classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. IFRS 9 propose une approche fondée sur des principes pour le classement des actifs financiers fondés sur le modèle d'entreprise de l'entité et la nature des flux de trésorerie de l'actif. On prévoit que cette norme modifiera le classement des placements temporaires et des quasi-espèces de la société, qui passeront de disponibles à la vente à évalués au coût amorti. La norme devrait aussi modifier la méthode d'évaluation des placements de capital-risque de FAC, qui passeront de constatés à la juste valeur en résultats à évalués au coût amorti.</p> <p>IFRS 9 présente également un modèle de dépréciation des pertes prévues pour tous les actifs financiers non constatés à la juste valeur en résultats ainsi que certains engagements et cautionnements à l'égard de prêts qui ne sont pas inscrits au bilan. Un projet à l'échelle de la société a été établi afin de respecter l'exigence relative à l'adoption de IFRS 9. Ce projet est appuyé par un cadre de gouvernance formel ainsi qu'un plan de mise en œuvre solide.</p> <p>Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes prévues d'IFRS 9 comporte trois phases :</p> <p>(1) Lors de la comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie;</p> <p>(2) Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées. Lorsqu'elles évaluent si leur risque de crédit a considérablement augmenté, les entités doivent comparer le risque de défaut d'un instrument financier à la date de clôture de l'exercice au risque qui surviendrait à la date de la constatation initiale. Dans les exercices subséquents, si le risque de crédit que présente l'instrument financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus de hausse considérable du risque de crédit depuis sa constatation initiale, les entités doivent revenir à la constatation de 12 mois de pertes sur prêts prévues;</p> <p>(3) Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées et les intérêts créditeurs sont calculés sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que sur la valeur comptable brute.</p> <p>Comme nous le permettent les normes comptables, lorsque nous adopterons les exigences de la nouvelle norme, nous ne retrairerons pas nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente. Nous comptabiliserons plutôt un rajustement au solde d'ouverture de nos bénéfices non répartis au 1^{er} avril 2018 afin de tenir compte de l'application des nouvelles exigences à la date de leur adoption.</p>	1 ^{er} avril 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

IFRS 16 – Contrats de location	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui prescrit que tous les contrats de location doivent être comptabilisés à titre d'actifs et de passifs au bilan du preneur à bail. Des changements ont aussi été apportés à la comptabilisation sur la durée de vie du contrat de location. Plus particulièrement, les preneurs à bail procéderont désormais à la comptabilisation dégressive des charges locatives pour la plupart des contrats de location, même lorsqu'ils paient des loyers annuels constants. Il est à prévoir que cette norme entraînera une augmentation des actifs et des passifs de contrat de location au bilan, ainsi qu'un modèle de comptabilisation accélérée des charges.</p> <p>La comptabilisation par le bailleur demeure semblable à la pratique courante, puisque les bailleurs continuent de faire la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation.</p>	1 ^{er} avril 2019
IFRS 17 – Contrats d'assurance	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui prévoit une norme unique fondée sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance. IFRS 17 fournit des renseignements à jour au sujet des obligations, des risques et de l'exécution des contrats d'assurance et augmente la transparence des renseignements financiers communiqués par les compagnies d'assurance, ce qui devrait permettre aux investisseurs et aux analystes de mieux comprendre le secteur des assurances. La norme met aussi en application un mode de comptabilité uniforme pour tous les contrats d'assurance fondé sur un modèle d'évaluation existant.</p> <p>FAC évalue actuellement l'incidence de cette norme et l'étendue de l'incidence de son adoption est inconnue à l'heure actuelle.</p>	1 ^{er} avril 2021

3. Placements temporaires

Au 31 mars 2017, les placements temporaires s'élevaient à 435,5 millions de dollars (337,0 millions en 2016) et avaient un rendement de 0,67 % (0,63 % en 2016). Ils étaient composés de billets de dépôt et de bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par l'agence Standard and Poor's Ratings Services (S&P) est A ou supérieure (A ou supérieure en 2016). Au 31 mars 2017, le placement total le plus élevé auprès d'une institution était de 177,0 millions de dollars (103,6 millions en 2016).

Tous les placements temporaires comportent un terme jusqu'à échéance initial de 91 à 365 jours et viendront à échéance au cours des 11 mois suivant la date du bilan.

4. Créances et charges payées d'avance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Créances provenant d'emprunts en cours	370 000 \$	– \$
Autres	29 110	24 820
	399 110 \$	24 820 \$

Les créances provenant d'emprunts en cours se composent d'emprunts qui n'ont pas été remboursés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur des créances provenant d'emprunts en cours correspond à la valeur à laquelle l'emprunt a été contracté.

5. Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2017, les actifs financiers dérivés s'élevaient à 35,8 millions de dollars (47,5 millions en 2016) et les passifs financiers dérivés étaient de 2 600 \$ (422 000 \$ en 2016).

Les contrats dérivés auxquels souscrit FAC sont des swaps de taux d'intérêt hors cote. Ils constituent des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé. FAC est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables.

Au 31 mars 2017, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat global, dont le reclassement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 21,7 millions de dollars (21,7 millions en 2016).

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)

		2017			
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt					
À recevoir	À payer				
Taux fixe	Taux variable	– \$	237 994 \$	– \$	237 994 \$
Taux variable	Taux fixe	–	–	13 299	13 299
		– \$	237 994 \$	13 299 \$	251 293 \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)

		2016			
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt					
À recevoir	À payer				
Taux fixe	Taux variable	– \$	17 870 \$	220 124 \$	237 994 \$
Taux variable	Taux fixe	–	–	12 987	12 987
		– \$	17 870 \$	233 111 \$	250 981 \$

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle que, au fil du temps, FAC peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture du marché. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés.

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2017		
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt	35 831 \$	3 \$	35 828 \$
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	–	–	–
Juste valeur	35 831 \$	3 \$	35 828 \$

5. Instruments financiers dérivés (suite)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2016		
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt	47 510 \$	422 \$	47 088 \$
Garanties en espèces à payer aux contreparties d'opérations sur dérivés	–	5 353	(5 353)
Juste valeur	47 510 \$	5 775 \$	41 735 \$

FAC ne prévoit pas un manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit Aa3, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), S&P et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2017, de 125,0 millions de dollars (125,0 millions en 2016) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2017, de 16,8 millions de dollars (23,3 millions en 2016). FAC atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 26), lesquelles créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut.

6. Prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 026 214 \$	13 338 504 \$	651 522 \$	17 016 240 \$
Taux fixe	3 349 569	8 914 076	1 964 538	14 228 183
Prêts bruts	6 375 783 \$	22 252 580 \$	2 616 060 \$	31 244 423 \$
Commissions sur prêts reportées				(23 758)
Total des prêts				31 220 665
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(213 615)
Prêts nets				31 007 050 \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2016			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	2 844 528 \$	13 024 565 \$	645 708 \$	16 514 801 \$
Taux fixe	2 645 690	7 548 226	1 968 099	12 162 015
Prêts bruts	5 490 218 \$	20 572 791 \$	2 613 807 \$	28 676 816 \$
Commissions sur prêts reportées				(21 139)
Total des prêts				28 655 677
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(210 030)
Prêts nets				28 445 647 \$

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, environ 5,8 % (environ 5,6 % en 2016) du solde de capital actuel sera remboursé annuellement avant la date d'échéance des obligations contractuelles.

Au 31 mars 2017, 497,7 millions de dollars (450,5 millions en 2016) des prêts étaient libellés en dollars américains.

6. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2017	2016	2017	2016
Céréales et oléagineux	9 412 531 \$	8 519 358 \$	11 513 \$	10 200 \$
Lait	5 773 209	5 255 906	4 249	7 702
Agroentreprise	2 950 494	2 690 327	24 227	31 568
Volaille	2 340 426	2 111 516	–	2 621
Agriculture à temps partiel	1 972 545	1 875 575	20 573	19 105
Bœuf	1 912 925	1 718 997	7 743	6 665
Autres	1 666 888	1 480 666	30 880	32 052
Agroalimentaire	1 160 317	1 064 406	28 991	50 668
Serres	1 097 946	999 703	10 776	11 921
Fruits	1 051 133	1 026 129	23 496	40 647
Alliances	1 015 630	1 080 320	12 225	10 470
Porc	890 379	853 913	8 263	7 449
Total	31 244 423 \$	28 676 816 \$	182 936 \$	231 068 \$

Répartition géographique

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2017	2016	2017	2016
Ontario	9 535 590 \$	8 836 895 \$	22 122 \$	35 291 \$
Alberta et Colombie-Britannique	9 127 845	8 462 635	75 808	98 013
Saskatchewan	5 177 713	4 592 517	17 311	20 486
Québec	3 880 438	3 544 143	39 091	45 097
Manitoba	2 334 569	2 130 095	4 805	4 587
Atlantique	1 188 268	1 110 531	23 799	27 594
Total	31 244 423 \$	28 676 816 \$	182 936 \$	231 068 \$

7. Contrats de location-financement nets

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Total des paiements minimaux des contrats de location-financement		
Moins de un an	6 498 \$	6 046 \$
De un à cinq ans	11 048	9 625
Contrats de location-financement bruts	17 546	15 671
Produits financiers non acquis	(1 029)	(906)
Provision pour pertes sur prêts (note 8)	(49)	(29)
Contrats de location-financement nets	16 468 \$	14 736 \$

FAC garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de cinq ans.

8. Provision pour pertes sur prêts

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2017			2016		
	Prêts	Contrats de location-financement	Total	Prêts	Contrats de location-financement	Total
Provision individuelle, début de l'exercice	87 686 \$	– \$	87 686 \$	93 433 \$	– \$	93 433 \$
Charge pour pertes sur prêts	5 030	–	5 030	30 601	–	30 601
Pertes couvertes par le PRPPIP	732	–	732	(1 313)	–	(1 313)
Ajustement pour décomptabilisation sur prêts douteux	(3 403)	–	(3 403)	(2 630)	–	(2 630)
Radiations	(15 096)	–	(15 096)	(35 700)	–	(35 700)
Sommes recouvrées	3 421	–	3 421	3 295	–	3 295
Provision individuelle, fin de l'exercice	78 370	–	78 370	87 686	–	87 686
Provision collective, début de l'exercice	122 344	29	122 373	112 823	31	112 854
Charge pour pertes sur prêts	14 239	20	14 259	11 983	(2)	11 981
Pertes couvertes par le PRPPIP	(241)	–	(241)	577	–	577
Radiations	(1 743)	–	(1 743)	(3 719)	–	(3 719)
Sommes recouvrées	646	–	646	680	–	680
Provision collective, fin de l'exercice	135 245	49	135 294	122 344	29	122 373
Provision totale	213 615 \$	49 \$	213 664 \$	210 030 \$	29 \$	210 059 \$

9. Participation dans des entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées de FAC sont présentées ci-dessous. Elles représentent les montants préparés selon les IFRS et ajustés pour les opérations importantes. FAC a utilisé ces informations aux fins de comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence.

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2017			Total
	Fonds Avrio I	Fonds Avrio II	Fonds Avrio III	
Revenus	575 \$	4 023 \$	130 \$	4 728 \$
Bénéfice net	367	6 202	(4 638)	1 931
Actif	225	76 640	22 558	99 423
Passif	140	50	3 215	3 405
Actif net	85	76 590	19 343	96 018
Proportion détenue par FAC	66,9 %	54,7 %	46,3 %	
Valeur comptable de la participation de FAC	57 \$	41 895 \$	8 956 \$	50 908 \$

9. Participation dans des entreprises associées (suite)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2016			
	Fonds Avrio I	Fonds Avrio II	Fonds Avrio III	Total
Revenus	19 427 \$	6 521 \$	– \$	25 948 \$
Bénéfice net	14 367	9 035	(2 453)	20 949
Actif	2 374	95 685	4 119	102 178
Passif	471	47	11	529
Actif net	1 903	95 638	4 108	101 649
Proportion détenue par FAC	66,9 %	54,7 %	46,3 %	
Valeur comptable de la participation de FAC	1 273 \$	52 314 \$	1 902 \$	55 489 \$

Les distributions reçues durant l'exercice se sont élevées à 29,4 millions de dollars (77,7 millions en 2016).

10. Placements de capital-risque

Au 31 mars 2017, 55,0 millions de dollars (42,0 millions en 2016) en placements de capital-risque ont été comptabilisés sous forme d'emprunts. De ces placements sous forme d'emprunts, aucun montant (aucun montant en 2016) n'est remboursable à FAC d'ici un an, 47,5 millions de dollars (32,0 millions en 2016) sont remboursables entre un an et cinq ans et 7,5 millions (10,0 millions en 2016) sont remboursables dans plus de cinq ans.

Concentration des placements de capital-risque, par secteur

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Fabrication et transformation de produits alimentaires	42 407 \$	41 008 \$
Production primaire à l'échelle commerciale	12 608	–
Carburants et produits chimiques d'origine biologique	–	969
	55 015 \$	41 977 \$

Le portefeuille de placements de capital-risque expose FAC à un risque de crédit. Les placements de capital-risque sont généralement garantis par des contrats de sûreté générale, la cession du produit d'assurance-vie et des cautionnements personnels. Au 31 mars 2017, il n'y avait aucun placement de capital-risque sous forme d'emprunts en retard (aucun en 2016).

11. Avantages postérieurs à l'emploi

Situation financière des régimes d'avantages du personnel

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	
	2017	2016
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(686 090) \$	(668 578) \$
Juste valeur des actifs des régimes	739 626	651 472
Actif (passif) net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	53 536 \$	(17 106) \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Régimes de retraite supplémentaires	
	2017	2016
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(64 950) \$	(58 136) \$
Juste valeur des actifs des régimes	45 658	41 553
Situation de capitalisation	(19 292)	(16 583)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(14 257)	(14 630)
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	(33 549) \$	(31 213) \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Autres avantages	
	2017	2016
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(105 160) \$	(97 980) \$
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	(105 160) \$	(97 980) \$

L'actif net total lié aux obligations au titre des prestations déterminées est de 53,5 millions de dollars (aucun montant en 2016). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant qu'actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Le total du passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées est de 138,7 millions de dollars (146,3 millions en 2016). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	668 578 \$	650 819 \$	72 766 \$	72 035 \$	97 980 \$	93 790 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23 320	27 663	1 276	1 816	6 750	6 991
Frais d'intérêt des obligations au titre des prestations déterminées	25 444	23 771	2 711	2 556	3 854	3 511
Cotisations des employés	8 393	7 729	486	312	–	–
Prestations versées	(16 862)	(14 221)	(1 986)	(2 257)	(902)	(1 061)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(8 859)	1 571	5 427	1 269	(229)	(22)
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses liées au passif	(13 924)	(28 754)	(1 473)	(2 965)	(2 293)	(5 229)
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	686 090 \$	668 578 \$	79 207 \$	72 766 \$	105 160 \$	97 980 \$

La durée des obligations au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé est de 19 ans (21 ans en 2016). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite supplémentaires est de 19 ans (19 ans en 2016). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des autres régimes d'avantages du personnel est de 26 ans (26 ans en 2016).

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	651 472 \$	627 232 \$	41 553 \$	45 849 \$	– \$	– \$
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	24 495	22 532	1 626	1 583	–	–
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	42 552	(31 680)	(602)	(4 579)	–	–
Cotisations de FAC	30 287	40 465	6 413	1 018	902	1 061
Cotisations des employés	8 393	7 729	486	312	–	–
Prestations versées	(16 862)	(14 221)	(1 986)	(2 257)	(902)	(1 061)
Coûts d'administration des régimes	(711)	(585)	(147)	(174)	–	–
Incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables	–	–	(1 685)	(199)	–	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	739 626 \$	651 472 \$	45 658 \$	41 553 \$	– \$	– \$

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23 320 \$	27 663 \$	1 276 \$	1 816 \$	6 750 \$	6 991 \$	31 346 \$	36 470 \$
Intérêts nets	949	1 239	1 085	973	3 854	3 511	5 888	5 723
Coûts d'administration des régimes	711	585	147	174	–	–	858	759
Incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables	–	–	876	199	–	–	876	199
	24 980 \$	29 487 \$	3 384 \$	3 162 \$	10 604 \$	10 502 \$	38 968 \$	43 151 \$

Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	
	2017	2016
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	8 859 \$	(1 571) \$
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	42 552	(31 680)
Changements aux hypothèses liées au passif	13 924	28 754
Gains liés (pertes liées) à la réévaluation	65 335 \$	(4 497) \$

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régimes de retraite Supplémentaires	
	2017	2016
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(5 427) \$	(1 269) \$
Rendement des actifs des régimes inférieur au taux d'actualisation	(602)	(4 579)
Changements aux hypothèses liées au passif	1 473	2 965
Incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables	(809)	–
Pertes liées à la réévaluation	(5 365) \$	(2 883) \$

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Autres avantages	
	2017	2016
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	229 \$	22 \$
Changements aux hypothèses liées au passif	2 293	5 229
Gains liés à la réévaluation	2 522 \$	5 251 \$

Les gains totaux liés à la réévaluation de 62,5 millions de dollars (pertes de 2,1 millions en 2016) sont constatés dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations cumulatives des pertes constatées au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2017 se sont chiffrées à 50,3 millions de dollars (112,8 millions en 2016).

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
	2017	2016	2017	2016
Titres de participation	61,3 %	57,6 %	92,6 %	99,2 %
Titres d'emprunt	27,8 %	30,1 %	0,1 %	0,1 %
Actif immobilier	10,1 %	10,6 %	–	–
Liquidités	0,8 %	1,7 %	7,3 %	0,7 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	3,80 %	3,70 %	3,80 %	3,70 %	3,80 %	3,70 %
Augmentation du taux de rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	–	–
Coûts des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	3,70 %	3,50 %	3,70 %	3,50 %	3,70 %	3,50 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	–	–

Aux 31 mars 2017 et 2016, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur le rapport de 2014 relatif à la mortalité dans le secteur public et l'échelle d'amélioration B connexe, avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,8614 pour les hommes et de 0,9855 pour les femmes. Au 31 mars 2017, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes (24 ans en 2016) et de 25 ans pour les femmes (25 ans en 2016).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	2017	2016
Hausse des coûts liés à la couverture complémentaire pour les soins dentaires et les soins de santé		
Taux initial	7,00 %	7,50 %
Taux ultime	5,00 %	5,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2021	2021

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci-dessous.

Au 31 mars (en milliers de dollars)

Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations déterminées	2017		
	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite supplémentaires	Autres avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	(119 369) \$	(13 164) \$	(23 923) \$
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	159 909	16 285	34 266
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	5 680	2 028	112
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	(5 619)	(2 471)	(112)
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	111 644	12 212	–
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	(89 937)	(10 645)	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite	15 071	1 352	4 009
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	–	–	30 507
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	–	–	(21 837)

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans la charge au titre des salaires et des avantages. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, cette charge s'est élevée à 6,0 millions de dollars (5,3 millions en 2016).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les prestations versées directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages du personnel non capitalisés ainsi que les montants versés au titre du régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 44,0 millions de dollars (47,7 millions en 2016).

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit au paragraphe précédent, s'élèvera à environ 52,9 millions de dollars en 2018.

12. Matériel et améliorations locatives

(en milliers de dollars)	Améliorations locatives	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2015	51 989 \$	28 515 \$	13 562 \$	94 066 \$
Ajouts	7 434	2 170	4 380	13 984
Cessions	(4 579)	(4 101)	(849)	(9 529)
Solde au 31 mars 2016	54 844	26 584	17 093	98 521
Ajouts	3 859	605	4 976	9 440
Cessions	(3 824)	(309)	(5 286)	(9 419)
Solde au 31 mars 2017	54 879 \$	26 880 \$	16 783 \$	98 542 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2015	40 753 \$	24 869 \$	11 302 \$	76 924 \$
Amortissement	4 242	1 732	2 837	8 811
Cessions	(4 531)	(4 099)	(838)	(9 468)
Solde au 31 mars 2016	40 464	22 502	13 301	76 267
Amortissement	3 267	1 539	2 631	7 437
Cessions	(3 812)	(308)	(5 276)	(9 396)
Solde au 31 mars 2017	39 919 \$	23 733 \$	10 656 \$	74 308 \$
Valeur comptable				
31 mars 2016	14 380 \$	4 082 \$	3 792 \$	22 254 \$
31 mars 2017	14 960	3 147	6 127	24 234

13. Logiciels

(en milliers de dollars)	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2015	117 078 \$	10 935 \$	128 013 \$
Ajouts	16 829	1 113	17 942
Cessions	–	–	–
Solde au 31 mars 2016	133 907	12 048	145 955
Ajouts	10 447	952	11 399
Cessions	(8 931)	(727)	(9 658)
Solde au 31 mars 2017	135 423 \$	12 273 \$	147 696 \$
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2015	93 592 \$	9 062 \$	102 654 \$
Amortissement	9 169	825	9 994
Cessions	–	–	–
Solde au 31 mars 2016	102 761	9 887	112 648
Amortissement	10 856	884	11 740
Cessions	(8 931)	(727)	(9 658)
Solde au 31 mars 2017	104 686 \$	10 044 \$	114 730 \$
Valeur comptable			
31 mars 2016	31 146 \$	2 161 \$	33 307 \$
31 mars 2017	30 737	2 229	32 966

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels conçus à l'interne d'un montant de 12,4 millions de dollars (13,4 millions en 2016) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

14. Matériel sous contrat de location-exploitation

(en milliers de dollars)

Coût	
Solde au 31 mars 2015	94 890 \$
Ajouts	32 704
Cessions	(23 113)
Solde au 31 mars 2016	104 481
Ajouts	50 043
Cessions	(30 137)
Solde au 31 mars 2017	124 387 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2015	24 669 \$
Amortissement	15 434
Cessions	(11 006)
Solde au 31 mars 2016	29 097
Amortissement	18 175
Cessions	(13 735)
Solde au 31 mars 2017	33 537 \$
Valeur comptable	
31 mars 2016	75 384 \$
31 mars 2017	90 850

15. Autres actifs

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Actifs au titre de la réserve d'assurance	22 143 \$	21 309 \$
Propriétés immobilières détenues en vue de la vente	36	36
	22 179 \$	21 345 \$

16. Emprunts

Dette à court terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	6 026 860 \$	7 960 648 \$
Emprunts à taux fixe	3 883 242	3 939 463
	9 910 102	11 900 111
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains ⁽¹⁾	506 037	452 295
	10 416 139 \$	12 352 406 \$

(1) 380,2 millions en dollars américains (348,1 millions en 2016)

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	2 449 103 \$	0,52 %	506 037 \$	0,77 %	2 955 140 \$
De 4 à 6 mois	2 473 580	0,53 %	–	–	2 473 580
De 7 à 9 mois	2 784 453	0,55 %	–	–	2 784 453
De 10 à 12 mois	2 202 966	0,48 %	–	–	2 202 966
	9 910 102 \$		506 037 \$		10 416 139 \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2016				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	3 862 343 \$	0,49 %	452 295 \$	0,40 %	4 314 638 \$
De 4 à 6 mois	2 914 926	0,46 %	–	–	2 914 926
De 7 à 9 mois	3 239 973	0,48 %	–	–	3 239 973
De 10 à 12 mois	1 882 869	0,46 %	–	–	1 882 869
	11 900 111 \$		452 295 \$		12 352 406 \$

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2016) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est contrepassé le jour suivant. Au 31 mars 2017, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2016).

16. Emprunts (suite)

Dettes à long terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	11 450 675 \$	7 749 307 \$
Emprunts à taux fixe	4 748 150	3 851 430
	16 198 825	11 600 737
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	309 207	309 642
	16 508 032 \$	11 910 379 \$

Dettes à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 1 an à 2 ans	6 861 587 \$	0,63 %	– \$	–	6 861 587 \$
De 2 à 3 ans	4 874 507	0,50 %	–	–	4 874 507
De 3 à 4 ans	1 395 236	0,61 %	18 735	4,32 %	1 413 971
De 4 à 5 ans	2 809 216	0,50 %	290 472	4,37 %	3 099 688
Plus de 5 ans	258 279	1,00 %	–	–	258 279
	16 198 825 \$		309 207 \$		16 508 032 \$

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2016				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 1 an à 2 ans	4 415 300 \$	0,58 %	– \$	–	4 415 300 \$
De 2 à 3 ans	4 070 118	0,72 %	–	–	4 070 118
De 3 à 4 ans	2 446 553	0,45 %	–	–	2 446 553
De 4 à 5 ans	404 392	0,59 %	18 735	4,32 %	423 127
Plus de 5 ans	264 374	1,36 %	290 907	4,37 %	555 281
	11 600 737 \$		309 642 \$		11 910 379 \$

17. Autres passifs

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Réserve pour sinistres	10 012 \$	9 289 \$
Produits reportés	9 065	8 667
Autres	581	337
	19 658 \$	18 293 \$

18. Intérêts créditeurs nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Intérêts créditeurs		
Prêts et créances	1 106 963 \$	1 094 568 \$
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	21 721	23 322
Contrats de location-exploitation	20 912	17 966
Placements temporaires et quasi-espèces	7 819	8 025
Gains de change sur les prêts et créances	6 458	2 140
Contrats de location-financement classés comme prêts et créances	620	581
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	1 164 493	1 146 602
Actifs et passifs financiers dérivés constatés à la juste valeur en résultats – nets	9 130	11 084
Placements de capital-risque constatés à la juste valeur en résultats	5 505	3 798
	1 179 128	1 161 484
Intérêts débiteurs		
Dette à long terme classée comme autres passifs	130 364	135 168
Dette à court terme classée comme autres passifs	24 606	18 759
Amortissement du matériel sous contrat de location-exploitation	18 063	15 434
Pertes de change sur la trésorerie et la dette à court terme classée comme autres passifs – nettes	6 386	3 001
Passifs des prêts Transfert classés comme autres passifs	2 989	2 595
Total des intérêts débiteurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	182 408	174 957
Intérêts créditeurs nets	996 720 \$	986 527 \$

Le montant total net des produits provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas constatés à la juste valeur en résultats s'élève à (83 500 \$) (5 272 700 \$ en 2016). Les intérêts créditeurs constatés à la suite de la décomptabilisation de la valeur actualisée d'actifs financiers dépréciés se sont élevés à 3,4 millions de dollars (2,6 millions en 2016).

19. Frais d'administration

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires	162 432 \$	156 784 \$
Avantages	67 771	69 178
Installations, logiciels et matériel	47 395	40 150
Honoraires professionnels	37 632	32 937
Amortissement	19 177	18 805
Déplacement et formation	12 677	13 409
Marketing et promotion	9 798	9 792
Autres	14 265	11 372
	371 147 \$	352 427 \$

FAC a reclassé certains chiffres de l'exercice précédent dans le tableau des frais d'administration (voir la note 28).

20. Ajustement de juste valeur

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Cautionnements	(11) \$	(6) \$
Placements de capital-risque	(901)	317
Actifs et passifs financiers dérivés	(11 168)	(5 092)
	(12 080) \$	(4 781) \$

21. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers de niveau 3 dans la hiérarchie (aux fins d'évaluation) pour ce qui est des placements de capital-risque.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Solde au début de l'exercice	41 977 \$	33 248 \$
Acquisitions	23 163	11 217
Remboursements	(10 000)	(2 333)
Variation des intérêts courus	776	(472)
Gains nets (pertes nettes) constatés à l'ajustement de juste valeur	(901)	317
Solde à la fin de l'exercice	55 015 \$	41 977 \$

Les pertes et les gains nets non réalisés liés aux instruments encore détenus à la date de clôture qui sont constatés à l'ajustement de juste valeur correspondent à une perte de 1,0 million de dollars (gain de 0,3 million en 2016).

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	31 007 050 \$	31 169 878 \$	28 445 647 \$	28 704 562 \$
Contrats de location-financement	16 468	16 505	14 736	14 497
Passif				
Dette à long terme	16 508 032	16 554 987	11 910 379	12 005 399

Les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur le niveau 2 des données pour déterminer la juste valeur estimative.

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

21. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique à la trésorerie, aux créances, aux autres actifs, aux créditeurs et charges à payer, à la dette à court terme, aux passifs des prêts Transfert et aux autres passifs excluant la réserve pour sinistres.

22. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables dont la durée initiale varie de deux à six ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Montants exigibles		
Moins de un an	19 263 \$	16 170 \$
De un an à cinq ans	35 404	27 435
Plus de cinq ans	4 127	–
	58 794 \$	43 605 \$

Contrats de location-exploitation en tant que preneur à bail

FAC loue des locaux à bureaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation. La durée des contrats de location varie de 2 à 20 ans, assortis d'une option de renouvellement à l'échéance.

Paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats de location non résiliables :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Montants exigibles		
Moins de un an	23 162 \$	22 230 \$
De un an à cinq ans	70 934	68 725
Plus de cinq ans	166 896	172 312
	260 992 \$	263 267 \$

Des paiements de location-exploitation d'un montant de 25,5 millions de dollars (21,2 millions en 2016) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

23. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts et de contrats de location

Au 31 mars 2017, les prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 3 927,7 millions de dollars (3 028,7 millions en 2016). Ces prêts ont été approuvés à un taux d'intérêt moyen de 3,47 % (3,54 % en 2016) et ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2017, les contrats de location-financement approuvés mais non décaissés s'élevaient à 4,6 millions de dollars (3,0 millions en 2016) et les contrats de location-exploitation approuvés mais non décaissés s'élevaient à 4,3 millions de dollars (3,2 millions en 2016). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement ou du matériel sous contrat de location-exploitation tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour FAC, car elle dispose de ressources liquides suffisantes au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État du gouvernement du Canada afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Participation dans des entreprises associées

Au 31 mars 2017, FAC s'est engagée à investir 45,3 millions de dollars (46,0 millions en 2016) sous forme de participations dans des entreprises associées.

Engagements de capital-risque

Au 31 mars 2017, FAC s'est engagée à investir aucun montant (14,9 millions de dollars en 2016) dans des placements de capital-risque.

Engagements de capital

À la fin de l'exercice, FAC n'avait contracté ou engagé aucune dépense en capital pour des logiciels et du matériel informatique (0,1 million de dollars en 2016). Elle n'avait contracté ou engagé aucune dépense en capital pour du matériel et des améliorations locatives (2,0 millions en 2016).

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2017 se chiffre à 5,5 millions de dollars (1,0 million en 2016). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2017, aucun montant (aucun montant en 2016) n'a été constaté pour ces lettres de crédit.

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler de ces procédures entraînera des répercussions négatives considérables sur le bilan consolidé ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant au titre des éventualités n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2017.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. Une obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés,

23. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être requise de verser à des contreparties. Par le passé, la société n'a jamais eu à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant au titre des indemnisations et des éventualités n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2017.

24. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, Financement agricole Canada est une société apparentée, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Elle est apparentée au Fonds de financement subordonné Avrio I et au Fonds de financement subordonné Avrio II, qui sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 99 % (99 % en 2016). Les Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les Fonds de financement subordonné Avrio ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

En outre, FAC est apparentée au Fonds Avrio I, au Fonds Avrio II et au Fonds Avrio III, qui sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 67 % (67 % en 2016), de 55 % (55 % en 2016) et de 46 % (46 % en 2016) des parts de société, respectivement. FAC détient 20 % (20 % en 2016) des droits de vote du Fonds Avrio I et du Fonds Avrio II, et 14 % (14 % en 2016) des droits de vote du Fonds Avrio III. Les Fonds de placements en actions Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque sur lesquelles FAC exerce une influence significative concernant les décisions d'exploitation, de placement et de financement. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de consolidation.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille immédiate et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle ou une influence importante ou dont ils détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été effectuées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, un montant de 138,4 millions de dollars (135,8 millions en 2016) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Cette aide est constatée à titre d'augmentation ou de diminution à la charge pour pertes sur prêts. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, l'augmentation constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 0,5 million de dollars (diminution de 0,7 million en 2016). Le montant estimatif à verser au gouvernement du Canada est compris dans la dette à long terme.

FAC verse chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 25.

24. Opérations entre apparentés (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée par FAC aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	3 707 \$	4 183 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	954	975
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	147	164
Total	4 808 \$	5 322 \$

Transactions conclues avec les principaux dirigeants

Toutes les transactions conclues avec les principaux dirigeants sont conclues avec les administrateurs et leurs entités apparentées. Les modalités des transactions conclues avec les principaux dirigeants n'étaient pas plus favorables que celles des transactions similaires conclues avec d'autres clients.

Les prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2017 étaient de 5,8 millions de dollars (4,7 millions en 2016). Le solde impayé maximal pour ces prêts durant l'exercice terminé le 31 mars 2017 était de 6,6 millions de dollars (5,3 millions en 2016). Le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2017 était de 5 % (5 % en 2016).

Les prêts consentis aux principaux dirigeants sont garantis à des conditions similaires aux transactions conclues avec d'autres clients. De plus, les principaux dirigeants qui concluent ces transactions sont soumis au même processus d'évaluation du crédit que les clients. Il n'y a pas de provision individuelle établie au 31 mars 2017 pour les prêts accordés aux principaux dirigeants (aucune en 2016).

Les engagements de prêt avec les principaux dirigeants qui n'ont fait l'objet d'aucun décaissement totalisaient 38,9 millions de dollars au 31 mars 2017 (8,9 millions en 2016).

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, FAC a reçu 205 000 \$ du régime de retraite à prestations déterminées (174 000 \$ en 2016), pour des services administratifs, montant qui a été constaté au poste de la charge au titre des salaires et des avantages.

25. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent l'approche utilisée par FAC pour évaluer les exigences en matière de capital qu'elle doit respecter compte tenu des risques qu'elle a définis au moyen de son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir un niveau de capital sain de manière à surmonter les périodes de ralentissement économique occasionnant des pertes prolongées, ainsi que de soutenir l'orientation stratégique de FAC. Ainsi, la société pourra continuer à servir l'industrie agricole, peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences de capital minimal fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI).

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements possibles comprennent l'exclusion des actifs incorporels, des gains cumulatifs ou pertes cumulatives sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

Aux 31 mars 2016 et 2017, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était conforme à son PESCI et à la ligne directrice NFP du BSIF.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Capital		
Bénéfices non répartis	5 106 783 \$	4 698 824 \$
Surplus d'apport	547 725	547 725
Cumul des autres éléments du résultat global	86 271	107 121
Ajustements réglementaires requis :		
Logiciels	(32 966)	(33 307)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(53 536)	–
Cumul des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(86 458)	(108 179)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	5 567 819 \$	5 212 184 \$
Actif pondéré en fonction des risques		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	32 358 883 \$	29 377 526 \$
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	1 823 987	1 793 320
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	34 182 870 \$	31 170 846 \$
Ratio de capital total	16,3 %	16,7 %
Ratio de capital cible	15,0 %	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	10,5 %	10,5 %

25. Gestion du capital (suite)

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2017, le passif réel et le passif éventuel de FAC représentaient 4,82 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global (en 2016, 4,69 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global).

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada, moins la réaffectation de 660,6 millions de dollars effectuée le 31 mars 1998 pour éliminer le déficit cumulatif de FAC.

Au 31 mars 2017, les versements de capital cumulatifs reçus du gouvernement du Canada totalisaient 1 208,3 millions de dollars (1 208,3 millions en 2016). Aucun versement de capital n'a été reçu depuis 2006. La limite législative pour le même exercice était de 1 250,0 millions de dollars (1 250,0 millions en 2016).

Dividende

Le 7 décembre 2016, le Conseil d'administration de FAC a déclaré pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 un dividende d'un montant de 268,3 millions de dollars (90,4 millions en 2016 pour l'exercice terminé le 31 mars 2015), qui a été versé à l'actionnaire de FAC, soit le gouvernement du Canada, le 21 décembre 2016.

26. Gestion du risque

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts et les contrats de location-financement est le risque le plus important auquel FAC est exposée, mais les placements et les instruments financiers dérivés en présentent aussi.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique sur la gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités et différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Mesure du risque de crédit

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques de crédit détaillées, des outils et des modèles d'évaluation pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les exigences de capital. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de FAC sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque établit une vision globale du portefeuille afin de définir des cibles numériques pour bon nombre de ces outils, modèles et stratégies.

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour déterminer les cibles pour chaque outil, notamment :

26. Gestion du risque (suite)

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour classer le risque des prêts du portefeuille de FAC. Le classement est fondé sur les caractéristiques du client, du prêt et du secteur d'activité et permet d'obtenir un pointage de risque. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts.

Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- activité principale du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Les pondérations de chaque facteur sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Modèle de provision pour risque de crédit

Le modèle de provision pour risque de crédit estime les pertes subies dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Ce modèle comprend deux composantes : une composante individuelle et une composante collective. La provision individuelle est déterminée pour les prêts non productifs lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le montant du capital et des intérêts. De plus, la provision individuelle est déterminée pour les prêts qui répondent à chacun des critères suivants :

- un montant minimal de 500 \$ en retard depuis 90 jours consécutifs ou plus;
- une garantie insuffisante pour recouvrer les montants impayés.

La provision collective est calculée sur les prêts du portefeuille qui ne présentent pas de perte individuelle et qui répondent à l'un des indicateurs de dépréciation future potentielle suivants :

- tous les prêts des clients dont l'un des prêts a un solde en retard minimum de 500 \$ depuis moins de 90 jours consécutifs;
- tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement selon les modalités du prêt au cours du dernier exercice;
- tout prêt individuel dont le pointage du SPTR a diminué de 15 points ou plus au cours du dernier exercice.

Une provision collective est également calculée pour les prêts à l'égard desquels la société croit avoir subi des pertes bien qu'il n'existe pas encore de preuve que ces pertes se soient réalisées. Les données historiques indiquent l'existence d'une période d'émergence entre le moment où la dépréciation se produit et sa constatation dans le portefeuille. À compter de la période d'émergence, des taux de migration sont utilisés pour déterminer les pertes subies au portefeuille qui ne sont pas encore manifestes. Pour toutes ses composantes, le modèle de provision pour risque de crédit prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que les caractéristiques du client, du prêt et de la garantie pour évaluer le montant requis de provision.

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	2017	2016
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	49,8 %	49,9 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage du montant total des prêts	4,0 %	4,2 %

26. Gestion du risque (suite)

Garanties

FAC atténue son risque de crédit au moyen de garanties. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de sa garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt.

Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 23 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêt de la société. Pour atténuer le risque, les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
Bilan		
Placements temporaires	435 530 \$	337 049 \$
Créances	389 048	24 820
Actifs financiers dérivés	35 831	47 510
Prêts	31 244 423	28 676 816
Contrats de location-financement	17 546	15 671
Participation dans des entreprises associées	50 908	55 489
Placements de capital-risque	55 015	41 977
Autres actifs	22 179	21 345
	32 250 480	29 220 677
Hors bilan		
Cautionnements financiers	5 536	998
Engagements de prêts et de contrats de location	3 936 603	3 034 895
Engagements de participations dans des entreprises associées	45 300	46 034
Engagements de capital-risque	–	14 852
	3 987 439	3 096 779
Risque de crédit maximal total	36 237 919 \$	32 317 456 \$

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

Prêts**Prêts en retard mais qui ne sont pas douteux**

Un prêt est considéré en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 \$. Les prêts en retard depuis moins de 90 jours consécutifs ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en retard ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie connexe suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en retard et les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau suivant détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

26. Gestion du risque (suite)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017	2016
En retard mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	206 557 \$	167 722 \$
De 31 à 60 jours	52 369	37 663
De 61 à 89 jours	18 812	21 394
90 jours ou plus	71 884	90 217
	349 622 \$	316 996 \$

Prêts qui ne sont ni en retard ni douteux

La qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en retard ni douteux peut être évaluée au moyen des pointages du SPTR de la société. Le tableau suivant présente l'encours total de chaque catégorie de pointages du SPTR, exprimé en pourcentage de l'encours total qui n'est ni en retard ni douteux.

Au 31 mars	2017	2016
Pointage du SPTR		
400-650	0,4 %	0,4 %
651-769	8,3 %	8,8 %
770-850	81,3 %	80,3 %
851-999	10,0 %	10,5 %
	100,0 %	100,0 %

La plupart des pointages du SPTR sont mis à jour chaque mois. Différents processus d'approbation et de gestion du crédit sont appliqués à certains types de prêts; ceux-ci représentent environ 5 % du portefeuille total de FAC.

Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements temporaires

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en concluant uniquement des ententes contractuelles relatives à des instruments financiers dérivés avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. FAC est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

L'obligation de la contrepartie relative à l'actif financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent de justes valeurs positives pour ces actifs financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, FAC et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. Une annexe de soutien au crédit est également en vigueur avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par FAC, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasserait un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles une annexe de soutien au crédit est en vigueur, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (S&P, Moody's ou DBRS). Consultez la note 5 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

26. Gestion du risque (suite)

Les placements temporaires auprès de contreparties gouvernementales sont permis, mais restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins. Les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements temporaires sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements temporaires de FAC d'après l'évaluation de S&P.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017		2016	
	Quasi-espèces	Placements temporaires	Quasi-espèces	Placements temporaires
Gouvernementaux et garantis par le gouvernement				
AAA	– \$	114 679 \$	14 974 \$	126 159 \$
AA+	–	53 931	11 984	72 335
AA	12 991	44 606	34 163	–
A+	–	222 314	55 944	138 555
	12 991	435 530	117 065	337 049
Banques de l'annexe 1				
A-1+	174 807	–	190 631	–
A-1	252 507	–	385 526	–
	427 314	–	576 157	–
	440 305 \$	435 530 \$	693 222 \$	337 049 \$

Placements de capital-risque sous forme d'emprunts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements dans le Fonds de financement subordonné Avrio. Elle gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect de ses contrats avec les sociétés en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placements surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

26. Gestion du risque (suite)

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché de FAC et s'en remet à différents comités et à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites concernant le risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés, gérés et communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de FAC sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêt.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif et du passif est soumis à un contrôle ex post et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt tient compte de limites définies fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur économique des capitaux propres ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. La situation financière de FAC et une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement auraient les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la valeur économique des capitaux propres au cours des 12 prochains mois :

(en milliers de dollars)	2017 – Effet d'une		2016 – Effet d'une	
	augmentation de 2 %	diminution de 2 %	augmentation de 2 %	diminution de 0,40% ⁽¹⁾
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	30 800 \$	(34 900) \$	30 048 \$	(6 443) \$
Limite	(51 400)	(51 400)	(50 915)	(50 915)
Variabilité de la valeur économique des capitaux propres	(323 200)	320 800	(303 514)	60 803
Limite	(565 451)	(565 451)	(524 655)	(524 655)

(1) À l'exercice précédent, le plus faible taux des courbes de rendement utilisé dans le modèle était de 0,40 % afin d'éviter l'utilisation de taux négatifs.

26. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total 2017	2016
Actif								
Espèces et quasi-espèces	– \$	784 958 \$	– \$	– \$	– \$	5 637 \$	790 595 \$	831 387 \$
Rendement	–	0,88 %	–	–	–	–	–	–
Placements								
temporaires	–	148 513	286 347	–	–	670	435 530	337 049
Rendement ⁽¹⁾	–	0,63 %	0,69 %	–	–	–	–	–
Actifs financiers								
dérivés ⁽²⁾⁽³⁾	–	(237 994)	–	237 994	–	35 831	35 831	47 510
Rendement ⁽¹⁾	–	0,68 %	–	4,54 %	–	–	–	–
Prêts	16 540 780	1 461 857	3 687 056	8 305 847	901 550	109 960	31 007 050	28 445 647
Rendement ⁽¹⁾	3,56 %	5,05 %	3,12 %	3,67 %	4,39 %	–	–	–
Contrats de location- financement	–	1 221	3 743	11 504	–	–	16 468	14 736
Rendement ⁽¹⁾	–	4,24 %	4,24 %	4,24 %	–	–	–	–
Participation dans des entreprises associées	–	–	–	–	–	50 908	50 908	55 489
Rendement	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements de capital- risque	–	–	–	47 515	7 500	–	55 015	41 977
Rendement	–	–	–	10,93 %	8,75 %	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	622 875	622 875	177 110
Total de l'actif	16 540 780 \$	2 158 555 \$	3 977 146 \$	8 602 860 \$	909 050 \$	825 881 \$	33 014 272 \$	29 950 905 \$
Passif et capitaux propres								
Emprunts	– \$	19 130 932 \$	2 756 435 \$	4 880 065 \$	124 000 \$	32 739 \$	26 924 171 \$	24 262 785 \$
Rendement ⁽¹⁾	–	0,45 %	0,69 %	1,12 %	1,62 %	–	–	–
Passifs financiers								
dérivés ⁽²⁾⁽³⁾	–	(13 299)	–	–	13 299	3	3	422
Rendement ⁽¹⁾	–	0,98 %	–	–	1,78 %	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	349 319	349 319	334 028
Capitaux propres de l'actionnaire	–	–	–	–	–	5 740 779	5 740 779	5 353 670
Total du passif et des capitaux propres	– \$	19 117 633 \$	2 756 435 \$	4 880 065 \$	137 299 \$	6 122 840 \$	33 014 272 \$	29 950 905 \$
Écart total 2017	16 540 780 \$	\$(16 959 078) \$	1 220 711 \$	3 722 795 \$	771 751 \$	(5 296 959) \$	– \$	– \$
Écart total cumulatif 2017	16 540 780 \$	\$(418 298) \$	802 413 \$	4 525 208 \$	5 296 959 \$	– \$	– \$	– \$
Écart total 2016	15 995 274	\$(16 005 713)	1 180 862	3 552 055	626 573	(5 349 051)	–	–
Écart total cumulatif 2016	15 995 274	\$(10 439)	1 170 423	4 722 478	5 349 051	–	–	–

(1) Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date de révision du taux contractuel ou à la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les montants nominaux des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

(3) Représente les montants nominaux des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

26. Gestion du risque (suite)

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société atténue le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Instruments dérivés

FAC a recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés permettent de modifier le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de manière à ce que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés à l'intérieur de fourchettes acceptables.

Les opérations sur dérivés donnent lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à d'importants risques financiers par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par la direction et au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition des actifs du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des placements en actions et d'autres formes de placements. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

La structure des actifs des régimes de retraite comprend à la fois des obligations à long terme du Canada et des obligations à rendement réel du Canada afin de tenter d'apparier une partie des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une proportion de 30 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme et une proportion de 0 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à rendement réel. Le régime est en voie de transférer les actifs des cibles précédentes aux cibles actuelles, et permet dans l'intermédiaire que 13 % de ces actifs soient investis dans des obligations à rendement réel du Canada. Cette approche est précisée dans la politique de placement. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 14 ans et les obligations canadiennes à rendement réel une durée de 15 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 19 ans et la durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 19 ans. Étant donné que les prestations des régimes sont pleinement indexées en fonction du taux d'inflation, les obligations canadiennes à rendement réel offrent une protection contre l'inflation à court terme pour les régimes.

La politique de financement des régimes de retraite est approuvée par le Conseil d'administration au moins une fois tous les trois ans. Elle définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de permanence, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et au libellé des régimes. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit évalué en continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

Approuvée au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration, la politique de gouvernance des régimes de retraite définit dans les grandes lignes la structure et les responsabilités du Conseil, des comités et de la haute direction à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le manuel de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés à l'aide de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

26. Gestion du risque (suite)

Assurance

L'assureur de FAC détermine la réserve pour sinistres à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan. Les flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance et des actifs qui les appuient sont projetés dynamiquement selon divers scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires (ICA), à l'aide d'hypothèses les plus probables en usage avec provisions pour écarts défavorables. FAC embauche, à l'occasion, des actuaires indépendants pour examiner son programme d'assurance afin de s'assurer que ses hypothèses, méthodologies et processus sont prudents.

En ce qui concerne le calcul de la réserve pour sinistres, des hypothèses doivent être faites au sujet des taux d'intérêt, des actifs en défaut, de l'inflation, des taux de mortalité et de morbidité, des résiliations de police, des charges et d'autres facteurs sur la durée des polices d'assurance. On a recours aux hypothèses qui sont les plus probables pour prévoir l'avenir. D'autres provisions sont comprises dans la réserve pour sinistres afin de prendre en compte les écarts défavorables possibles par rapport à la meilleure estimation. Si l'hypothèse est plus susceptible de changer ou s'il existe une incertitude plus grande au sujet de l'hypothèse la plus probable sous-jacente, une provision plus élevée correspondante est comprise dans la réserve pour sinistres. Les hypothèses n'ont fait l'objet d'aucun changement qui aurait eu une incidence considérable sur la réserve pour sinistres pendant l'exercice en cours.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements lorsqu'elles deviennent exigibles.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de liquidité de FAC et s'en remet à différents comités et à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir les besoins d'exploitation est atteint. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir les besoins d'exploitation dans l'éventualité où un événement sur le marché ou un événement opérationnel surviendrait, qui aurait pour effet de bloquer à FAC l'accès à des fonds. Selon la cible établie, le portefeuille de placements total de la société doit pouvoir couvrir au moins les 30 jours civils de besoins de trésorerie qui suivent l'événement.

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2017, la société disposait de 1 226,1 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements temporaires (1 168,4 millions en 2016);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à FAC les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie;
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

26. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts de la société qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Au 31 mars (en milliers de dollars)

2017

	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	26 924 171	\$ (26 921 893)	\$ (1 302 235)	\$ (1 669 051)	\$ (7 458 670)	\$ (16 229 065)	\$ (262 872)
Passifs des prêts Transfert	130 024	(131 482)	(3 810)	(8 857)	(38 624)	(79 648)	(543)
Passifs financiers dérivés	3	(3)	(3)	–	–	–	–
	27 054 198	\$ (27 053 378)	\$ (1 306 048)	\$ (1 677 908)	\$ (7 497 294)	\$ (16 308 713)	\$ (263 415)

Au 31 mars (en milliers de dollars)

2016

	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	24 262 785	\$ (24 260 058)	\$ (1 787 846)	\$ (2 539 289)	\$ (8 036 112)	\$ (11 343 331)	\$ (553 480)
Passifs des prêts Transfert	105 222	(106 449)	(3 984)	(8 467)	(30 210)	(62 647)	(1 141)
Passifs financiers dérivés	418	(542)	(14)	(18)	(85)	(393)	(32)
	24 368 425	\$ (24 367 049)	\$ (1 791 844)	\$ (2 547 774)	\$ (8 066 407)	\$ (11 406 371)	\$ (554 653)

Les provisions sont examinées individuellement et collectivement afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Les hypothèses les plus probables et les provisions pour écarts défavorables sont examinées chaque année et sont révisées si on le juge nécessaire et prudent. Les hypothèses qui présentent le plus grand impact potentiel sur le bénéfice net ont trait à la mortalité et au rendement des placements.

En matière d'assurance, la mortalité a trait aux taux auxquels les décès se produisent pour des groupes de personnes déterminés. Elle est généralement fondée sur l'expérience moyenne sur cinq ans de la société. En général, les taux de mortalité présumés ne tiennent compte d'aucune amélioration future prévue, sauf dans certains cas où l'effet net de la prise en compte d'une amélioration future augmente le passif de la police.

Les hypothèses liées au rendement des placements comprennent les pertes sur prêts futures prévues sur les placements à revenu fixe. L'expérience antérieure de la société et à long terme de l'industrie ainsi que des examens particuliers du portefeuille actuel sont utilisés pour prévoir les pertes sur prêts.

Les hypothèses relatives aux résiliations de police sont généralement fondées sur l'expérience moyenne sur cinq ans de FAC.

Les hypothèses relatives aux charges reposent sur l'expérience récente de FAC déterminée au moyen d'une méthode interne d'affectation des charges.

27. Événements postérieurs

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 31 mai 2017. Il ne s'est produit aucun événement postérieur qui aurait dû être constaté ou divulgué dans les présents états financiers consolidés entre le 31 mars 2017 et la date de leur approbation.

28. Chiffres de l'exercice précédent

En cours d'exercice, FAC a regroupé certains frais d'administration en un seul poste intitulé Autres. Elle a aussi regroupé les postes des charges au titre des salaires et des charges au titre des avantages et prestations en un seul poste afin de tenir compte de leur similarité. Le poste est intitulé Charge au titre des salaires et des avantages, et est présenté dans l'état consolidé des résultats. Les détails de ces reclassements sont donnés à la note 19, qui porte sur les frais d'administration. Par conséquent, FAC a reclassé les chiffres de l'exercice précédent de sorte qu'ils correspondent aux postes de l'exercice en cours.

Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le total des frais d'administration présenté dans l'état consolidé des résultats ni sur tout autre état. Le regroupement des charges liées aux salaires et aux avantages et prestations a totalisé 226,0 millions de dollars au 31 mars 2016, qui sont présentés dans le poste intitulé Charge au titre des salaires et des avantages de l'état consolidé des résultats. Les charges liées aux installations, aux logiciels et au matériel, aux honoraires professionnels, à l'amortissement, aux déplacements et à la formation, au marketing et à la promotion, et les autres charges ont été regroupées, pour un total de 126,5 millions de dollars au 31 mars 2016, et sont présentées dans le poste intitulé Autres de l'état consolidé des résultats.

En cours d'exercice, FAC a aussi relevé quelques charges liées aux honoraires professionnels qui sont plutôt attribuables aux installations, aux logiciels et au matériel. Par conséquent, elle a reclassé les chiffres de l'exercice précédent qui sont maintenant expliqués dans la note 19, tel qu'il est précisé précédemment, de sorte qu'ils correspondent aux postes de l'exercice en cours.

Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le total des frais d'administration présenté dans l'état consolidé des résultats, et est résumé dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 mars 2016 (milliers de dollars)	Présentation antérieure	Reclassement	Reclassé
Salaires	156 784 \$	– \$	156 784 \$
Avantages	69 178	–	69 178
Installations, logiciels et matériel	32 042	8 108	40 150
Honoraires professionnels	41 045	(8 108)	32 937
Amortissement	18 805	–	18 805
Déplacements et formation	13 409	–	13 409
Marketing et promotion	9 792	–	9 792
Autres	11 372	–	11 372
Total des frais d'administration	352 427 \$	– \$	352 427 \$

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques

Actif pondéré selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le BSIF en matière de capital.

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, achètent leurs produits ou leur offrent divers services. Ce sont par exemple des fabricants et des concessionnaires d'équipements, des fournisseurs d'intrants, des grossistes et des entreprises de marketing et de transformation.

Alliances

Relation établie par contrat entre FAC et une autre organisation agricole ou financière dans le but de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme élargie de services aux clients.

Autres éléments du résultat global

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur qui sont constatés à un poste autre que le bénéfice net, dans une section des capitaux propres appelée Cumul des autres éléments du résultat global.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Décaissements sur prêts à terme

Les décaissements sur prêts à terme représentent le versement de fonds sur des prêts approuvés, excluant le refinancement de prêts FAC existants et les prêts rotatifs.

Décaissements sur prêts rotatifs

Les décaissements sur prêts rotatifs représentent le versement de fonds à même un financement sur lequel les clients peuvent faire des décaissements ou des remboursements multiples jusqu'à concurrence du montant maximal approuvé.

Facilité de crédit

Un arrangement qui permet à un client d'emprunter une somme d'argent convenue pour une période déterminée. La facilité de crédit a pour objectif de fournir des fonds à l'emprunteur à des fins et pour des échéanciers multiples sans qu'il soit nécessaire de structurer un prêt pour chacun. Les facilités de crédit peuvent être utilisées pour un seul prêt ou pour un ensemble de prêts et peuvent comprendre des modalités, des calendriers de remboursement et des taux d'intérêt multiples.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les contrats de produits dérivés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Le prix estimatif pour vendre un actif ou transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif total moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période considérée.

Montant en retard

Un prêt est en retard lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci et que le montant qu'elle doit est supérieur à 500 \$.

Montant nominal

Dans un contrat dérivé, valeur théorique servant de référence au calcul de l'intérêt et des autres paiements. Aux termes du contrat dérivé, le montant nominal n'est ordinairement pas échangé.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Point de base

Un centième de un pour cent. Le point de base sert à décrire le taux d'intérêt applicable ou le rendement d'un placement (1 point de base = 0,01 %).

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. De plus, tout prêt affichant un montant en retard de 500 \$ ou plus pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti.

Production primaire

Exploitations agricoles qui produisent des matières premières telles que des céréales et oléagineux, du lait, des fruits et des légumes et qui font l'élevage de bovins, de porcs, de volaille, de moutons et d'autres espèces de bétail. La production primaire comprend aussi les vignobles, les serres, les exploitations forestières (culture, production et coupe d'arbres), les exploitations aquicoles (élevage de poissons d'eau douce ou salée) et l'agriculture à temps partiel.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement direct accordé à FAC par le gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de façon proactive les clients qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt pendant un repli économique dans un segment particulier de l'industrie agricole. Les plans individuels peuvent comprendre des paiements différés ou des calendriers de remboursement flexibles pour des périodes déterminées.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions des prêts et des contrats de location-financement.

Ratio d'efficience

Mesure servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits.

Ratio de capital total

Quotient du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le capital total de FAC est constitué des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits par le BSIF. Les ajustements réglementaires applicables excluent les éléments d'actif incorporel, les gains cumulatifs réalisés ou pertes cumulatives réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ainsi que les actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Ratio dividendes/bénéfice

Exprimé sous forme de pourcentage, quotient des dividendes versés à l'actionnaire de l'entité mère par le bénéfice net de l'exercice précédent.

Ratio du capital réglementaire minimal

Exprimé sous forme de pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, niveau minimal de capital prescrit par les exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de l'entité mère exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de contrepartie

Risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières aux termes du contrat qu'elle a conclu ou de l'opération à laquelle elle participe.

Swaps de taux d'intérêt

Ententes contractuelles en vertu desquelles les parties nommées conviennent de s'échanger des flux d'intérêt sur la base d'un montant nominal de référence pour une période donnée.

Système de pointage et de tarification du risque (SPTR)

Outil servant à évaluer le type de risque et l'impact potentiel des risques de chaque prêt ou contrat de location-financement et à fixer les taux de façon à couvrir adéquatement le risque du portefeuille de FAC. La composante tarification du SPTR calcule le coût du risque (l'ajustement au risque), c'est-à-dire la portion de la marge requise pour couvrir le risque de perte.

Valeur économique des capitaux propres

Valeur actualisée nette des actifs après déduction des passifs. Elle sert à déterminer la sensibilité de la valeur économique nette de FAC aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique

Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna et Surrey

Alberta

Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller, Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Lloydminster, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Stettler (S), Strathmore (S), Vegreville, Vermilion et Westlock

Saskatchewan

Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Wadena (S), Weyburn et Yorkton

Manitoba

Arborg, Brandon, Carman, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden et Winnipeg

Ontario

Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard, Owen Sound, Simcoe, Stratford, Thornton, Vineland, Walkerton, Woodstock et Wyoming

Québec

Alma, Ange-Gardien, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Joliette, Lévis, Rivière-du-Loup, Salaberry-de-Valleyfield, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Marie, Trois-Rivières et Victoriaville

Nouveau-Brunswick

Moncton et Woodstock

Nouvelle-Écosse

Kentville et Truro

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador

Mount Pearl

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Télécopieur : 306-780-5167
Service ATS : 306-780-6974

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture : L-V,
de 7 h à 19 h, HNE
Téléphone : 1-888-332-3301
Courriel : csc@fac.ca

Centre d'assistance à la clientèle de Logiciels de gestion FAC

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Téléphone : 306-721-7949
Télécopieur : 306-721-1981

Relations avec le gouvernement et les intervenants

Tour 7, 10^e étage, pièce 322
1341 Baseline Road
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 613-773-2940
Télécopieur : 613-960-7024

fac.ca



Les placements de capital-risque de FAC sont gérés par :



avriocapital.com
info@avriocapital.com

